



**Toute une banque  
au service de son territoire**

Développer

Investir

Participer

Soutenir

# RAPPORT FINANCIER 2018

*Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine*

# Sommaire Rapport Financier 2018

<b>Partie I :</b>	Rapport de gestion	Page 2
<b>Partie II :</b>	Comptes sociaux	Page 76
<b>Partie III :</b>	Comptes consolidés	Page 146
<b>Partie IV :</b>	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	Page 297



## Sommaire Rapport de gestion

1 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	3	11.1 Le bilan.....	45
2 FAITS MARQUANTS POUR LA CAISSE REGIONALE DE L'ANJOU ET DU MAINE .....	5	11.2 Le compte de résultat.....	45
2.1 Au titre de l'exercice 2018.....	5	12 TRESORERIE ET CAPITAUX.....	46
2.2 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2018 .....	6	12.1 Capitaux de la Caisse Régionale.....	46
3 LA GOUVERNANCE COOPERATIVE ET MUTUALISTE .....	7	12.2 Flux de trésorerie de la Caisse Régionale	46
3.1 La Caisse locale, socle de l'organisation mutualiste .....	7	12.3 Emprunt de la Caisse Régionale.....	47
3.2 La Caisse régionale, instance de gouvernance et de décision.....	7	12.4 Restriction à l'utilisation de capitaux .....	47
4 LES PRINCIPAUX CHIFFRES SIGNIFICATIFS .....	9	12.5 Sources de financement attendues .....	47
5 ACTIVITE ET SERVICES .....	10	13 LES FACTEURS DE RISQUE .....	47
5.1 La collecte .....	10	13.1 Le risque de crédit.....	48
5.2 Les crédits .....	10	13.2 Le risque de marche .....	50
5.3 La distribution et l'évolution des services bancaires .....	11	13.3 Les risques de contrepartie sur l'activité trésorerie.....	53
6 LES RESSOURCES HUMAINES .....	12	13.4 Le risque de taux d'intérêt global.....	53
6.1 Effectif par catégorie.....	12	13.5 Risque de change .....	55
6.2 Participation et politique salariale .....	13	13.6 Le risque de liquidité et de financement	56
7 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	13	13.7 Politique de couverture.....	57
7.1 Répartition du capital.....	16	13.8 Le risque opérationnel .....	58
7.2 Droit de vote .....	16	13.9 Le risque juridique.....	59
7.3 Contrôle .....	16	13.10 Le contrôle interne .....	60
8 LE DEVELOPPEMENT DE LA BANQUE MULTICANAL DE PROXIMITE.....	16	13.11 Assurance – couverture des risques de l'émetteur.....	62
9 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS.....	17	13.12 Délai Règlement des Fournisseurs .....	63
9.1 Patrimoine immobilier .....	17	13.13 Informations prudentielles.....	64
9.2 Environnement et Déclaration de Performance Extra Financière .....	17	13.14 Autres ratios réglementaires .....	74
10 ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX.....	42	13.15 Faits exceptionnels et litiges.....	74
10.1 Le bilan.....	42	14 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	74
10.2 Le compte de résultat.....	42	15 PERSPECTIVES D'AVENIR .....	75
11 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES	45	16 ANNEXE .....	75

## 1 Environnement économique et financier

Deux scénarios se dessinaient fin 2017. Dans le premier, la croissance restait vive, intensifiant les tensions au risque d'une rechute brutale. Dans le second, un ralentissement spontané permettait de dénouer les tensions et de limiter la remontée des taux d'intérêt. En 2018, les Etats-Unis ont suivi le premier scénario et la plupart des autres pays le second. L'économie américaine ralentira à son tour en 2019, sans basculer en récession. L'économie mondiale reviendra sur un rythme de croissance amorti, proche des potentiels dans la plupart des économies.

La croissance américaine a dénoté en 2018, grâce notamment à l'impact à court terme de la réforme fiscale. La stimulation par la dépense publique prendra le relais en 2019, mais à une échelle plus modeste. La remontée des taux d'intérêt, qui affecte déjà l'investissement en logement, érode la compétitivité externe en contribuant à soutenir le dollar.

Un fort ralentissement est probable, mais pas une récession, les déséquilibres réels semblant contenus. L'accélération salariale n'affecte pas pour l'instant les résultats des entreprises et la politique monétaire reste accommodante.

En zone euro, la hausse des prix de l'énergie qui a freiné la croissance européenne en 2018 ne se reproduirait pas en 2019, tandis que la dépréciation de l'euro courant 2018 offrira un peu de répit à la compétitivité. La dynamique salariale devrait soutenir à terme la consommation, mais les faibles gains de productivité réduisent le potentiel de rebond de la zone euro. Les risques politiques et l'incertitude autour du Brexit restent.

**Pour les pays émergents**, les chocs de change, associés au renchérissement de l'accès au financement en dollar, ont amputé le pouvoir d'achat international des économies concernées et poussé les plus fragiles vers la récession. La plupart des pays émergents connaîtront une nouvelle modération de leur croissance en 2019, dans le sillage de la Chine. Le levier de la dépense publique devrait éviter un retournement trop marqué de l'activité chinoise, mais son pilotage sera délicat vu les niveaux d'endettement privés et publics et l'apparition probable d'un déficit courant en 2019.

**Bras de fer commercial, incertitudes sur la croissance, spectre du hard Brexit, craintes sur la dette italienne... Les Bourses de la planète clôturent une annus horribilis.**

Les principales Bourses mondiales viennent d'accuser des performances annuelles rouge vif, plus de la moitié des 40 principaux indices actions de la planète ont accusé une perte de plus de 20% depuis leurs pics annuels, ce qui n'augure rien de bon pour 2019. Aucun grand pays n'ayant été épargné, sur fond de montée des incertitudes et du pessimisme des investisseurs

Le bras de fer commercial imposé par Donald Trump, l'aléa de la trajectoire du déficit public italien et de la dette du pays, le spectre du no deal Brexit (sortie sans accord du Royaume-Uni de l'Union européenne ou hard Brexit) et les incertitudes sur la politique monétaire des banques centrales, les raisons de s'inquiéter n'ont pas manqué.

A cette liste s'ajoutent les craintes sur certains pays émergents, celles entourant certaines banques systémiques, les interrogations sur les perspectives de marges des GAFAs (Google, Amazon, Facebook et Apple) et leurs niveaux de valorisation, sans parler du shutdown (paralysie partielle de l'administration américaine). De plus en plus d'intervenants redoutent un net ralentissement et tendent à réduire le poids des actions en portefeuille. Reste qu'au-delà des actions, toutes les grandes classes d'actifs (obligations, matières premières, métaux précieux...) ont fait l'objet de dégagements en 2018.

**En France**, les perspectives de croissance sont légèrement révisées à la baisse. Après 2,3% de croissance en 2017, 2018 et 2019 apporteront la poursuite d'une croissance assez solide, mais ralentie, à 1,6% par an.

La crise de gilets jaunes impacte négativement l'activité du quatrième trimestre. Face à cette crise et aux revendications deux séries de mesures de soutien social ont été annoncées

- Des mesures visant à réduire la facture énergétique des ménages, via principalement l'annulation des hausses de taxes sur le carburant prévues le 1er janvier 2019,



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

- Des mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages : exonération d'impôts et de cotisations sociales sur les heures supplémentaires, hausse de 100 € par mois pour les salariés au niveau du Smic, annulation de la hausse de la CSG sur les retraites inférieures à 2 000 € par mois.

Pour 2019, l'horizon de la croissance mondiale s'assombrit. Tensions commerciales, recul avéré de l'activité économique, baisse des échanges commerciaux et renchérissement du coût des emprunts

- Le contexte international nourrit les inquiétudes. Pékin et Washington ont signé un armistice commercial, mais faute de parvenir à un accord définitif d'ici au mois de mars, les hostilités pourraient reprendre.
- En décembre, la croissance du secteur privé en zone euro est même tombée à son niveau le plus bas depuis quatre ans. La menace d'un Brexit désordonné, chaque semaine plus plausible, rajoute une touche d'incertitude. De quoi faire sérieusement trébucher une économie planétaire qui a progressé de 3,7 % cette année
- Les séries de mesures face à la crise des gilets jaunes représentent un gain de pouvoir d'achat. Compte tenu des baisses d'impôts déjà prévues et du freinage attendu de l'inflation, le pouvoir d'achat des français enregistrerait un gain important en 2019, de 2,3%

La progression du produit intérieur brut mondiale s'élèverait à 2,9% cette année puis 2,8% l'année suivante.

La croissance atteindra tout au plus 2% cette année avant de refluer à 1,6% en 2020, alors que dans la zone euro elle sera de 1,6% et 1,5%.

## Le marché de l'immobilier – un atterrissage en douceur

En 2018, le marché immobilier reste soutenu, malgré les signes d'accalmie, à savoir : léger repli des ventes de logements anciens, baisse plus marquée des ventes de neuf, tassement des mises en chantier, freinage des prix et du crédit.

**Dans l'ancien**, le nombre de ventes devrait s'établir à 947.000 unités soit -1,3% sur 1 an.

Le marché reste dynamique, avec un nombre élevé d'acheteurs et de vendeurs. Mais on ne peut pas parler de surchauffe. Les signes d'accalmie se multiplient.

Les prix ralentissent légèrement en 2018, +2,8% sur 1 an au T2 2018 (vs +3,3% au T4 2017), avec des niveaux différents en fonction des secteurs géographiques et du type des biens (les prix des appartements progressent de +3,3% contre +2,5% pour les maisons).

**Dans le neuf**, sur le segment des promoteurs, les ventes baisse d'1 % sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018, ceci s'explique par la remontée des prix, la faiblesse de l'offre et le resserrement des mesures fiscales sur les zones tendues. Dans le segment des maisons individuelles, le nombre de transactions se réduit encore plus nettement, soit -10,4% sur un an.

Pour 2019 les taux de crédit devraient très légèrement remonter et les ventes diminueraient encore dans l'ancien et seraient à peu près stables dans le neuf.

Les taux à long terme français devraient tendre vers 1% fin 2019 dans le sillage d'une lente hausse des Bunds allemands.

## 2 Faits marquants pour la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine

### 2.1 Au titre de l'exercice 2018

#### Etablissement des comptes annuels

Sur l'exercice 2018, deux changements de méthode comptable ont été réalisés :

- Le premier correspond à un nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit sur les encours sains, visant à transposer le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit selon l'approche IFRS 9 d'estimation des pertes attendues. Le Groupe a pris la décision d'aligner les dispositions pour déterminer la dépréciation pour risque de crédit dans les comptes individuels en normes françaises à celles utilisées dans les comptes consolidés en IFRS.
- Le second changement de présentation dans le compte de résultat porte sur la reprise liée au passage du temps, ou effet de désactualisation, de la dépréciation des créances douteuses. Il a été décidé de présenter en coût du risque la reprise liée au passage du temps de la dépréciation des créances douteuses, à compter du 1er janvier 2018

#### Le Règlementaire & Fiscal

- L'application de la nouvelle norme IFRS 9 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec :
  - un impact en capitaux propres consolidés en FTA de 321,4 M€ dont +329,5 M€ pour les titres SAS Rue La Boétie.
  - Une convergence pour le traitement des provisions non affectées entre la norme française et la norme IFRS.
  - La modification de méthode sur la détermination de la dépréciation en fonction des pertes attendues et d'une approche prospective en y incluant la notion de forward looking.

- La réintégration fiscale d'une charge supplémentaire d'impôt sur la société pour 1,9 M€.
- Le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) : le taux du CICE est fixé à 6% pour les rémunérations versées à compter du 1er janvier 2018 (contre 7% en 2017). Le crédit d'impôt est estimé à 3,3 M€ au titre de l'exercice 2018 contre 3,7 M€ en 2017.

#### Les Risques

- Le taux de CDL (hors créances titrisées) passe de 2,77% au 31/12/2017 à 2,33% au 31/12/2018 et le taux de couverture de 64,09% à 64,48% (hors encours SOCIÉTÉS TECHNIQUES DE TITRISATION).
- Le coût du risque crédits individualisé (hors désactualisation) baisse fortement passant à 2 M€ au 31 décembre 2018 contre 40,9 M€ au 31 décembre 2017 (du fait d'une analyse exhaustive des dossiers agricoles en 2017).
- Une perte de 8,1 M€ provisionnée suite à la cession des créances faite en août 2018.
- Les dotations nettes de 18,6 M€ des provisions non affectées, dont 12,3 M€ suite à la création d'une nouvelle filière.
- La dotation de 9,6 M€ au FRBG.

#### Titres groupe

##### A/ Opération de simplification du groupe Crédit Agricole : Euréka

Dans le cadre de l'opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole réalisée le 3 août 2016, le Crédit agricole de l'Anjou et du Maine a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales) pour un montant de 623,8 M€.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

L'impact financier de cette opération se traduit par la perception en 2018 d'un acompte sur dividendes de la société SACAM Mutualisation pour un montant de 9,1 M€ contre 9,2 M€ en 2017.

**B/** La Caisse Régionale a enregistré un acompte sur dividende de la **SAS Rue La Boétie** pour un montant de 34,4 M€ contre 33 M€ pour l'année précédente.

## Le financier :

- L'incidence de la mise à jour de la Provision Epargne Logement s'est traduite par une dotation de 0,6 M€ en 2018 contre une reprise de 8,5 M€ en 2017.
- Les plus-values sur le portefeuille de titres de placements ont été externalisées pour 5,3 M€ en 2018 contre 3,2 M€ en 2017.
- Le produit exceptionnel de 1,8 M€ suite au remboursement de Bons de Caisse CASA de plus de 5 ans prescrits.

### Opération de titrisation (True Sale 3)

- La mise en place, en avril 2018, d'une nouvelle titrisation non-déconsolidante (CA Habitat 2018) avec la cession de créances pour un montant de 29 M€ à l'origine (soit 28,1 M€ à fin décembre 2018), dont la Caisse régionale a acquis 3,8 M€ de titres SOCIÉTÉS TECHNIQUES DE TITRISATION3 (via une auto-souscription), le reste étant mis sur le marchés financiers. .

**Création d'une foncière « Foncière du Maine »** , dotée d'un capital de 10 M€ libéré à hauteur de 50% au 31 décembre 2018.

### Traitement des indemnités de remboursements anticipés (IRA), des frais de réaménagements (IRE) et des frais de dossiers :

- Un ralentissement sur les remboursements anticipés, qui s'élèvent à 479 M€ à fin 2018, soit un

recul de 34,5% sur 1 an et qui génèrent en comptes sociaux 3,5 M€ d'Indemnités de Remboursements Anticipés contre 9,4 M€ en 2017.

- Une opération de compactage de crédits qui a généré 4,8 M€ d'Indemnités de Remboursements Anticipés.
- Un recul de 55% sur 1 an du volume de crédits réaménagés qui passe de 739 M€ au 31/12/2017 à 336 M€ au 31/12/2018. Alors que les indemnités de réaménagement ont diminué de 75% et sont ainsi passées de 7,7 M€ au 31/12/2017 à 1,9 M€ au 31/12/2018 (en comptes sociaux).
- La Caisse Régionale procède de façon prospective à l'étalement des frais de dossiers depuis le 1er janvier 2014. Au 31 décembre 2018, 8,2 M€ ont été constatés en résultat dans le cadre de l'étalement contre 8,9 M€ l'an dernier.

### Restructuration de la dette, netting de swaps (gestion de l'actif financier de la Caisse Régionale).

- Dans le cadre d'optimisation future des coûts de refinancement, des opérations de remboursements anticipés d'emprunts en blanc et de swaps ont été effectuées en 2018 pour un montant de 663 M€ ayant engendré le paiement d'une soulte de 39,5 M€ (contre 35,8 M€ en 2017), capitalisée flat dans les comptes sociaux et étalée dans les comptes consolidés pour 15,5 M€.

## 2.2 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2018

Néant

## 3 La gouvernance coopérative et mutualiste

### 3.1 La Caisse locale, socle de l'organisation mutualiste

#### Les sociétaires et les parts sociales

Le Crédit Agricole Anjou Maine est une banque coopérative (« un sociétaire = une voix »). Il permet à ses clients sociétaires d'apporter du capital en souscrivant des parts sociales, rémunérées annuellement. Cet apport permet alors à la Caisse régionale d'investir pour soutenir l'activité et la croissance de son territoire : les sociétaires deviennent ainsi acteurs de ce développement.

Tout client a vocation à devenir sociétaire en souscrivant des parts sociales d'une Caisse locale.

Chaque année, en Assemblée Générale, les sociétaires participent à la gouvernance des caisses locales en votant les résolutions proposées et en élisant leurs représentants : les administrateurs de Caisse locale. A l'issue de l'Assemblée Générale, les administrateurs élus ou réélus se réunissent en Conseil d'Administration pour désigner le président et le(s) vice-président(s) de la Caisse Locale.

#### La gouvernance des caisses locales

Lieu d'échange avec les sociétaires, la Caisse locale regroupe l'ensemble des sociétaires de son territoire. Elle transmet à la Caisse régionale les informations sur l'environnement économique et humain de son périmètre. Au niveau local, elle assure la promotion des ambitions, de la stratégie et de l'activité du Crédit Agricole. Elle délègue aux professionnels de la banque les pouvoirs nécessaires à la prise de décisions sur des dossiers de prêts et à la gestion des risques. Elle dispose de moyens pour soutenir des actions locales sur le plan social, culturel, économique, etc., preuve la plus explicite de son engagement mutualiste. Les administrateurs, élus pour 3 ans, s'engagent dans la vie et la gestion des Caisses locales, en respectant les clauses du secret bancaire. Les Présidents de Caisse locale assurent la gestion et l'animation des Caisses locales en collaboration avec les secrétaires,

qui sont en général Directeurs d'Agence. Le Président assume la responsabilité des actions du Conseil d'Administration de la Caisse Locale et participe aux actions relationnelles auprès des acteurs locaux, ainsi qu'à différentes instances : commissions ou représentations extérieures par exemple.

### 3.2 La Caisse régionale, instance de gouvernance et de décision

#### Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale est composé de 21 membres, issus par tiers de chacun des départements du territoire de la Caisse (Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe) et élus pour des mandats de 3 ans renouvelables.

Chaque année, les sociétaires de la Caisse régionale (les Caisses locales représentées par leurs Présidents, les administrateurs de la Caisse régionale et la SACAM MUTUALISATION), réunis en assemblée générale ordinaire, procèdent au renouvellement (un tiers) du Conseil d'Administration (élection ou réélection des administrateurs de la Caisse régionale).

Le Conseil d'Administration se prononce sur les orientations stratégiques de l'entreprise, contrôle l'application des politiques décidées et nomme le Directeur Général, Dirigeant effectif de Caisse régionale qui exerce les responsabilités exécutives.

Le Conseil peut s'appuyer sur ses Comités spécialisés : Le Comité d'audit, composé de 4 administrateurs, le Comité des risques, composé lui aussi de 4 administrateurs, et le Comité des nominations, composé des 3 Vice-présidents.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## Le Comité de Direction de la Caisse Régionale

Le Directeur général et le Comité de direction proposent au Conseil d'administration la politique et la stratégie de la Caisse régionale.

Ils en assurent la mise en œuvre dans les limites définies par le Conseil d'administration, à qui ils

rendent compte des résultats de leur gestion. Le Comité de Direction agit au plus près des managers et des collaborateurs, que ce soit en agence ou sur les sites d'Angers, du Mans et de Laval.

Le Comité de direction se compose du Directeur général, de deux Directeurs généraux adjoints et de huit Directeurs.

Le Comité de direction se réunit en moyenne 2 fois par mois.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## 4 Les principaux chiffres significatifs

	déc.-16	Evol.	déc.-17	Evol.	déc.-18	Evol.
<b>COMPTES SOCIAUX</b>						
<b>BILAN (en milliers d'euros)</b>						
Bilan	17 612 541	2,4%	18 349 673	4,2%	19 248 501	4,9%
Fonds propres <sup>(1)</sup>	2 649 603	3,9%	2 762 885	4,3%	2 857 324	3,4%
Capital souscrit (parts sociales et CCA)	211 211	0,0%	211 211	0,0%	211 211	0,0%
<i>(1) après intégration du résultat de l'exercice, des dettes subordonnées, du FRBG</i>						
<b>COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)</b>						
Produit net bancaire	423 970	-9,7%	427 946	0,9%	426 601	-0,3%
Résultat Brut d'Exploitation	163 109	-21,8%	160 726	-1,5%	163 804	1,9%
Coefficient d'exploitation	61,5%		62,4%		61,6%	
Résultat courant avant impôt	146 497	-16,2%	114 901	-21,6%	145 748	26,8%
Impôts sur les bénéfices	-35 185	-37,0%	-23 548	-33,1%	-38 839	64,9%
Résultat Net	105 312	-7,6%	90 553	-14,0%	97 289	7,4%
Intérêts aux parts sociales	4 697	78,9%	4 303	-8,4%	4 260	-1,0%
Rémunération des CCA	9 767	-7,7%	8 397	-14,0%	9 039	7,7%
Fonds mutualistes	0	ns	0	ns	0	ns
Résultat conservé	90 848	-9,8%	77 853	-14,3%	83 990	7,9%
Report à nouveau	0	ns	0	ns	0	ns

### ACTIVITE (en milliers d'euros)

Collecte	20 108 245	2,6%	20 864 077	3,8%	21 585 059	3,5%
Crédits (3)	13 939 141	2,1%	14 487 702	3,9%	15 376 597	6,1%

(3) dont 289 225 K€ de créances titrisées en 2018 (vs 264 089 K€ en 2017 et 238 562 K€ en 2016)

### MOYENS

Effectifs moyens (Equivalent Temps Plein)	1 965	-1,3%	1 946	-1,0%	1 938	-0,4%
Nombre de points de vente (yc permanences) <sup>(4)</sup>	201	-2,0%	183	-9,0%	180	-1,6%
Nombre de points verts	457	7,3%	481	5,3%	472	-1,9%
Nombre d'automates bancaires <sup>(5)</sup>	354	20,8%	347	-2,0%	342	-1,4%

<sup>(4)</sup> Agences domiciliatrices

<sup>(5)</sup> Automate Dépôts \ Retraits

### SOCIETARIAT & CLIENT

Nombre de Caisses Locales	94	93	92
Nombre d'Administrateurs	1 318	1 320	1 312
Nombre de Sociétaires	338 113	339 542	345 915
Nombre de Clients	781 858	781 073	788 764

## 5 Activité et Services

### Une collecte locale finançant le développement du territoire

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine a continué en 2018 à servir l'économie locale en exerçant son cœur de métier à savoir dédier sa collecte au financement de son territoire.

#### 5.1 La collecte

Dans un environnement de taux toujours bas, l'encours de collecte globale progresse de **3,5%** (**+721 M€**) pour atteindre **21 585 M€**, au travers d'une offre diversifiée et adaptée aux besoins de nos clients-sociétaires.

#### Une collecte monétaire soutenue par les Dépôts à Vue

La collecte monétaire (composée des Dépôts à Vue, Comptes à Terme, Bons de Caisse et Certificats de Dépôts Négociables) augmente de **7,5%** à **4 716 M€** (soit **+330 M€** sur 1 an), répartie entre une hausse significative des Comptes de Dépôt à vue (+265 M€) et une variation positive des encours de Dépôts à Terme (+65 M€).

#### Une forte progression de Livret A et un bon maintien de l'Épargne Logement

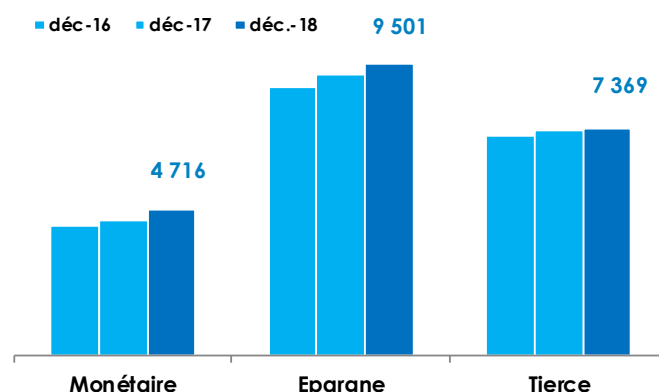
La collecte épargne qui représente 44% de l'encours global s'établit à **9 501 M€** soit **+3,6%** sur 1 an (+332 M€), principalement sur les livrets A et les PEL (les placements privilégiés par nos clients dans un contexte de baisse généralisée des taux de rémunération des produits réglementés).

#### La collecte tierce marquée par le contexte économique et social

Marqué par le contexte économique difficile et l'environnement social instable en fin d'année, l'encours de la collecte tierce enregistre un rythme d'évolution modérée de **+0,8%** et s'élève à **7 369 M€** (soit **+59 M€**), avec d'un côté une baisse des valeurs mobilières de 54 M€ (soit -12,3% sur 1 an) et une hausse de 1,7% des encours de l'assurance-vie, soit **+113 M€**.

#### Collecte Totale en M€

	déc-16	déc-17	déc.-18
Monétaire	4 197	4 386	4 716
Épargne	8 740	9 168	9 501
Tierce	7 172	7 309	7 369
<b>TOTAL</b>	<b>20 108</b>	<b>20 864</b>	<b>21 585</b>



#### 5.2 Les crédits

L'encours crédits s'élève à **15 377 M€**, soit une évolution de **6,1%** sur 1 an.

#### Un montant de réalisations sans précédent

Avec **3 172 M€** de réalisations de crédits à moyen long terme en 2018 (un résultat sans précédent), la Caisse Régionale confirme une nouvelle fois son rôle d'acteur majeur dans le soutien de l'économie locale.

Ces résultats mettent en lumière la capacité de la Caisse Régionale à conquérir de nouvelles parts de marché et à répondre aux besoins des clients en finançant leurs projets.

#### Une production soutenue sur le financement de l'habitat

Avec un réseau de distribution dense et une politique de prix adaptée et différenciée, la présence de la Caisse Régionale dans le financement de l'Habitat en 2018 s'est traduite par un niveau de production soutenue de **1 643 M€**, malgré une baisse de **4,0%** par rapport à 2017 (l'année record). Les réalisations Habitat représentent 52%

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

du montant global des réalisations crédits de l'année.

## Une dynamique qui s'accélère sur le crédit à la consommation

En 2018, afin d'accompagner au plus près les projets de ses clients, la Caisse Régionale a lancé de nouvelles offres de prêts à l'occasion de la Coupe de Monde et du Black Days qui ont connus un vrai succès. Au total sur 2018, la Caisse a octroyé **269 M€** de crédits à la consommation, soit une progression de **17,8%** sur 1 an.

## L'accompagnement des agriculteurs dans un environnement climatiquement instable.

Une météo chaotique et une hausse des coûts de production (sous l'effet d'accroissement du prix d'énergie) ont pesé lourdement sur les filières agricoles courant l'année 2018.

Dans ce contexte difficile, fidèle à sa volonté d'accompagner au mieux les agriculteurs de son territoire, la Caisse Régionale s'est mobilisée afin de proposer des solutions adaptées à chaque situation (souplesse apportée par nos « Prêts à piloter ») permettant ainsi de financer **434 M€** de projets en 2018 (en hausse de 9,1% sur 1 an).

## Accompagner un marché des Professionnels, des Entreprises et de Collectivités Publiques

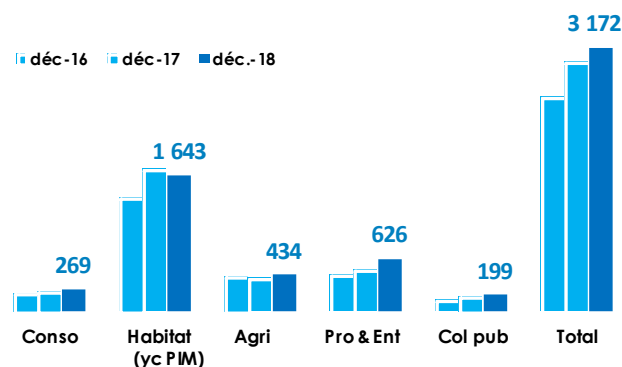
La Caisse Régionale a affirmé en 2018 sa présence auprès de ses partenaires en poursuivant son investissement dans l'économie locale :

**626 M€** des nouvelles réalisations crédits sur les marchés des Professionnels et des Entreprises (soit +28,6% sur 1 an)

**199 M€** sur le marché des Collectivités Publiques (soit +14,4% par rapport à 2017).

### Réalisations en M€

	déc-16	déc-17	déc.-18
Consommation Particuliers	222	229	269
Habitat (yc PIM)	1 357	1 713	1 643
Agriculture	420	398	434
Professionnels et Entreprises	440	487	626
Collectivités publiques	126	174	199
<b>Total</b>	<b>2 566</b>	<b>3 000</b>	<b>3 172</b>



## Le contexte des taux reste favorable aux réaménagements crédits

Conséquence du maintien des taux moyen et long terme sur des niveaux bas, le volume de réaménagements crédits a baissé en 2018 et s'établit à **336 M€** au 31 décembre, soit -55% par rapport à 2017.

## 5.3 La distribution et l'évolution des services bancaires

### Un maillage complet et diversifié de notre territoire

La densité de notre réseau d'agence, composé de **96** agences de proximité regroupant **180** points de vente permet un maillage équilibré de notre territoire, dont une e-agence ANJOU MAINE Direct créée en 2016 en réponse à l'évolution des habitudes de nos clients, usagés des nouveaux canaux de communications.

**Quatre** agences dédiées aux entreprises sont présentes dans les principales agglomérations (Angers, Cholet, Laval et Le Mans), ainsi que **4** agences « Espace Pro ».

**Neuf** agences « Banque Privée » destinées plus spécifiquement à notre clientèle patrimoniale, nous permettent d'associer relation de proximité et d'expertise.

**Quatre** agences «Habitat Conseil» et l'agence spécialisée en assurance «AAEL» viennent compléter la diversité de notre offre de distribution afin que chacun de nos clients trouve le point d'accueil qui lui sera le plus favorable.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## Une offre de services qui couvre les besoins de nos clients

Notre large gamme de produits est en constante évolution afin de répondre au mieux aux attentes de nos clients et sociétaires. Nous nous devons d'être agiles dans la constitution de nos offres afin de nous adapter au plus vite aux contraintes réglementaires ou économiques dans le souci de répondre du mieux possible à l'enjeu évident qui demeure la très grande satisfaction de notre clientèle.

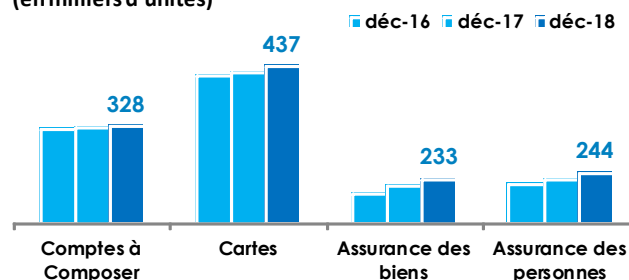
Ces offres ainsi proposées à notre clientèle couvrent tous les besoins en matière de service, tels que les comptes à composer, les cartes, mais aussi les assurances des biens et des personnes.

Au 31 décembre 2018, nous détenons plus de **1,2 millions de contrats**, en évolution de **+3,1%** sur un an.

### En nombre de contrats

	déc-16	déc-17	déc.-18
Comptes à Composer	322 141	325 548	328 164
Cartes	421 028	427 002	437 340
Assurance des biens	206 494	219 811	232 862
Assurance des personnes	221 486	232 323	243 643

(en milliers d'unités)



## 6 Les ressources humaines

En 2018, la Caisse régionale Anjou Maine a continué à investir dans le domaine de la Formation, pour permettre à ses équipiers d'avoir un haut niveau de professionnalisme dans la relation avec leurs clients.

Cela représente un investissement de 15 000 Jours Hommes, soit en moyenne 7,5 jours de formation par équipier.

Au-delà de l'aspect réglementaire réalisé sous forme d'E Learning, les formations assurées touchent à la fois aux Savoirs, Savoirs faire, et Savoir être.

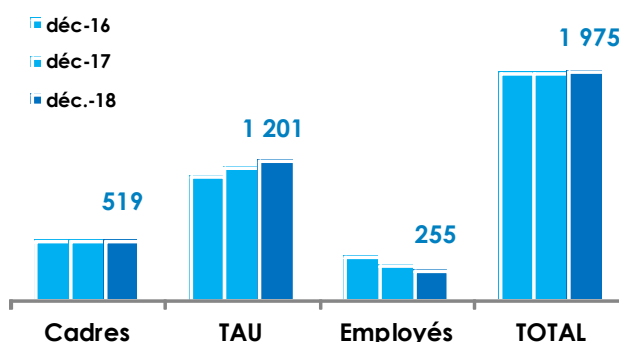
Nous avons notamment mis l'accent en 2018 sur la formation des Managers, des équipiers de la Banque Privée et des Entreprises avec une labellisation à la clé, mais aussi sur nos nouveaux équipiers avec une refonte de notre programme d'intégration.

### 6.1 Effectif par catégorie

#### Catégorie de personnel (CDI)

	déc-16	déc-17	déc.-18
Cadres	513	506	519
TAU	1 064	1 142	1 201
Employés	378	306	255
<b>TOTAL</b>	<b>1 955</b>	<b>1 954</b>	<b>1 975</b>

Les effectifs ont progressé de 1,1% en 2018



## 6.2 Participation et politique salariale

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine relève de la convention collective nationale des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel.

Les principales caractéristiques de la politique salariale sur l'année 2018 sont les suivantes :

- Une valorisation du personnel grâce à une politique de mobilité, promotion interne, formation dynamique.

- Une hausse des effectifs CDI (+21 soit 104 recrutements pour 83 départs) et 452 mobilités, dont 192 promotions. Ces mouvements sous entendent un effort important d'accompagnement de formation personnalisé.
- L'association de l'ensemble des salariés au développement de l'entreprise à travers un accord global de participation et d'intéressement qui peut être utilisé ou versé au choix du salarié dans un Plan d'Épargne Entreprise (PEE).

## 7 Opérations avec des apparentés

**Au 31 décembre 2018, les conventions autorisées par le Conseil d'administration de la Caisse régionale au cours de l'année 2018 qui seront présentées pour approbation par l'assemblée générale de la Caisse régionale du 29 mars 2019 sont les suivantes :**

- Avenant n° 2 à la Convention multipartite relative au service « FACILIT » assuré par la S.N.C. Crédit Agricole Titres, dans le cadre du dispositif de mobilité inter Caisses régionales : Selon autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale le 23 février 2018, avenant destiné à compléter le périmètre dudit dispositif désormais étendu à l'ensemble des produits d'épargne bancaire (livrets réglementés et non réglementés, plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, etc.) et aux titres (comptes titres et plans d'épargne en actions).

- Nouveau Mandat (7ème modification apportée depuis la signature du 1er mandat) de tenue de compte-conservation et de réception-transmission d'ordres confié par la Caisse régionale à la S.N.C. Crédit Agricole Titres : Selon autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale le 23 février 2018, mandat prenant en compte des modifications législatives et réglementaires telles que la Directive MIFID II du 15 mai 2014 (identification des investisseurs et reporting à l'A.M.F. des transactions sur les instruments financiers, avis et information aux titulaires des comptes titres), la réforme du droit des obligations (modification du code civil), le

règlement européen relative à la protection des données personnelles, des évolutions de la réglementation fiscale internationale et du dispositif groupe sur le respect des sanctions internationales.

**Les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie en 2018 sont :**

- Avenant n° 1 à la Convention multipartite relative au service « FACILIT » assuré par la S.N.C. Crédit Agricole Titres, dans le cadre du dispositif de mobilité inter Caisses régionales : lettre d'adhésion audit avenant signée le 6 juin 2017.

- Convention de transfert et de suspension du contrat de travail de Monsieur Hugues BRASSEUR, Directeur général et mandataire social, autorisée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale le 30 novembre 2016.

- Convention avec la SAFER MAINE OCEAN relative au financement relais du foncier agricole pour l'installation en agriculture signée le 7 juin 2016.

### Avec le conseil d'administration

La convention conclue au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice ne concerne que les indemnités et vacations des administrateurs :

- Le total des indemnités et vacations brutes versées à l'ensemble des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale, au titre de l'exercice 2018, s'est élevé à 432 K€.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## **Informations relatives aux parties liées :**

### **Avec les Caisses Locales**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine étant avec les Caisses Locales l'entité consolidante, il n'y a pas de relation avec une société mère, des co-entreprises où elle serait co-entrepreneur, des entreprises associées ou des entités exerçant un contrôle conjoint.

Par ailleurs, les principales opérations réciproques réalisées avec les Caisses Locales concernent :

- **au bilan** : les DAV (26,7 M€), les parts sociales (145,9 M€), les BMTN (215,5 M€) et les intérêts sur les DAV (+0,1 M€) et sur les BMTN (4,2 M€).
- **au compte de résultat** : les intérêts des DAV (0,3 M€), les intérêts des BMTN (4,2 M€) et les dividendes (4,3 M€).

### **Avec les Sociétés de Titrisation**

Au même titre que pour les Caisses Locales, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est avec les Sociétés de Titrisation (la première créée en octobre 2015, la deuxième en février 2017 et la troisième en avril 2018) l'entité consolidante.

Les principales opérations réciproques réalisées avec les SOCIÉTÉS TECHNIQUES DE TITRISATION sont les suivantes :

- **au bilan** : les titres et parts résiduels (249,1 M€), la constitution de réserves de liquidité (3,0 M€), les Comptes d'Affectation Spécial (4,0 M€), Complément de prix de Cession retenues sur créances dépréciées (0,6 M€), l'Excess Spread couru (1,0 M€).
- **au compte de résultat** : l'Excess spread (4,5 M€), les commissions d'encaissement (0,3 M€), les coupons sur titres FCT (1,6 M€).

### **Avec le Groupe Crédit Agricole**

#### **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques au Groupe

#### **- Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations

internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

#### **- Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, Livret A, comptes et plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

#### **- Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. La dernière, du 31 décembre 2001, permet de restituer sous forme d'avances miroir 50% des ressources d'épargne entrant dans ce champ d'application.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte non restituée sous forme d'avances miroir, sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole SA.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

#### **- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

## - **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

## - **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

## - **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

## - **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

## **Avec les dirigeants de la Caisse Régionale**

Par principaux dirigeants, l'entité comprendra l'ensemble des membres du conseil d'administration et des membres du comité exécutif (ou comité de direction).

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2018 à l'ensemble des membres des organes de direction est de 2 258 K€ (rémunérations brutes, base fiscale).

## **Parts dans les entreprises liées, titres de participations et autres titres détenus à long terme :**

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

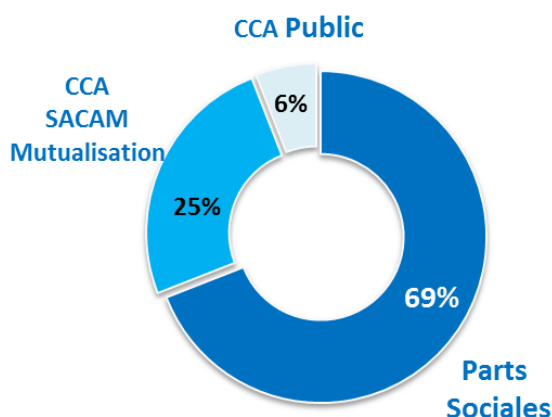
Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciations lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## 7.1 Répartition du capital



### Répartition du capital social au 31/12/2018

	Nombre	Montant nominal en €
<b>Parts sociales</b>	<b>9 565 922</b>	<b>145 880 310,50</b>
dont Caisses Locales	9 565 897	145 879 929,25
dont Administrateurs de la Caisse régionale	24	366,00
dont SACAM Mutualisation	1	15,25
<b>Certificats d'Associés</b>	<b>4 283 975</b>	<b>65 330 618,75</b>
dont SACAM Mutualisation	3 462 475	52 802 743,75
dont Public	821 500	12 527 875,00
<b>TOTAL</b>	<b>13 849 897</b>	<b>211 210 929,25</b>

## 7.2 Droit de vote

Le nombre total des droits de vote est de 1 088 pour l'exercice 2018 dont 1 066 droits de vote collectifs attachés aux caisses locales, 21 droits de vote attachés au mandat d'administrateurs de la caisse régionale et 1 voix pour la structure SACAM Mutualisation.

Aucun droit de vote n'est attaché aux Certificats Coopératifs d'Associés. Cependant, la qualité de sociétaire doit être préalablement reconnue à toute personne désirant souscrire des CCA. Suite à l'opération Eurêka de simplification de la structure capitalistique du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. a procédé à la vente de sa part sociale de la Caisse Régionale à SACAM Mutualisation en août 2016.

Au 31 décembre 2018 en conséquence, l'Associé le plus important, en termes de détention de capital, était SACAM Mutualisation qui détenait 3 462 475 CCA, représentant 25% du capital, et disposait d'un droit de vote, le second sociétaire le plus important était la Caisse locale de Laval Est qui détenait 326 890 parts sociales, ce qui représentait 2,36 % du capital global et 16 droits de vote, soit 1,5 % de total des droits de vote.

## 7.3 Contrôle

Aucune personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne contrôle le capital de la Caisse régionale. Par ailleurs, il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

## 8 Le développement de la banque multicanal de proximité

La poursuite du développement d'un modèle de Banque 100% digitale et 100% humaine.

Le modèle de développement du Groupe Crédit Agricole, de l'ensemble des Caisses Régionales et du CA Anjou-Maine en particulier s'appuie sur un projet centré client selon lequel, le développement

du digital se fait au bénéfice de la dimension humaine de notre métier de Banquier/Assureur.

Plus que des changements d'outils, ces évolutions introduisent en effet de nouvelles approches dans la relation client dans lesquelles le digital est un facilitateur et une valeur ajoutée.

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Les nouvelles offres et les nouveaux usages digitaux déployés en 2018 démontrent leur efficacité et l'utilité perçue par les clients :

- de fortes progression dans la relation à distance: +25% d'utilisateurs du site internet et de l'application Ma Banque, le lancement de l'agrégation bancaire avec 3000 premiers utilisateurs et une progression de 15% par mois
- le développement de nouvelles pratiques en agence: 4500 entrées en relation entièrement réalisées sur tablette, 1500 pièces justificative Espaces Projet Habitat, 1600 « prêts express AGRI/PRO » depuis le lancement en janvier 2018
- une personnalisation accrue de la relation client avec une nouvelle approche multi-canal encore plus souple permettant notamment à nos clients de finaliser à leur domicile la signature d'un contrat initié en agence.

Ces solutions apportent également un bénéfice immédiat en termes de meilleure connaissance des clients et de leurs attentes dans un souci tant règlementaire que commercial.

Autre bénéfice du développement digital, la dématérialisation d'un plus grand nombre de documents produits, signés, remis aux clients ou archivés.

La dématérialisation est un enjeu majeur dans l'amélioration des services offerts à nos clients, du coefficient d'exploitation de la Caisse Régionale mais également dans l'engagement de la Caisse régionale dans la réduction de son bilan carbone.

Enfin, sur le terrain de l'innovation, après la création d'un 1er Village by CA à Angers en 2017, le Village de Laval a vu le jour en 2018 et celui du Mans ouvrira courant 2019, témoignant aussi dans ce domaine l'importance d'un développement équilibré de la Caisse Régionale sur ses trois départements.

---

## 9 Propriétés immobilières et équipements

### 9.1 Patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier de la Caisse Régionale est constitué :

- du siège social, situé au Mans (Sarthe), ainsi que de 2 sites départementaux situés à Angers (Maine et Loire) et à Laval (Mayenne),
- des agences réparties sur les 3 départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

Le programme d'investissements sur le développement du patrimoine immobilier de la Caisse Régionale s'est poursuivi sur l'année 2018 avec notamment la livraison de 11 points de vente au concept « NCA-La Place ».

Au 31 décembre 2018, ce sont ainsi 157 points de vente qui sont au nouveau concept, pour la plus grande satisfaction de nos clients.

La construction du nouveau siège du Mans (en phase de réalisation depuis début 2016) est achevée permettant ainsi aux collaborateurs de profiter d'un cadre de travail moderne et fonctionnel.

Plus de 80 % du projet a été réalisé par des entreprises ayant des équipes basées sur le territoire de la Caisse Régionale.

### 9.2 Environnement et Déclaration de Performance Extra Financière

Conformément à l'article L 225-102-1 du code de Commerce, la Caisse Régionale Anjou Maine a produit au titre de l'exercice 2018 un rapport sur la Déclaration de Performance Extra Financière (qui remplace anciennement rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale)

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## 9.2.1 Edito



Ensemble, investissons l'avenir !

Plus que jamais ces derniers mois, le contexte économique et social met en évidence les difficultés auxquelles nombre de nos concitoyens font face. En parallèle, alors que l'année 2018 a battu des records de températures, le contexte environnemental nous rappelle l'urgence de mettre en place des actions radicales pour engager l'économie dans la transition écologique. Ces profondes mutations se manifestent directement sur nos territoires, avec de nouveaux défis pour le vivre ensemble. Cela repose sur des préalables que sont l'écoute, la capacité à se parler, la transparence et la compréhension réciproque.

Nous avons, à tous les niveaux, notre part de responsabilité dans un collectif. Chaque action doit nous amener à nous poser la question de son bénéfice. Le changement n'est possible que si les efforts demandés sont compris et acceptables par tous. Notre ADN mutualiste nous engage à apporter des solutions de soutien du quotidien, aussi bien en interne auprès de nos sociétaires et équipiers<sup>1</sup>, qu'en externe auprès de nos parties prenantes, qu'il s'agisse de nos clients à travers les projets que nous finançons, de nos fournisseurs, des collectivités locales ou de la société civile.

C'est dans cet esprit que nous relevons aujourd'hui des défis majeurs pour notre banque, nos territoires de présence et tous les clients qui y vivent. La digitalisation transforme nos outils et les interactions avec nos clients, la nécessaire transition écologique nous amène à repenser l'accompagnement financier de nos projets, et les évolutions démographiques conduisent à demeurer au plus près de tous nos clients, quelle que soit leur situation.

L'année 2018, par ses succès, nous prouve que nous avons tous les atouts pour relever ces défis en 2019 : la réactivité, la disponibilité et les compétences. En effet, nous avons déployé notre réseau de Digit'acteurs parmi nos équipiers pour accélérer la digitalisation de nos métiers. Notre ambition d'être une banque 100% humaine et 100% digitale se concrétise au travers du maintien de notre réseau d'agences sur notre territoire, et nous continuons de réinvestir 86% de nos résultats dans le développement du territoire. Nous sommes aussi restés présents pour nos clients les plus fragiles par l'amélioration de nos services inclusifs.

Notre rôle, en tant que Caisse régionale du Crédit Agricole, est d'accompagner nos clients particuliers et entreprises et de favoriser la réussite de tous vers une transition des modèles, pour une économie plus durable, plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive. La réussite de ce projet sera ce que nous en ferons ensemble, nous invitons chacun à en être l'acteur.

Hugues Brasseur, Directeur général  
Guy Guilaumé, Président

## 9.2.2 Introduction

### Les missions du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est une **Banque Coopérative et Mutualiste Régionale**, attachée au devenir de ses territoires locaux et impliquée dans le développement de ses habitants.

Notre mission, pour être utile à nos clients, ne peut se faire qu'en **cohérence avec la dynamique du territoire**. Cela implique de répondre au plus près à leurs attentes, d'accompagner leurs projets, et de développer une relation de confiance, en toute transparence. Également banque responsable, nous cherchons à **préserver l'environnement de nos territoires** et à **contribuer au développement socio-économique** de ses habitants. Nous apportons pour cela le meilleur de notre expertise globale à notre échelle. Dans nos trois départements de présence, près de 1 emploi sur 20 est soutenu par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et nous soutenons plus de **76 000 emplois** dans l'économie française en 2017<sup>2</sup>.

<sup>2</sup>Source : Empreinte socio-économique CRÉDIT AGRICOLE Anjou Maine réalisée par Utopies en 2018 sur données 2017

<sup>1</sup> Collaborateurs



## RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Nous continuons aussi d'affirmer notre volonté de demeurer une **banque de proximité** à la fois **100% humaine et 100% digitale** pour chacun de nos clients : particuliers, professionnels, professions libérales, associations, petites, moyennes ou grandes entreprises, collectivités publiques et acteurs du logement social.

Nous valorisons ainsi particulièrement **l'excellence relationnelle** avec notre clientèle et nos sociétaires, et sommes guidés au quotidien par nos valeurs mutualistes de **proximité, de responsabilité et de solidarité**. Banque Assurance et Immobilier destinée à être référente sur son territoire, interdépendante de son tissu, respectueuse de ses valeurs, de sa gouvernance et des règles de la profession, nous nous appuyons historiquement et continuerons de nous appuyer sur un **modèle coopératif et mutualiste**, ainsi qu'un principe de vote : 1 homme égal 1 voix.

Nous promovons également une véritable **co-construction de l'avenir avec nos équipiers et administrateurs**, partageons nos pratiques sociétales tout en développant leurs talents.

### Engagements globaux

Acteur majeur du secteur bancaire, le Groupe Crédit Agricole est conscient de sa responsabilité. Il mène ainsi une politique de responsabilité sociale et environnementale active qui s'inscrit dans le respect du **Pacte mondial des Nations Unies**. Depuis l'adhésion à ce pacte en 2003, le Groupe a lancé différentes initiatives et **pris des engagements autour de 10 valeurs fondamentales** dans les domaines des Droits de l'Homme, des normes de travail, de l'environnement et de lutte contre la corruption.

En 2003, Crédit Agricole CIB, la banque d'affaires du Crédit Agricole, a également fait partie des fondateurs des **Principes de l'Équateur**, aux côtés de neuf autres organismes bancaires internationaux. La filiale de gestion d'actifs du Crédit Agricole, Amundi, figure parmi les premiers signataires des **Principes de l'Investissement Responsable** (PRI) des Nations Unies mis en œuvre

en 2006. Crédit Agricole Assurances y souscrit également depuis 2010.

Le Groupe Crédit Agricole s'engage auprès des clients pour leur garantir respect, transparence, loyauté, solidarité, utilité et proximité. En 2017, la mise en œuvre de la charte éthique a permis d'asseoir les valeurs du Groupe et d'en adapter la spécificité et les procédures de contrôle à chaque entité. Elle décrit les principes d'actions des entités du Crédit Agricole vis-à-vis des clients, de la société et des collaborateurs.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine porte une attention particulière à des pratiques d'achats responsables. Depuis 2017, la Caisse régionale applique la politique d'Achats Responsable du groupe et la décline aux grands enjeux territoriaux et de Performance Globale d'Entreprise, au travers de 5 axes :

- Assurer un comportement responsable dans la relation fournisseurs
- Contribuer à la compétitivité économique de l'écosystème
- Intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans nos achats
- Améliorer durablement la qualité des relations avec les fournisseurs
- Intégrer la politique achats-responsables dans les dispositifs de gouvernance existants

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a précisé dans sa **propre Politique Achats Responsables** qu'il favorise les fournisseurs locaux. En 2018, la **Charte achats Responsables signée par les fournisseurs** définit des engagements pris à leurs égards et les attentes concernant le respect de principes en matière de droits de l'Homme, conditions de travail, environnement et lutte contre la corruption.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Présentation du modèle d'affaires du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine

NOS RESSOURCES	NOTRE CREATION DE VALEUR	NOTRE CONTRIBUTION	
<p><b>CAPITAL HUMAIN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 088 collaborateurs</li> <li>• 1 312 administrateurs</li> </ul> <p><b>NOTRE PRESENCE TERRITORIALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 180 points de vente</li> <li>• 17 espaces spécialisés (professionnels, privés, habitat...)</li> <li>• 92 caisses locales</li> <li>• 472 Points verts</li> <li>• 342 automates bancaires</li> <li>• 3 Sites administratifs</li> <li>• 3 points passerelles animés par 6 salariés</li> </ul> <p><b>CAPITAL FINANCIER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 857 M€ Fonds Propres</li> <li>• 211 M€ Capital Social</li> </ul> <p><b>NOS RÉSEAUX ET PARTENAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Villages by CA + 1 en 2019<sup>1</sup></li> <li>• 18 Coopérations inter CR</li> </ul> <p><small><sup>1</sup> Les Villages by CA sont des accélérateurs de business mettant en relation des start-up avec des Grandes Entreprises, ETI, PME (partenaires), pour leur permettre de se développer en trouvant des relais de croissance et aux partenaires de trouver de l'agilité.</small></p>	<p><b>788 764</b> clients, dont <b>345 915</b> sociétaires</p> <p><b>NOS CLIENTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Particuliers</li> <li>• Professionnels</li> <li>• Agriculteurs</li> <li>• Entreprises</li> <li>• Collectivités</li> <li>• Associations</li> </ul> <p><b>UNE BANQUE MULTICANALE</b></p> <p><b>100% humain / 100% digital</b></p> <div style="text-align: center;"> <p><b>Territoires</b></p> <p>Utilité aux territoires Utilité clients Soutien à l'investissement Soutien à l'emploi Contribution au PIB</p> <p>ASSURANCES      CREDITS</p> <p>EPARGNE      SERVICES</p> <p><b>Caisse régionale de l'Anjou et du Maine</b></p> <p>Impacts du fonctionnement Contributions fiscales Contribution à l'emploi local Contribution au PIB Mécénat/sponsoring</p> <p><b>NOS DOMAINES D'ACTIVITE CLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Banque</li> <li>• Assurance</li> <li>• Immobilier</li> </ul> </div>	<p><b>ECONOMIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 21 585 M€ d'encours de collecte</li> <li>• 346 M€ d'encours Livret sociétaire</li> <li>• 15 377 M€ d'encours crédit</li> <li>• Produit Net Bancaire : 426,6 M€</li> <li>• Résultat net : 97,3 M€</li> <li>• 72,5 M€ d'impôts et taxes</li> </ul> <p><b>RELATION CLIENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 94% de satisfaction assurance suite à un sinistre</li> <li>• IRC client -1</li> <li>• 36 837 nouveaux clients</li> <li>• 20 311 nouveaux sociétaires</li> </ul> <p><b>ANCRAGE TERRITORIAL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 76 100<sup>1</sup> emplois soutenus dans l'économie française, dont 41%<sup>1</sup> dans le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne.</li> <li>• 31 000<sup>1</sup> emplois soutenus sur le territoire par le fonctionnement de la caisse et les fonds débloqués, soit 1 emploi sur 20<sup>1</sup></li> <li>• 5 200 M€<sup>1</sup> de contribution au PIB dans l'économie française</li> </ul> <p><b>DIGITALISATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 213 digit'acteurs</li> <li>• 118 243 clients utilisateurs de l'application « Ma banque »</li> </ul> <p><small>1 (2017)</small></p>	<p><b>ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS TERRITORIALES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 476 505 contrats d'assurance des biens et des personnes</li> <li>• 54 projets d'isolation et rénovation énergétique des bâtiments accompagnés</li> <li>• 6,8M€ de financement des énergies renouvelables</li> <li>• 55 dossiers concernant l'installation d'énergies renouvelables ont été déposés</li> <li>• 751 projets de création-reprise agricoles et professionnels financés</li> </ul> <p><b>ACCOMPAGNEMENT SOCIETAL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1,1 M€ pour le fonds de dotation et les points Passerelle</li> <li>• 11 start-up hébergées dans les Villages By CA</li> <li>• 1 101 associations accompagnées</li> </ul> <p><b>ACCOMPAGNEMENT HUMAIN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 heures de formation par salarié</li> <li>• 244 embauches dont 104 CDI</li> </ul>

## Présentation des principaux risques et opportunités

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse régionale fait face à des transformations importantes **sur son marché et au cœur des territoires** sur lesquels elle opère. Le marché bancaire voit l'**émergence de nouveaux acteurs**, les banques digitales, qui transforment les métiers et les attentes clients en matière de réactivité et d'agilité, de proximité et d'utilité sociale des banques. Les territoires se transforment avec la **digitalisation**, les **évolutions démographiques et écologiques**. Leurs habitants ont des **parcours de vie de plus en plus divers**, des **besoins économiques variés**, auxquels il faut s'adapter et répondre par l'**inclusion et la possibilité pour chacun de concrétiser ses projets par un financement adapté**. Aussi, la prise de conscience sur les enjeux liés à la protection **des données personnelles** et la réglementation croissante sur le sujet sont plus que jamais au cœur de nos préoccupations.

### Méthodologie :

Une analyse risques/opportunité développement durable pour le secteur bancaire, avec un focus au niveau régional, a été réalisée par la Caisse régionale cette année. L'étude de différentes sources internes et externes<sup>3</sup> au groupe a été menée, ainsi que des entretiens internes, appuyés par un outil d'analyse des tendances territoriales, Local Goals<sup>4</sup>. Cette analyse a donné lieu à une cotation puis une hiérarchisation des risques et opportunités principaux.

### Des transformations sociales démographiques sur les territoires



▪ **Accessibilité financière et inclusion bancaire :**  
Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine joue un rôle croissant **d'accompagnement auprès de clientèles plus fragiles** et des populations aux **parcours de vie de moins en moins linéaires**

<sup>3</sup> Sources : Pacte Coopératif & Territorial 2018, Cartographie interne des risques extra-financiers des Caisses régionales, Rapport intégré CASA, Grille SASB 2018

<sup>4</sup> L'outil Local Goals d'Utopies est une méthode pour reconnecter sa stratégie RSE aux objectifs de développement durables territoriaux, en évaluant le niveau de soutenabilité de chaque département métropolitain. 70 indicateurs territoriaux sont analysés selon leur contribution aux différents Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

(reconversions professionnelles, changements de cadre familial, aléas de santé...). Certains territoires de l'Anjou et du Maine connaissent un ralentissement démographique et vieillissement de population, qui transforment les **dynamiques d'épargne et d'endettement**.

Ce sont des opportunités de maintenir la **vitalité du territoire**, repenser l'offre et ses activités clés pour s'adresser à tous les types de clients, partout sur le territoire.

Le rôle des banques dans l'instabilité financière a été pointé du doigt par les acteurs économiques et la société civile. Dans ce contexte de défiance, la Caisse régionale peut jouer un rôle clé dans le **développement des projets entrepreneuriaux et territoriaux**, mais aussi pour les projets personnels des clients. Nous avons une responsabilité en permettant une **inclusion bancaire** aussi large que possible.

- La Caisse est attendue sur sa capacité à transformer ses métiers, supports et interactions clients, pour prévenir les risques d'obsolescence des outils et de non maîtrise des technologies.

- Accessibilité physique et implantation locale: L'ancrage local de la Caisse Régionale est donc mis au défi par le risque de **désertification** de certains territoires, de perte de confiance des clients et de la perte de la dynamique de bancarisation.

Le développement des **services de proximité, localisés** sur l'ensemble du territoire, et la **création d'offres spécifiques pour tous** sont autant d'opportunités de maintenir la vitalité du territoire et son développement économique.



## Des modèles bancaires de plus en plus digitaux

- Digitalisation et relation client: L'évolution des modes de consommation bancaires face à une demande client et à une concurrence de plus en plus dématérialisées est un défi pour les acteurs bancaires historiques. Les attentes sont désormais centrées sur l'**accessibilité des services** et la **protection des données personnelles**. Le maintien voire l'amélioration de l'attractivité et de la qualité de l'expérience client sont des opportunités à saisir par la Caisse régionale grâce à ces transformations de processus et d'offre.
- Digitalisation des métiers et des outils: La Caisse est attendue sur sa capacité à transformer ses métiers, supports et interactions clients, pour prévenir les risques

d'obsolescence des outils et de non maîtrise des technologies.



## Des exigences éthiques et réglementaires

- Ethique: Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est historiquement sensible aux **risques éthiques liés à ses financements, au blanchiment, au financement du terrorisme ou à la corruption**, en tant qu'établissement bancaire. Au-delà des coûts légaux, l'exposition à des pratiques non éthiques représente un risque non négligeable pour la confiance que lui confère ses clients sur les territoires.

Ces risques éthiques sont sources de **destruction de valeur pour les économies et les populations des territoires, il y a une opportunité à communiquer nos bonnes pratiques au niveau local**.

- Protection des données personnelles: La dématérialisation fait prendre une autre dimension aux défis de **protection des données personnelles**, et la Caisse régionale est attendue sur sa capacité à préserver la confidentialité de ses données et maintenir la confiance de ses clients.

Les mesures de formation, de prévention et de lutte contre ces pratiques mises en place historiquement par la Caisse sont une opportunité pour la Caisse régionale d'être perçus comme une véritable banque tiers de confiance.



## L'accompagnement des clients face à la transition écologique et la lutte contre le changement climatique

- Transition énergétique: Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a un rôle à jouer dans le financement de projets locaux qui répondent aux besoins économiques de ses clients tout en suivant les **évolutions sociétales et environnementales**, notamment en lien avec la **transition énergétique et écologique**. D'autre part, le **coût d'un risque** croissant liés aux événements climatiques (submersions, inondations, chaleur élevées ou très froides, tempêtes) doit être anticipé dans les modèles de financement et d'assurance.
- Accompagnement des agriculteurs: clients historiques du Groupe sensibles au réchauffement climatique, le soutien aux agriculteurs est aussi une opportunité de développer l'innovation et d'ancrer le leadership de la Caisse, tout en identifiant des possibilités de partenariats.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

« Notre rôle est de lutter contre le risque de désertification du territoire et de paupérisation du tissu économique et social, en accompagnant les populations dans les projets de développement locaux »

Etienne Royol, Directeur Finances Risques et Pilotage

## 9.2.3 Affirmer notre gouvernance coopérative et mutualiste

La gouvernance singulière du Crédit Agricole réside dans ses valeurs et son modèle coopératif et mutualiste. Fondamentalement ancrée dans ses régions d'implantation et interdépendante de ses territoires, la Caisse régionale bénéficie de ce lien direct avec ses administrateurs pour être à l'écoute de ses clients et des populations locales. Avec un centre de décision au plus près de ses territoires, elle est en capacité d'enrichir à chaque niveau ses offres et services bancaires en lien avec les évolutions sociétales



**345 915** sociétaires  
**1 312** administrateurs  
**92** présidents de Caisse locale  
**21** membres du Conseil d'administration

Valeur fondamentale du Crédit Agricole, le mutualisme place l'homme au centre de la vie de la Caisse régionale.

La Caisse régionale est une banque coopérative dont la performance s'inscrit sur le long terme. Elle est une société de personnes et non une société de capitaux. Ses réserves se transmettent de génération en génération.

Le principe « un homme = une voix » (vote démocratique des sociétaires en assemblée générale de Caisse locale) favorise la représentativité et le développement des territoires de la Caisse régionale.

Les 345 915 sociétaires (1,9% de plus qu'en 2017) des 92 Caisses locales affiliées à la Caisse régionale participent aux synergies positives nécessaires pour accompagner la Caisse sur les véritables enjeux locaux et servent sa volonté d'être utile au territoire.

22

La Caisse régionale applique la règle mutualiste du « double regard » qui associe un Président élu à un Directeur Général exécutif.

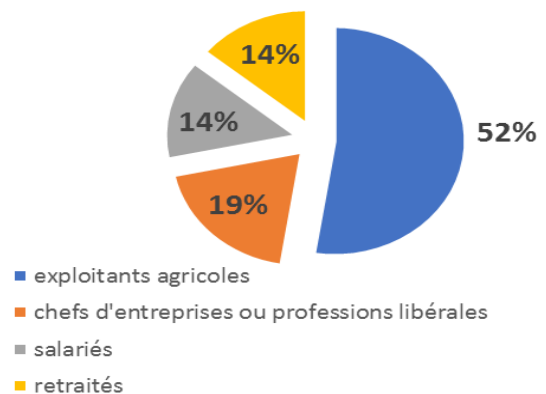


Le Conseil d'administration est composé de 21 membres en 2018, issus par tiers de chacun des départements de la Caisse (Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe).

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour 3 ans par l'Assemblée générale des sociétaires de la Caisse régionale et renouvelables par tiers chaque année.

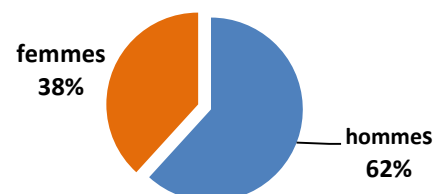
Le Directeur général et le Comité de direction proposent au Conseil d'administration la politique et la stratégie de la Caisse. Ils en assurent la mise en œuvre dans les limites définies par le Conseil d'administration, à qui ils rendent compte des résultats de leur gestion. Il se compose du Directeur général, de deux Directeurs généraux adjoints et de huit Directeurs.

Répartition des membres du Conseil d'Administration en 2018



13 hommes et 8 femmes composent le Conseil d'administration de 21 membres.

Composition du Conseil d'administration



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

En 2018, les Conseils d'administration des Caisses locales comptent **1 312** administrateurs, un chiffre légèrement plus faible qu'en 2017, en raison notamment de la fusion de deux Caisses locales.

**Chaque Caisse locale est aussi une coopérative qui appartient à ses clients, personnes physiques ou personnes morales, qui ont souscrit des parts sociales et sont donc ses sociétaires.**

Tous les clients qui le souhaitent ont vocation à devenir sociétaire après agrément par les Conseils d'administration des Caisses locales.

Les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée générale de leur Caisse locale, en élisent les administrateurs, en approuvent les comptes, votent les résolutions et les modifications des statuts.

11 formations ont été proposées à l'ensemble des administrateurs en 2018. Elles ont permis à 758 participants de se former sur des sujets en lien avec leur rôle d'administrateurs : Administrateurs créateurs de liens, Prise de parole en public et Approche bancaire d'un dossier création reprise.

Les Assemblées générales sont l'occasion pour les sociétaires et les administrateurs des Caisses locales de s'exprimer et de dialoguer directement avec les dirigeants de la Caisse régionale.

**questionnent nos interactions avec nos clients, nos métiers et nos offres.**

**Nous cherchons à garantir des services de proximité de qualité, à répondre aux besoins en matière de digitalisation tout en maintenant une relation de confiance. Nous veillons aussi à notre implantation locale.**

**Nous développons l'accessibilité en ligne de nos services et nous adaptons nos outils au numérique.**

**Nous renforçons nos standards éthiques, anti-corruption et de protection des données personnelles. Nous nous appliquons ainsi à nous positionner comme un véritable tiers de confiance, à la fois 100% humain et 100% digital.**

**472** points verts sur le territoire  
Notre Indice Recommandation Client a progressé de **6 points en 2018**  
**213** Digit'Acteurs pour faciliter la digitalisation au sein de la Caisse régionale



**Affirmer notre modèle de banque universelle de proximité et humaine**

En tant que Caisse régionale ancrée localement, actrice et facilitatrice du développement des territoires, nous nous efforçons de maintenir accessibles et disponibles nos services et nos agences partout sur les territoires et développons des services de proximité.

**Implantation locale et accessibilité géographique :**

Grâce au modèle coopératif de la Caisse, les administrateurs sont nos relais sur tout le territoire.



Le samedi 2 juin 2018, La Caisse régionale a organisé ses 2<sup>e</sup> « Rencontres sociétaires ». Dans chaque Caisse locale, élus et salariés se sont mobilisés pour accueillir nos sociétaires, futurs sociétaires ou associations. Cet évènement majeur de la vie mutualiste a permis d'expliquer notre raison d'être de banque coopérative. Dans une ambiance conviviale, les administrateurs, clients sociétaires, salariés et prospects ont pu découvrir et échanger sur nos initiatives locales.

## 9.2.4 Atteindre l'excellence dans nos relations avec nos sociétaires et clients

**La satisfaction de nos clients est notre priorité et la garantie de l'accessibilité à nos offres et services, une de nos principales préoccupations. Les besoins de mobilité professionnelle et personnelle, le vieillissement de la population de certains territoires ou une concurrence dématérialisée de plus en plus importante**



La Caisse régionale compte aujourd'hui **180 points de vente, 342 automates bancaires et 472 Points Verts**, soit un nombre de points de contacts en baisse de de 1,7%. Ces derniers permettent aux clients des petites communes rurales de bénéficier d'un **service de retraits d'espèces auprès de commerçants affiliés** au réseau Crédit Agricole. La Caisse régionale s'est fixée comme objectif d'implanter un point de retrait d'argent (distributeur ou Point Vert) dans chaque commune



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

de plus de 1 000 habitants. Aujourd'hui plus de 86% de ce maillage est réalisé.

En 2018, le nombre de DAB/GAB<sup>5</sup> à disposition pour **10 000 habitants** est de **1,7**, en légère baisse par rapport à 2017 et il y a environ **1 bureau permanent pour 10 000 habitants** sur le territoire. Nous assurons ainsi à nos clients une présence locale, une écoute et un dialogue permanent pour rester leur tiers de confiance, où qu'ils soient.

Afin de permettre également une meilleure accessibilité aux clients sourds et malentendants souhaitant se mettre en relation avec leur banque, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine propose les services d'**Accéo**. Il s'agit d'un **service à distance** en temps réel de transcription de la parole et de **visio-interprétation** en langue des signes, entièrement gratuit.

« La Caisse Régionale ose le développement local, alors que de nombreux acteurs bancaires ferment des points de vente. Plus que jamais, nous sommes un acteur ancré dans les territoires et notre rôle est essentiel au maintien du tissu économique local et du lien social »

François de La Perraudière,  
Directeur Général Adjoint

## Expertise

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est également organisé sur le terrain, pour répondre spécifiquement aux attentes des professionnels (dont les agriculteurs et entreprises), grâce à **188 conseillers professionnels et agricoles répartis sur l'ensemble du territoire et aux 22 chargés d'affaires Entreprises des quatre agences entreprises**. Nous avons déployé en 2018 une nouvelle organisation avec notamment un **banquier conseil**, qui permet aux grandes entreprises du territoire d'avoir accès à l'ensemble des expertises et métiers du Groupe par un expert dédié. Un **conseiller privé du dirigeant d'entreprise** est présent dans chaque Agence entreprises afin d'apporter un service personnalisé.

Enfin, nos systèmes de délégations ont été revus afin de rapprocher la décision en proximité des clients.

## Satisfaction client :

Le projet **Relation VISÉO** traduit en cinq engagements l'approche relationnelle de la Caisse régionale vis-à-vis de ses clients :

- aucune incitation financière à proposer une solution plutôt qu'une autre pour apporter un conseil objectif en réponse aux attentes des clients ;
- renforcer le lien et l'écoute ;
- chaque client dispose d'un ou plusieurs interlocuteurs désignés ;
- proposer les solutions adaptées et personnalisées ;
- prise en charge des demandes.

Anjou Maine apparaît comme une des banques, sur près de 130 banques consultées, ayant le **meilleur rapport qualité/prix** selon des études réalisées par des organismes extérieurs reconnus.

Une nouvelle fois, Anjou Maine se situe sur la **plus haute marche du podium** de la région Pays de La Loire. L'évolution de nos tarifs est en diminution de 5.3% par rapport à l'année précédente.

**Nous sommes même 1<sup>er</sup>** sur le plan national au niveau du profil "consommateur moyen".

Depuis 2013, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine est certifiée **ISO 9001** pour le processus « répondre aux demandes et réclamations clients qui nécessitent l'intervention d'une unité siège ». En 2018, **79 257** demandes et réclamations ont été traitées sous un délai moyen de **4** jours avec un respect du délai annoncé au client de **94% (+4 points par rapport à l'objectif de 90%)** au lieu de 92 % en 2017.



**L'Indice Recommandation Client (IRC)** est un outil de mesure commun de satisfaction client à toutes les Caisses régionales. En 2018, l'étude annuelle **réalisée par Crédit Agricole SA** a permis d'interroger **1 034 clients particuliers** de notre territoire (clients Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Postale et Caisse d'Épargne). Les résultats montrent un IRC de **-1** pour 2018 soit une amélioration de **6 points** par rapport à 2017. En ce qui concerne le sociétariat, la recommandation tend à s'accroître avec un **Indice de Recommandation Sociétaire positif à +6**. Ainsi en 2018, ces résultats montrent une plus grande satisfaction de l'ensemble de nos clients et plus particulièrement des sociétaires.

<sup>5</sup> Distributeur Automatique Bancaire / Guichet Automatique Bancaire

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## Optimiser l'expérience de nos clients par la digitalisation

Les exigences croissantes des clients en matière de **digitalisation des banques, de dématérialisation des services et de protection des données personnelles**, sont autant de mutations qui transforment les métiers, les offres et les modes d'interaction clients de la Caisse régionale. A ce titre, la Caisse régionale s'est dotée d'un chef de projet à la transformation digitale.

Le Groupe Crédit Agricole a annoncé en 2018 la signature du partenariat proposé par le secrétariat d'état au numérique et matérialisé par une « **Charte d'engagement pour l'inclusion numérique** ». Des engagements sont ainsi pris pour la **détection et l'accompagnement des publics isolés ou fragiles, l'acculturation et la formation au numérique qui seront mises en place en 2019**.

En 2018, la digitalisation des métiers de la Caisse s'est accélérée tant pour nos clients que pour les processus internes. Une **feuille de route sur la transformation digitale** est revue annuellement.



En 2018, **160 équipiers et 53 administrateurs** se sont portés volontaires pour devenir « **Digit'acteurs** » au sein de la Caisse régionale, et être ainsi ses ambassadeurs digitaux. Ils ont pour rôle de faciliter l'usage et la promotion des outils multicanaux auprès des clients tout en acculturant chaque Caisse locale au digital.

Sur le sujet de la dématérialisation, un **réseau social interne, Chatter**, a été lancé pour animer la communauté des Digit'acteurs et établir un véritable lien avec les différents services et l'animation commerciale, **200 collaborateurs** seront formés en 2019.

Par ailleurs, le **challenge « Ma Banque »** a été lancé à destination des collaborateurs, avec pour objectif de mieux ancrer le réflexe digital dans le réseau de proximité, sensibiliser aux nouveaux usages digitaux de la banque et promouvoir l'application auprès des clients. En 2018, **118 243** clients ont été utilisateurs actifs de l'application « Ma banque » soit près de **18%** des clients totaux. C'est une augmentation de **21%** par rapport à 2017. De façon plus globale, **286 454** clients utilisent le service de Banque en ligne « BAM », soit près de **46%** des clients, alors qu'ils étaient **43,8%** en 2017.

Pour les clients, La Caisse régionale propose la **souscription 100 % en ligne de produits et**

**services**, limitant ainsi les déplacements tout en rendant les clients plus autonomes. **La signature électronique**, d'ores et déjà proposée pour l'Épargne et l'Assurance, s'est étendue aux offres crédit immobilier et crédit consommation. En 2018, **792 713** signatures électroniques en agences ont été effectuées via des tablettes, soit **82%** des signatures totales.

« La relation client est transformée par la digitalisation et la différence se fera sur l'utilité client, car nous ne traitons pas des numéros de compte mais bien des personnes. »

Hugues Brasseur. Directeur Général

## Être un partenaire de confiance

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'appuie sur les outils éprouvés du Groupe et d'une spécification pour ses propres engagements afin de prévenir tout risque de **corruption, de blanchiment, et de lutter activement contre le financement du terrorisme, ou le non-respect de la protection des données**.

Nous souhaitons incarner pour nos clients et sociétaires le **tiers de confiance**. A ce titre, un comité de management de la conformité a été constitué en 2018 dont l'objectif est de suivre et de piloter les dispositifs de lutte contre la corruption, le blanchiment, le financement du terrorisme et le non-respect de la protection des données.

### Anti-blanchiment et anti-corruption

Pour lutter contre le **blanchiment**, la Caisse régionale applique la quatrième Directive européenne relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme (LCBFT). Le dispositif de lutte contre le blanchiment repose sur des procédures actualisées, un processus d'entrée en relation, une classification des risques LCB, des analyses préalables des flux internationaux, des analyses des alertes générées par des outils de détection ou par la vigilance des équipiers de la caisse régionale et d'un plan de formation de l'ensemble des équipiers.

En matière **d'anticorruption**, la Caisse régionale a mis en œuvre conformément à la loi Sapin II, les mesures de prévention des risques de corruption.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

La Caisse a adopté un code de conduite intégré au règlement intérieur qui définit, pour tous les collaborateurs de la Caisse, les règles déontologiques. Un dispositif d'alerte interne a également été instauré, ainsi qu'une cartographie des risques qui sera finalisée en 2019, et une procédure d'évaluation de la situation des clients, des fournisseurs de premier rang et des intermédiaires. Une **politique de gestion des conflits d'intérêts**, en cours d'actualisation, est également mise à disposition des salariés de la Caisse régionale.

La Caisse régionale réalise ses obligations d'informations et de notifications relatives aux **opérations sur instruments financiers et opérations d'investissement et de désinvestissement** afin de permettre aux autorités publiques d'organiser la transparence des marchés. La prévention des abus de marché passe par la **sensibilisation et la formation des collaborateurs**, la détection des cas potentiels d'abus de marché (signaux d'alerte) et la remontée des opérations suspectes au régulateur compétent.

Par ailleurs, une formation en présentiel des nouveaux équipiers à **la lutte contre le terrorisme** a été menée en 2018. Le dispositif de gestion de crise inclut les risques opérationnels depuis 2018 (dont risques financiers, attaque terroriste).



## En 2018, un programme de formations réglementaires a été mis en place, aboutissant à :

96,17% des collaborateurs ont participé et réussi la formation à la lutte contre le blanchiment.  
98,32% des salariés ont participé et réussi la formation contre la fraude et l'anticorruption.\*

3 formations réglementaires pour les administrateurs :

Obligations de conformité et sécurité financière, obligations liées à la fonction d'administrateur, sanctions internationales.

100 % des administrateurs formés

\* présents et payés au 31/12/2018

En matière de **lutte contre l'évasion fiscale**, un **dispositif de contrôle interne** chargé de veiller spécifiquement à la mise en place et à la bonne application des procédures internes assurant le respect des dispositions précitées a été déployé au cours de l'année 2018.

## La sécurité des données personnelles et sensibles :

Avec la charte des données personnelles mise en place en octobre 2016 par le Groupe Crédit Agricole, celui-ci s'engage ainsi à sécuriser les données de ses clients.

La **charte des données personnelles Crédit Agricole** appliquée par la Caisse régionale se fonde sur le respect de 5 principes :

- nous ne vendons par vos données personnelles ;
- nous utilisons les données que vous nous confiez dans votre intérêt ;
- nous sommes totalement transparents avec vous sur l'utilisation de vos données personnelles ;
- nous vous laissons la maîtrise sur vos données et l'utilisation qui en est faite ;
  - nous donnons toujours la priorité à la sécurisation des données personnelles que vous nous confiez.



Le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** est entré en vigueur le 25 mai 2018. Pour s'y conformer et aller plus loin dans la protection des données personnelles et sensibles de ses clients, la Caisse régionale a nommé un **Délégué à la Protection des Données (DPO)**, qui participe au processus NAP<sup>6</sup> et émet des avis de conformité. Il y a eu 31 demandes au DPO. Un registre où sont recensés les traitements de données personnelles réalisés par la Caisse a été créé et une procédure de réponses aux demandes d'exercices de droits des personnes a été mise en place. Un **e-learning RGPD** a enfin été établi pour les services du siège manipulant des données personnelles dans leurs activités.

## Contrôle et conformité :

Au sein de la Caisse régionale, le service conformité a pour mission de s'assurer du respect :

- de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières ;
- des normes et usages professionnels et déontologiques ;
- des principes fondamentaux figurant dans la Charte de Déontologie du Groupe ;
- des instructions, codes de conduite et procédures internes aux entités du Groupe en relation avec les domaines relevant de la Conformité.

<sup>6</sup> Nouvelles Activités et nouveaux Produits

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Préalablement à leur mise en marché, le service Conformité identifie ainsi les projets de nouvelles activités et produits, en lien avec les services concernés. Après la collecte et l'analyse des documents commerciaux et clientèle, les experts (juridique, conformité, sécurité informatique et Délégué à la Protection des Données) émettent un avis portant sur le **respect de la réglementation, les modalités de mise en marché, la sécurité des données personnelles, les informations des conseillers et des clients sur le produit**, ainsi que sur les contrôles à mettre en place le cas échéant, puis validation en comité de développement présidé par le DGA.

## 9.2.5 Contribuer au développement économique des territoires et à leur transition

**Nous sommes le partenaire d'un ménage sur deux, d'une entreprise sur deux, d'un professionnel sur trois et de 70 % des agriculteurs. Dépendante de la vitalité des territoires au cœur desquels nous travaillons, nous cherchons à dynamiser l'économie locale en accompagnant et facilitant le financement des projets. Nous contribuons ainsi à la transition vers des modèles économiques plus durables, d'un point de vue environnemental et plus inclusif. Nous continuons d'accompagner notre clientèle historique d'agriculteurs.**



**76 100** emplois soutenus en France et **1 emploi sur 20** sur nos départements de

présence

**86,33%** des résultats conservés en fonds propres pour nourrir le financement des territoires

**3,6%** d'émissions de GES financées en 2018

**751 projets de création-reprises** agricoles et professionnels ont été financés par la Caisse durant l'année 2018

**3 172 millions d'euros** de nouveaux crédits accordés toutes clientèles confondues

## Favoriser le développement économique des territoires

Nos **2 088** salariés accompagnent au quotidien plus de **788 000** clients en Maine et Loire, en Mayenne et en Sarthe, dans tous nos métiers de conseil.

## L'empreinte socio-économique du Crédit Agricole Anjou-Maine

Le développement du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est directement lié à la **dynamique socio-économique de ses territoires**. Favoriser la vitalité de la région est au cœur du projet d'entreprise de la Caisse régionale. Afin d'évaluer et mieux quantifier sa contribution au tissu économique français et local, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a mené en 2018<sup>7</sup> **une étude pour apporter un éclairage approfondi des retombées générées à la fois par l'utilisation des financements** accordés aux professionnels et particuliers, grâce en partie à l'épargne que confie les clients et à ses fonds propres, et par les **retombées socio-économiques** de son propre fonctionnement.

La Caisse régionale a des frais de fonctionnement conséquents : les salaires qu'elle verse à ses employés, les frais de fournisseurs et les impôts. Pour fonctionner, la Caisse régionale s'appuie sur ses salariés, à qui elle verse des salaires, paie des fournisseurs et verse des impôts. Chaque euro dépensé se multiplie : les entreprises fournisseurs commandent à d'autres fournisseurs entraînant l'ensemble des acteurs économiques du territoire dans un cercle vertueux. Les salaires versés, les achats effectués et les impôts payés par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine participent à la consommation des ménages, des commerces, des services et aux dépenses des administrations publiques. Ainsi par son fonctionnement, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine soutient **6 900 emplois** en France dont :

- **2 000 emplois directs**

- **1 200 emplois indirects** par ses achats

- **3 700 emplois induits** par la consommation des salariés de la Caisse et des salariés de sa chaîne de fournisseurs et par les dépenses des administrations liées aux impôts et taxes versés par la Caisse et par sa chaîne de fournisseurs.

<sup>7</sup> Étude réalisée en 2018 sur les données 2017. Le calcul de l'empreinte socio-économique du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a été réalisé par **UTOPIES©** (SARL LG Conseil - RCS Paris 398 598 367) à l'aide de son modèle **LOCALFOOTPRINT®**, basé principalement sur les données qui lui ont été transmises. L'étude a nécessité des retraitements, des recherches documentaires et des modélisations statistiques spécifiques au secteur bancaire. Les résultats de cette empreinte sont un ordre de grandeur du poids économique brut généré par l'injection de flux monétaires dans une économie de territoire.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

La richesse générée par le fonctionnement de la Caisse est de **0,7 milliard d'euros de PIB** en France, dont près des deux tiers sur les départements de présence.

Pour réaliser leurs projets, la Caisse régionale accorde chaque année à ses clients, professionnels, artisans, commerçants, agriculteurs, collectivités locales, entreprises, associations et particuliers de nouveaux crédits grâce, en partie, à l'épargne qui lui est confiée par ses clients. Ces fonds injectés contribuent à nourrir les financements aux particuliers ainsi qu'à l'économie et permettent de soutenir **69 200 emplois** en France dont :

- **11 300 emplois directs**

- **27 300 emplois indirects**

- **30 600 emplois induits**

C'est plus de **4,5 milliards d'euros de PIB généré** en France.

**ajoutée qui répondent aux exigences de la transition écologique et énergétique.**

## Accompagner la transition énergétique :

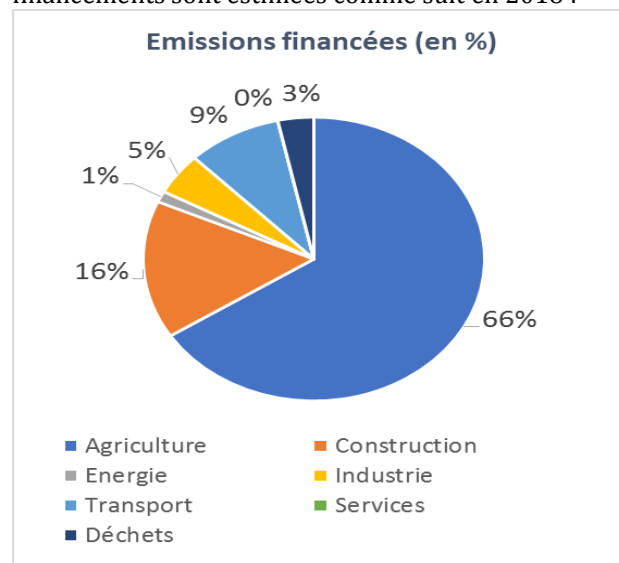
En tant qu'établissement bancaire, le **fléchage des investissements dans des projets bas-carbone** est un véritable enjeu pour la Caisse. En coopération avec la Caisse régionale d'Atlantique Vendée, notre Caisse régionale a notamment monté depuis quelques années une équipe d'analyse et de structuration des financements de projets Énergie Renouvelable, portés par nos clients Entreprises, Agriculteurs et collectivités publiques. Cette équipe analyse très en amont la pertinence de l'investissement et en structure le financement.

A titre d'illustration, sur les projets de méthanisation, la Caisse régionale bénéficie d'un taux de pénétration commerciale de 64%.

Afin de quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses financements, le Groupe Crédit Agricole a mis en place **une méthode d'estimation des émissions de GES** suite aux travaux réalisés par le Groupe Crédit Agricole, en collaboration avec la chaire Finance et Développement durable de Dauphine, afin de permettre une véritable robustesse de calcul.

Elle permet de **rendre compte du poids carbone lié aux investissements financés en accord avec l'article 173\***.

Pour la Caisse régionale, les émissions liées aux financements sont estimées comme suit en 2018 :



Au total, **1 029 kilotonnes de CO<sub>2</sub>** ont été financées en 2018, soit **3,6%** de plus qu'en 2017.



Au total, par son fonctionnement et son activité bancaire, la Caisse régionale soutient **76 100 emplois en France** et près d'1 emploi sur 20 sur ses départements de présence. Ce sont **5,2 milliards d'euros de contribution** au PIB français.

### Quelques chiffres en 2018 :

**262,8 M€** de charges de fonctionnement

**5,8 M€** d'intérêts versés aux sociétaires

**72,5 M€** d'impôts et taxes dont Impôt sur les

Sociétés

**97,3 M€** de résultat net

**28,1 M€** d'achats totaux

**1,1 M€** alloués au fonds de dotation et aux points passerelle

**Soit 86,33% des résultats conservés en fonds propres pour contribuer à nourrir le financement des territoires, soit une évolution de 36 points de base par rapport à 2017.**

## Accompagner les transitions des territoires

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine répond aux besoins de ses clients, en facilitant la concrétisation des projets locaux de développement. L'accompagnement des agriculteurs, clients historiques du Groupe, est aussi une **opportunité d'affirmer notre soutien au secteur et de déployer notre organisation unique au niveau local**. La Caisse régionale renforce l'accompagnement de ses clients afin de **lutter contre l'augmentation des risques climatiques, conserver une légitimité environnementale et une acceptation sociétale auprès de toute clientèle**. Nous travaillons pour développer des offres différenciantes et à valeur

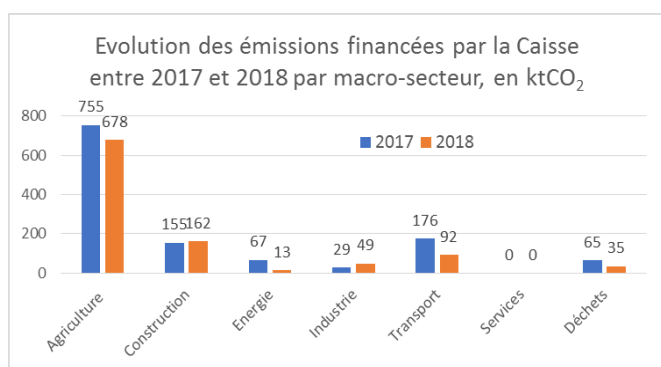
# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion



En tant que financeur de projets, nous portons la responsabilité d'accompagner le développement et la croissance de nos clients de tous secteurs d'activité. Cela nécessite pour la Caisse régionale de **mener des arbitrages** dans ses investissements et parfois de continuer à accompagner des secteurs clés du territoire malgré leurs émissions de gaz à effet de serre.

\*L'article 173 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 définit les obligations d'information des investisseurs institutionnels concernant leur prise en compte des paramètres environnementaux et sociaux.

## Accompagner l'agriculture :



Banque historique de l'agriculture, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est le premier partenaire des agriculteurs du **Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe**. Fidèle à nos convictions, nous accompagnons nos clients dans leurs réussites mais aussi dans des situations plus difficiles, adaptons notre organisation au contexte et continuons à installer et financer les exploitations. Ce sont **188** installations de jeunes agriculteurs qui ont été financées par la Caisse durant l'année 2018, marquée par une reprise des investissements, notamment dans le machinisme agricole.

« En matière de transition vers des modèles énergétiques et agricoles plus durables, notre rôle est aussi humain, nous devons accompagner les changements de métiers de nos clients. C'est aussi une partie de notre utilité sociale. Notre métier de demain sera tout autant celui de service à la personne que de banque. » Hugues Brasseur, Directeur général

La politique de la Caisse régionale en matière de financement est de fonder son évaluation sur la **cohérence Homme/Projet**, et d'accompagner les agriculteurs dans **tous leurs moments de vie** : installations, développement, coups durs, transmission... La proximité avec nos partenaires que sont les centres de gestion, les Chambres d'agriculture, les Directions Départementales des Territoires et plus généralement les Organisations Professionnelles Agricoles est particulièrement importante.



De nombreux objets de financement agricole contribuent à une **agriculture en transition** : le financement de **panneaux photovoltaïques**, de rénovations de bâtiments agricoles ou de **structures de méthanisation** (à la ferme ou collectives) ou l'accompagnement d'entreprises agricoles en reconversion biologique.

**55** dossiers concernant l'installation d'énergies renouvelables ont été déposés, à **96,37%** pour des clients agriculteurs.

La Caisse régionale finance le **remplacement des matériels agricoles** par des matériels neufs à même de diminuer les consommations d'énergies et de produits phytosanitaires.

Par ailleurs, la Caisse régionale s'inscrit dans la nouvelle orientation en matière de bien-être animal. A ce titre, elle s'est engagée à ne plus financer de nouveaux ateliers **de poules élevées en cage**.

## Investissement Responsable : une démarche en progrès

En matière d'investissement responsable, la démarche de la Caisse régionale est de commercialiser les offres d'Organismes de Placement Collectifs (OPC) ISR d'Amundi. Amundi se classe 1<sup>er</sup> acteur européen de l'industrie de l'Asset Management en termes d'encours avec plus de **1 400 milliards d'euros** d'actifs sous gestion. La Caisse pouvant proposer à une large gamme de clientèle, tel qu'Amundi Valeurs Durables, et qui peuvent répondre à des demandes client avec des fonds ou des offres plus spécifiques.



Pour 2018, la Caisse régionale accroît son encours total des fonds ISR commercialisés qui s'élève à **149,2 millions** d'euros à fin novembre 2018, soit une augmentation de 131,4 millions d'euros par rapport à 2017.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Par ailleurs, le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) est une solution d'épargne proposée aux particuliers. Au 31/12/2018, l'encours LDDS est de **951 millions d'euros soit une évolution de 3,02 % par rapport à 2017**. Cette ressource est destinée au financement du logement social et des projets en vue de l'amélioration énergétique des habitations.

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) est également proposé par la Caisse régionale, et permet de financer les travaux de rénovation énergétique des logements. En 2018, l'encours Eco-PTZ, était de **59,8 millions d'euros**, en recul de 7 % par rapport à 2017.

## 9.2.6 Partager des pratiques sociales responsables avec nos collaborateurs

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est un employeur local majeur de son territoire. Nous veillons à l'accompagnement des carrières de nos équipiers qui jouent au quotidien un rôle clé dans l'utilité que nous souhaitons apporter à nos clients et territoires. Nous œuvrons afin que tous, experts de nos métiers, des managers aux équipiers, soyons impliqués dans le succès collectif de l'entreprise à long-terme. Nous accordons une grande importance à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances.



**2 088** salariés et **244** recrutements en 2018  
**100%** des managers ont reçu la formation et la labellisation AGILEO.

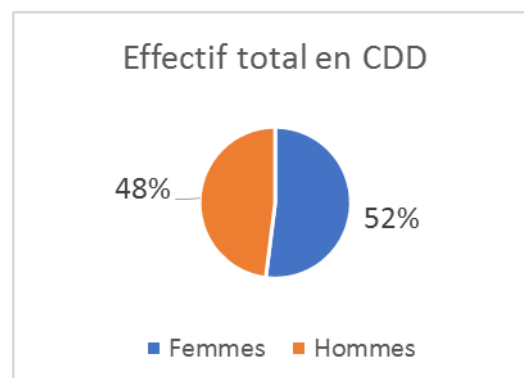
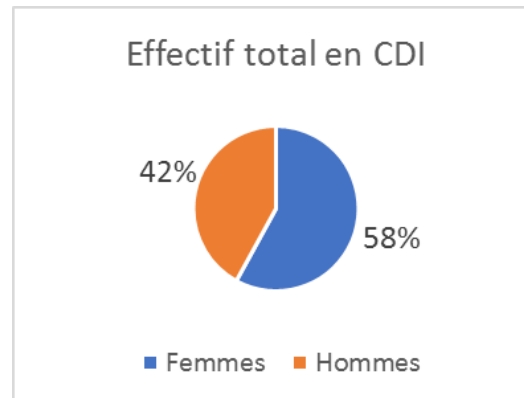
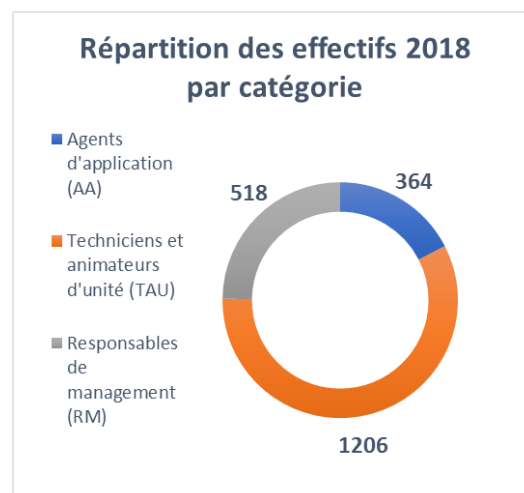
**15 000** jours de formation pour les salariés  
**34%** de femmes à des postes d'encadrement en 2018

### Affirmer notre responsabilité d'employeur

La Caisse régionale est un employeur privé majeur du bassin d'emploi local. En 2018, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a poursuivi le déploiement de son projet **AGILEO**, élaboré afin que tous les collaborateurs, quel que soit leur niveau de responsabilité, travaillent avec les mêmes objectifs de réussite des actions.

## Panorama des effectifs du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine à fin 2018

Au 31 décembre 2018, l'entreprise compte **2 088 salariés** (1959 CDI, 59 CDD, 70 alternants). Cet effectif est en légère hausse par rapport à l'année précédente (2074 salariés au 31 décembre 2017). 60% travaillent dans le réseau commercial, en agences par exemple, et 40% occupent des métiers des fonctions support à la relation client.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Le rajeunissement des effectifs se confirme : alors que l'âge moyen des collaborateurs en 2018 est de **41,1 ans, soit une diminution de 1,8 par rapport à 2017**. **18%** des effectifs sont âgés de moins de 30 ans et **33,4% de moins de 35 ans**. La part des 30-50 ans est ainsi majoritaire avec près de **63%** des effectifs. La part des effectifs âgés de plus de 50 ans est de **19%**.

## Embauches et départs

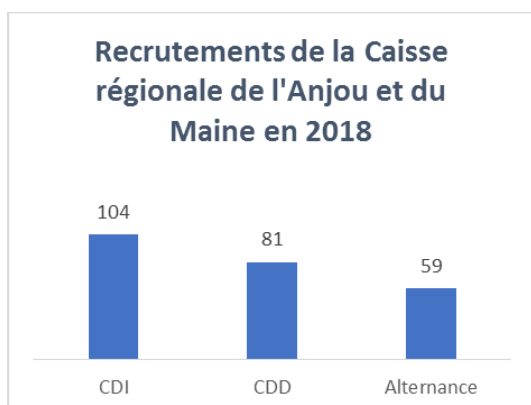
Le Crédit Agricole Anjou-Maine compte **244** recrutements menés en 2018, soit 11 % de moins qu'en 2017, dont **104** en CDI, **81** en CDD et **59** en alternance. **92%** de ces recrutements concernent le réseau et **8%** concernent les sièges.

En 2018, **83** salariés en CDI ont quitté l'entreprise, en comparaison des **100** salariés qui étaient partis en 2017.

Le taux global de turnover, incluant les départs en retraite, est ainsi de **4,79%** en 2018, contre 5,09 % en 2017, témoin de la stabilité des effectifs de la Caisse régionale.



L'effectif de la Caisse régionale a ainsi évolué de **1%** en 2018 par rapport à 2017.



## Rémunérations et avantages sociaux

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine contribue au développement économique local, notamment en tant qu'employeur, à travers la répartition de la valeur créée par l'emploi.

Le montant global de la masse salariale en 2018 est de **94,9 millions d'euros**.



Les avantages sociaux sont prévus, pour la plupart, par la Convention Collective du Crédit Agricole et par des accords de branche ou d'entreprise. **Ces avantages sont volontairement plus favorables que les dispositions légales françaises**, en lien avec l'attachement à l'humain, qui est au cœur des valeurs de l'entreprise. Ces dispositifs concernent notamment les **congés (tant en nombre qu'en nature de congés)**, la prise en charge intégrale du délai de carence de 3 jours en cas de maladie, le **paiement d'un 13<sup>e</sup> mois**, le **versement de primes de diplômes**.

La Caisse régionale s'efforce également d'être autant que possible à l'écoute de ses collaborateurs, pour permettre à chacun un développement professionnel et personnel. En accord avec l'organisation de l'activité de chaque agence ou de chaque service, les collaborateurs ont la possibilité de demander un temps partiel choisi. Ainsi en 2018, **12%** des salariés travaillaient à temps partiel.

## Encourager des relations sociales constructives

Des moyens importants, humains et en temps, sont consacrés au dialogue social dans l'entreprise. Au cours de l'année 2018, de nombreuses réunions avec les partenaires sociaux ont eu lieu :

- **11** réunions de Délégués du Personnel,
- **12** réunions du Comité d'entreprise,
- **7** réunions du CHSCT,
- **11** réunions avec les Délégués Syndicaux.

Ces réunions, sur des sujets variés, ont porté leurs fruits. Ainsi, **5** accords collectifs ont été signés au niveau national et au niveau de la Caisse régionale, **9** accords ont été signés.

## Favoriser la montée en compétence des collaborateurs

Conformément à la culture du Crédit Agricole SA et conscient de sa responsabilité d'acteur de l'emploi sur le territoire local, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine encourage la **formation et le développement de ses collaborateurs**.

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

L'ensemble des collaborateurs dans les agences du réseau comme dans les bureaux des sièges bénéficient des **formations réglementaires obligatoires**. Des formations plus techniques sont aussi proposées en fonction du métier de chacun, dans une logique de développement des savoirs, savoir-être et savoir-faire.

La Caisse régionale a mis en place un **dispositif de formation de 35 jours** pour accompagner l'intégration des nouveaux embauchés. Ce programme est composé de plusieurs modules, dont un module réglementaire, un sur les postures relationnelles et la démarche commerciale, ou encore un module sur les produits, services et assurances.

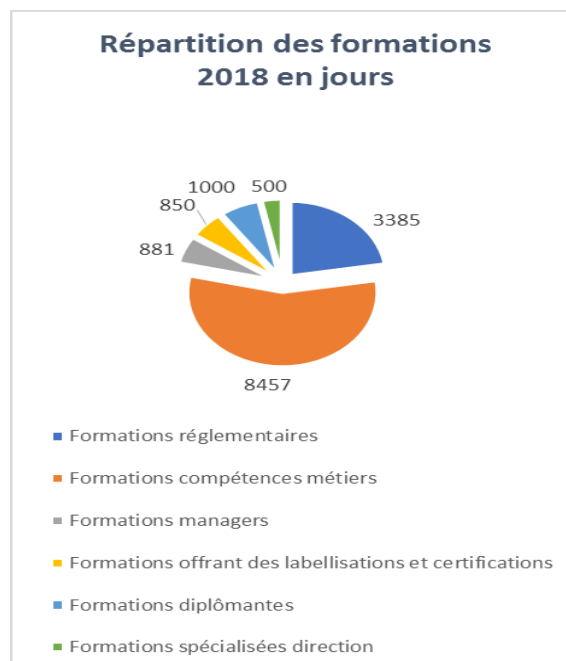
Dans le cadre de sa politique en matière de formation et la mise en place d'une Académie de formation, la Caisse régionale développe de **nouveaux modes d'apprentissages en distanciel** (MOOC, e-Learning, classes virtuelles), permettant de rendre les parcours de formation plus modulables et personnalisables.

Chaque formation dispensée par l'**Académie Anjou Maine** est par ailleurs organisée autour de deux entretiens pré- et post-formation, organisés entre le collaborateur et le manager, afin de mesurer l'acquisition des compétences. Ce dispositif se complète d'une évaluation pour mesurer l'efficacité des formations diffusées.

D'autre part, des fiches dématérialisées d'évaluation ont été mises en place sur l'ensemble des formations.

En 2018, les **formations en e-learning** ont continué à se poursuivre, offrant la possibilité aux équipiers de développer leurs connaissances des métiers et de se créer des parcours à la carte.

Un **dispositif spécifique certifiant** et d'une durée de deux ans, appelé Manager AGILEO, a été mis en place à **destination des managers**. Il intègre six jours de formation en présentiel et un accompagnement individuel notamment via du coaching. En 2018, **100% des managers** ont reçu la formation et la labellisation AGILEO. La Caisse régionale encourage en outre une **acculturation au digital** afin d'en fluidifier les pratiques pour l'ensemble des collaborateurs (cf. partie « Optimiser l'expérience de nos clients par la digitalisation »).



En 2018, ce sont au total **15 000 jours de formation** qui ont été dispensés aux collaborateurs du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.



Ces **15 000 jours de formation** pour les salariés ont représenté un budget de **2,2 millions d'euros**, soit **2,3%** de la masse salariale.

Chaque collaborateur a reçu en moyenne **7 heures** de formation en présentiel dans l'année. A cela s'ajoutent **3 heures** de formation en ligne dans l'année, via la plateforme de e-learning interne. Le nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié s'élève ainsi à **10** en 2018.

Par ailleurs, en 2018, **92%** des salariés ont bénéficié d'un **Entretien Annuel d'Appréciation** réalisé par leur responsable hiérarchique. Cet entretien est l'occasion pour chaque salarié de faire le bilan de l'année écoulée, s'exprimer sur ses souhaits d'évolution ou encore ses besoins de formation.

En matière de mobilité, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine s'efforce de favoriser l'évolution de tous ses collaborateurs en interne. En 2018 :

- **96%** des salariés ont bénéficié d'un entretien d'évaluation formalisé au cours de l'année.
- **10,9%** des salariés ont bénéficié d'une promotion sous forme de prise de responsabilité dans l'année.
- **13,9%** des salariés ont bénéficié d'une mobilité dans l'année.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## Mobiliser nos collaborateurs

La Caisse régionale a signé la Charte de la Diversité depuis 2009. Plus qu'un simple ajustement aux incitations législatives, la défense des valeurs humaines est ancrée dans la culture de la Caisse régionale et dans ses pratiques quotidiennes. La Caisse régionale souhaite promouvoir un développement social de qualité. Elle oriente ses actions autour de quatre axes :

- l'égalité professionnelle homme-femme ;
- le handicap ;
- les seniors ;
- la diversité ethnique et sociale.



Depuis la signature de la Charte de la Diversité en 2009, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a établi un **partenariat avec le lycée Emmanuel Mounier**, situé en zone urbaine sensible à Angers. Ce partenariat a pris la forme d'une **opération de mécénat** qui a permis, depuis plusieurs années, à des élèves de première de partir dans le cadre d'un séjour éducatif à Seattle.

### Une politique volontariste en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Les politiques en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, d'insertion des personnes en situation de handicap et de valorisation des seniors témoignent de l'engagement et de la volonté de la Caisse régionale de **lutter contre toute forme de discrimination**.

La Caisse régionale respecte les conventions fondamentales de **l'Organisation Internationale du Travail (OIT)** relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession. La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine n'est en aucun cas concernée par le travail forcé ou obligatoire ni par le travail des enfants. Concernant le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'entreprise compte **six organisations syndicales** qui communiquent largement dans l'entreprise, et qui sont associées en tant que partenaires majeurs du Dialogue social de l'entreprise, aux projets clés menés par la Caisse régionale.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est engagé pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes à chaque étape de la vie du collaborateur, dès les recrutements jusqu'aux évaluations et promotions, en passant par la politique de formation. Cet engagement a été formalisé depuis la **signature d'un accord**

**d'entreprise en décembre 2016**. Cet accord réaffirme les **principes de non-discrimination** et d'égalité de traitement et adopte des mesures **facilitant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle**.

La Caisse régionale accompagne par ailleurs les absences longues et notamment les absences liées à la **parentalité**, que ce soit par exemple avant le départ en congé maternité ou au retour de celui-ci.

Signe de ce climat propice, la proportion de femmes employée au sein du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine augmente sensiblement, passant de **57,7%** en 2017 à **58,3%** en 2018 (pour les contrats en CDI).



En outre, la Caisse régionale s'efforce de renforcer l'accessibilité des femmes à des postes d'encadrement. En 5 ans, la part des femmes dans l'encadrement de la Caisse régionale est passée de **24 à 34 %** pour un nombre total de cadres qui a nettement augmenté passant de **299 à 318 cadres** en 2018.

### Des mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La politique d'emploi des travailleurs handicapés, menée depuis 2005 dans l'entreprise, a été **réaffirmée début 2016**, par la **signature d'un nouvel accord d'entreprise avec les organisations syndicales**, pour une durée de 3 ans.

En 2018, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine compte **3,59%** de collaborateurs en situation de handicap, soit **75 personnes**. La Caisse régionale a poursuivi ses efforts pour l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap, notamment via sa politique d'achats responsables.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine développe ses **achats auprès des entreprises du secteur adapté et protégé**, via trois types de contrats que sont les achats de fournitures, la sous-traitance et la mise à disposition de personnel.

En 2018, **2** salariés en situation de handicap ont été embauchés en CDI et **14** ont été employés en CDD dont **13** dans le cadre d'un cursus de formation en alternance (DU Banque assurance), en partenariat avec l'Université d'Angers et les Cap Emplois de notre territoire.

Parmi les entreprises adaptées auxquelles a recours le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine figurent des prestataires de services variés dans les départements locaux. Il s'agit de l'ESAT Arceau Anjou, ISTA Angers, ESAT Gérard Corre, ESAT les

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Prairies, ESAT le bois joli, HANDIRECT, EA Avrillé-ADAPEI et SCOMEN.

## Une démarche active pour favoriser l'employabilité de tous

Un accord d'entreprise sur les **contrats de génération** a été signé en **décembre 2016**. Cet accord poursuit les engagements de la Caisse régionale sur l'emploi des jeunes et des seniors. Pour les seniors, il prévoit notamment des actions visant à accompagner **l'évolution de carrière** et la **réalisation d'entretiens RH de seconde partie de carrière** pour tous les collaborateurs de 50 ans et plus, tous les 10 ans. L'accord anticipe et prévoit également des **mesures de transition** entre activité et retraite, telles que des possibilités d'aménagement des fins de carrière par l'usage d'un temps partiel, avec prise en charge des cotisations retraite à taux plein par la Caisse régionale et la création d'un Compte Épargne Temps spécifique permettant d'anticiper son départ en retraite de quelques semaines.

## V. Cultiver une responsabilité sociétale et environnementale forte sur les territoires

**Nous jouons un rôle croissant d'accompagnant de notre clientèle face aux nouvelles nécessités liées au vieillissement de la population, ou dans les cas de précarité économique et sociale. Les comportements face à l'épargne et l'endettement évoluent. Nous offrons des solutions en matière de prévoyance, épargne, santé ou logement, et continuons à soutenir les projets associatifs locaux et de créateurs de lien social. Nous prenons aussi la responsabilité d'agir pour un environnement plus durable et plus sain, comme de réduire nos impacts environnementaux directs.**



**873** requérants accompagnés en Point Passerelle en 2018  
**1 100 000** euros de budget pour le Fonds de Dotation et les points Passerelle en 2018

## Prévenir les risques et accompagner les populations

34

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine offre des solutions à tous ses clients quels que soient leur âge ou leur parcours de vie. Il porte une attention particulière aux situations des plus fragiles et

assure un suivi des clients et de leurs projets locaux et de vie.

## Assurer et protéger :



L'un des axes définis par le groupe Crédit Agricole Assurances pour accompagner nos clients dans la durée et donner de l'utilité à nos contrats dès leur souscription est d'être un **assureur-préventeur**. Les objectifs sont de **sensibiliser le client dans son comportement**, véhiculer une image responsable et humaine, favoriser le **développement du mutualisme**.

En matière d'assurance, la Caisse régionale distribue les produits de Crédit Agricole Assurances via la Société **d'assurance dommages** Pacifica et la Société **d'assurance de personnes** Prédica. À ce titre, elle a vocation à accompagner, voire anticiper les besoins de la société en matière d'assurances.

Aussi, depuis 2010, **Crédit Agricole Assurances** s'est engagé dans une action de mécénat en faveur des associations locales qui œuvrent auprès des aidants familiaux. L'association **France Alzheimer 49**, qui œuvre en faveur des malades a été récompensée en mars 2018 avec un don de 18 000€.

Depuis 2017, le **pôle tutelle** assure également la relation au quotidien auprès des professionnels tutélaires et propose une expertise sur les conseils d'épargne avec un conseiller privé dédié. La clientèle protégée au Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine représente en 2018 :

- **5635** clients dont **2417** gérés par des familles, **2535** par des organismes et **683** par des mandataires professionnels ;
- Plus de **400 clients nouveaux** pris en charge chaque année par le service.

Nous mettons ainsi tout en œuvre pour que les populations fragilisées, dépendantes ou vieillissantes puissent accéder aux services et produits les plus adaptés à leurs besoins.

## Promouvoir l'inclusion bancaire :

Pour contribuer à la lutte contre l'exclusion bancaire, nous fournissons ainsi des services dédiés aux populations en difficultés. Une attention toute particulière est portée par nos conseillers en agence vis-à-vis des clients régulièrement à découvert, afin de trouver avec eux une solution adéquate et limiter les frais bancaires liés au dysfonctionnement de compte. Dans ce cadre, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a développé un **système de**



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

**recensement des clientèles dites « fragiles » et respecte les préconisations du rapport Pauget/Constans.**

*« Il y a autant besoin de transparence que d'un prix juste. Nous souhaitons être la banque du meilleur rapport qualité prix sur notre territoire »*  
François de La Perraudière, Directeur Général Adjoint

Pour que chacun puisse accéder à nos services et demeurer dans la dynamique de bancarisation, les collaborateurs du service recouvrement amiable réalisent un **accompagnement spécifique** pour ces clients en difficulté. Après une phase de diagnostic à l'écoute des clients, ce service propose des solutions adaptées permettant d'apurer les dettes : nouveau délai de règlement, utilisation de pauses pour alléger momentanément les mensualités existantes, mise en place de prêts de consolidation ou de plans d'apurement.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine traduit aussi ces engagements dans son offre de services depuis 2017, avec le lancement d'**EKO**. Cette offre regroupe l'essentiel de la banque au quotidien : un compte, une carte et un accès à l'expertise de son agence de proximité, le tout pour **2 euros par mois**.

## Être utile aux territoires :

Doté d'un budget de **1,1 M d'€** en 2018, le **Fonds de Dotation et le Point Passerelle** contribuent aux actions mutualistes de la Caisse régionale. Ils participent à l'animation et au développement de la vie associative locale, à la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement, au développement économique et à la création d'entreprises, à l'éducation financière, à l'insertion sociale et professionnelle, au soutien et à l'accompagnement des personnes en difficultés financières.

Les **Points Passerelle** en Anjou-Maine sont des **lieux d'accueil et de médiation** avec pour missions l'écoute, le diagnostic, l'orientation, et la mise en place de **solutions sociales et économiques**. Ils reçoivent les particuliers clients et non clients qui rencontrent des difficultés dans la vie. Ils sont implantés dans les quatre villes principales du territoire (Angers, Cholet, Laval et Le Mans) et animés par six salariés du Crédit Agricole. En Caisse locale, les administrateurs jouent un rôle de requérant potentiel au même titre que les organismes sociaux.

En 2018, une convention a été signée à Angers avec l'association C'Possible, pour permettre aux Points Passerelle d'intervenir dans les **établissements scolaires de l'éducation nationale**. (Cette démarche a lieu dans un but d'éducation budgétaire (24 sessions et 229 participants en 2018).

En 2018, **873** requérants ont été accompagnés en Point Passerelle.

## **Résultats et indicateurs clés 2018 :**

**471** accompagnements en cours

**68%** des requérants sont sortis du dispositif avec succès

En 2018, la grande cause portée par le fonds de dotation a été **« j'ai créé ma boîte »** pour encourager l'entrepreneuriat local en affectant **30 000 euros** pour la valorisation du territoire au travers d'outils de communication.

Dans le cadre de **« j'aime mon asso »**, nous soutenons en 2018, 1 100 projets associatifs pour un montant de 420 000 €. Les projets soutenus sont à caractère économique, environnemental, scolaire, solidaire, culture, sportif... Ainsi le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine soutient les projets associatifs de son territoire.

Afin d'accompagner la création d'entreprise le territoire, le groupe Crédit Agricole a créé un réseau de **29 villages, les « Villages by CA »**. Ces villages hébergent des startups et proposent un programme d'accompagnement pour les startups en phase d'accélération. La Caisse régionale a créé **deux villages** (Angers et Laval) et envisage de créer un nouveau village en **2019 au Mans**. Ces villages s'appuient sur un réseau de partenariat entreprises et éco système startups. **11 startups sont à ce jour accompagnées**.

En 2018, lors des **Trophées de la Création reprise, 136 000€** provenant du fonds de dotation ont récompensé **100** professionnels au niveau des Caisses locales. Parmi ceux-ci, **15** ont reçu un prix départemental. Ces prix sont destinés à récompenser les entreprises commerciales, artisanales ou libérales créées ou reprises depuis plus de 2 ans sur notre territoire. Ainsi, la Caisse régionale accompagne par ces distinctions les entrepreneurs de son territoire.

Le prix de l'initiative, créé en 2004 par le Crédit Agricole Anjou Maine. Les projets peuvent être d'intérêt général, économique ou social et doivent faire preuve d'originalité, de créativité, de réalisme et/ou révéler l'esprit d'entreprise. Depuis 2017, ce concours permet aussi également de soutenir



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

l'entrepreneuriat innovant en Sarthe, Mayenne et Maine-et-Loire.

Le Mécénat en faveur de la vie locale fait également partie intégrante de nos activités bancaires et définit aussi notre empreinte. C'est pourquoi le Crédit Agricole Anjou Maine, aux côtés des fondations Crédit Agricole Pays de France et Crédit Agricole CAIL, soutient des projets de son territoire chaque année.

- Fondation Pays de France : Nous avons, en 2018, soutenu **l'Abbaye Royale de Fontevraud** pour l'ouverture d'une nouvelle salle d'exposition. Le Crédit Agricole Anjou Maine et la Fondation ont lancé une nouvelle opération « Je donne, CA double » avec la plateforme participative « Commeon ». L'opération a permis de récolter plus de 40 000 € dont 20 000 € versés par la Fondation et le Crédit Agricole Anjou Maine;
- Fondation Crédit Agricole Solidarité Développement : L'association « **Coordination autonomie** » située dans le Maine-et-Loire a par ailleurs été récompensée en 2018 d'un chèque de **7 500€** grâce à la Fondation Crédit Agricole Solidarité Développement. L'objectif de cette association est de trouver les meilleures solutions possibles pour permettre à des personnes dépendantes, âgées ou handicapées de pouvoir rester chez elles sans danger.

## La responsabilité environnementale de l'entreprise

Le Conseil d'administration et la Direction générale sont particulièrement sensibilisés aux enjeux du développement durable et aux impacts de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine sur son environnement.

### Empreinte carbone de la Caisse Régionale et lutte contre le changement climatique :

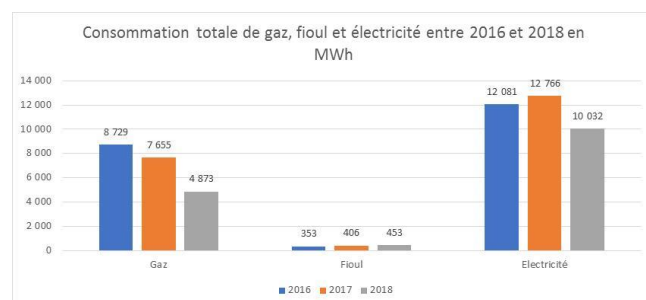
Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre du scope 1 et 2 de la Caisse régionale sont les émissions liées à la **consommation d'énergie et au transport de ses collaborateurs**. Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine agit sur ces deux postes pour réduire significativement des émissions de gaz à effet de serre.

Pour chaque projet, une étude adaptée a été réalisée en fonction de l'immeuble, de ses usages et du type de rénovation ou de construction dans un objectif constant : **25% d'optimisation de nos consommations d'énergie**. Dans le cadre de ce programme de rénovation des agences bancaires, près de **160 entrepreneurs locaux** ont été sollicités.

Ainsi en 2018, les **250 équi-piers** du site de Prémartine ont déménagé vers le nouveau site du Mans, plus économe en énergie.

Des travaux d'isolation thermiques ont été réalisés sur le site de Laval pour améliorer ses performances thermiques. Près de **25% d'énergie ont été économisés**. Cet investissement de 6 millions d'euros, témoigne aussi de la volonté de la Caisse régionale de pérenniser ses activités sur tout son territoire.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine réduit ainsi ses émissions de gaz à effet de serre en optimisant la consommation d'énergie de ses bâtiments.



La consommation de gaz de la Caisse régionale a diminué de **plus de 36 %** entre 2017 et 2018 et la consommation électrique a diminué de **plus de 20%** par rapport à 2017. Cela représente une consommation totale d'énergie sur l'année 2018 de **15 359 349 kWh** soit **124 kWh/m<sup>2</sup>**, contre 154kWh/m<sup>2</sup> en 2017.

36



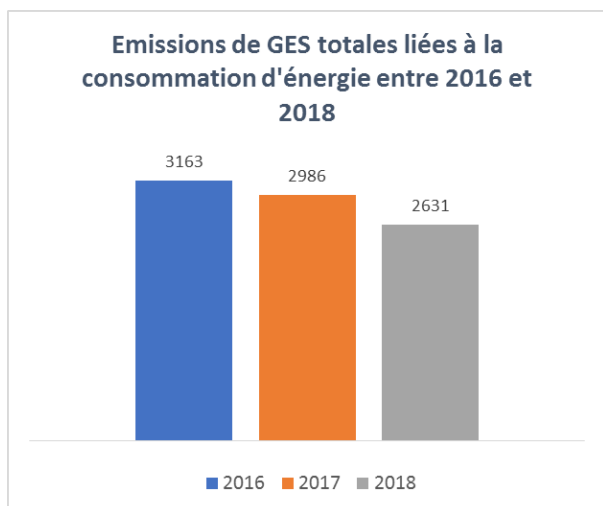
La Caisse régionale investit sur son territoire avec un vaste programme de rénovation sur 5 ans de ses agences et ses sièges pour un coût total de **123 millions d'euros**.

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

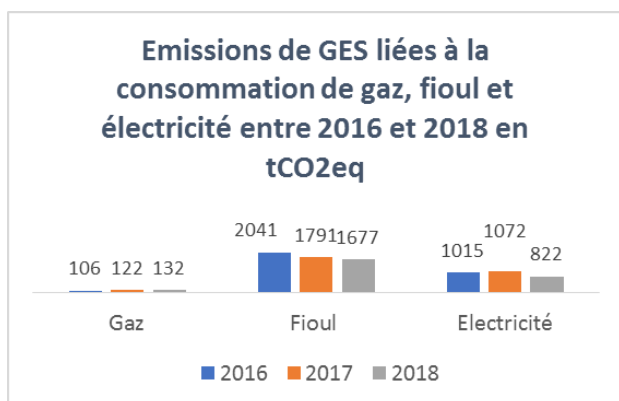


Au total, les émissions de gaz à effet de serre de la Caisse liées à ses consommations d'énergies ont diminué de **17%** depuis 2016.

De plus, **100% de notre consommation électrique** provient de sources d'origines renouvelables.



Entre 2016 et 2018, les émissions de GES ont ainsi diminué de près de **20%** pour le fioul et de **18%** pour l'électricité.



Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de ses collaborateurs, un site de covoiturage permet aux salariés d'organiser leurs trajets professionnels. De plus, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine prend en charge **50 % du coût des abonnements des transports en commun** pour les trajets domicile-travail, et a développé un parc de véhicules électriques, tout en favorisant les réunions par visioconférences.

Source énergie

Electricité => site WEB EDF Entreprise

Gaz => Site WEB ENI (+ extrapolation pour décembre 2018)

Fioul => Donnée compta 2018

Source cO2

Source ADEM :

<http://www.basecarbone.fr/fr/basecarbone/donnees-consulter/choix-categorie/idregle/1>

Electricité : 82g CO2/kWh (Electricité 2014 mix moyen consommation)

Gaz naturel : 219g CO2/kWh (PCS)

Fioul : 324g CO2/kWh (PCI) ou 3250g CO2/L

Essence : 2,79kg CO2/L

Gazole : 3,17 kg CO2 / L

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## VI. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion



Ernst & Young et Associés  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
[www.ey.com/fr](http://www.ey.com/fr)

### Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine

Exercice clos le 31 décembre 2018

#### Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Aux Sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1050 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

#### Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la Caisse Régionale.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;



- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme.
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du même code.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du même code.
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques.





- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité.
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, et les Caisses Locales affiliées, qui couvrent 100 % des effectifs ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2018 et février 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions conformité, marchés, ressources humaines, gouvernance mutualiste, et le service placements.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion



## Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Sur les risques matériels « transition énergétique » et « accompagnement des agriculteurs face au changement climatique » identifiés dans le cadre du processus de cartographie des risques, aucune politique n'a encore été élaborée.

Paris-La Défense, le 28 février 2019

L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés

Caroline Delerable  
Associée développement durable

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CD', written over a horizontal line.

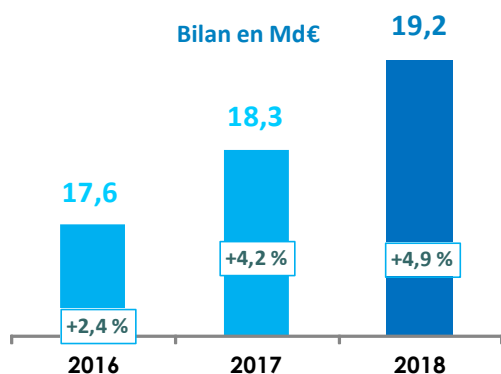
Marc Charles  
Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MC', written over a horizontal line.

## 10 Analyse des comptes sociaux

### 10.1 Le bilan

Le total du bilan social du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine progresse de 899 M€ et s'élève à **19 249 M€** au 31 décembre 2018, soit une évolution de **4,9%** par rapport à 2017 (voir Annexes des Comptes Individuels – Bilan).



Les éléments significatifs de la structure du bilan sont les suivants :

#### A l'actif

Portées par une activité de crédits à la hausse, les opérations avec la clientèle sont en augmentation de 6,4% en 2018 pour atteindre **14 862 M€** en fin d'année. Elles représentent 77% de l'actif du bilan.

Les valeurs immobilisées, essentiellement composées d'immobilisations financières, s'élèvent à 1 600 M€ (soit 8,3% de l'actif), dont

- 701,8 M€ de titres de participations dans la SAS Rue la Boétie
- 623,8 M€ de titres de participation de la SACAM Mutualisation acquis en 2016 dans le cadre de l'opération Euréka de simplification de la structure capitalistique du groupe Crédit Agricole.

#### Au passif

Les opérations internes au Crédit Agricole, composées principalement des avances accordées par Crédit Agricole S.A. progressent de 1,2% à 9 401 M€ et représentent près de 49% du passif du bilan.

Les comptes créditeurs de la clientèle s'élèvent à 4 737 M€ (25% du passif), soit une évolution

annuelle de 7,2%, soutenue principalement par l'accroissement des encours des dépôts à vue, qui enregistrent une augmentation de 265 M€ par rapport au 31 décembre 2017.

Les capitaux propres (hors Fonds pour Risques Bancaires Généraux) de 2 481 M€, représentent 13% du bilan et sont en progression de 3,5%. Ils comprennent principalement :

- le capital social qui reste stable et s'établit à 211,2 M€
- les primes et réserves de 2 172 M€, en croissance de 3,7% suite à la part du résultat de l'exercice 2017 mise en réserve pour un montant de 77,9 M€
- Le résultat de l'exercice en attente de l'affectation de 97,3 M€, en hausse de 7,4% sur 1 an.

### 10.2 Le compte de résultat

#### Compte de Résultat Social

en M€	déc.-16	déc.-17	déc.-18
PNB	424,0	427,9	426,6
CFN	260,9	267,2	262,8
RBE	163,1	160,7	163,8
Prov. individualisées sur créances CDL	-29,6	-40,9	-2,0
Prov. Collectives (dont agricoles)	13,3	-4,4	-18,6
FRBG et autres provisions	-6,3	-0,8	-9,6
RN sur actifs immob.	0,0	-0,4	2,2
IS	-35,2	-23,5	-38,8
Résultat net	105,3	90,6	97,3

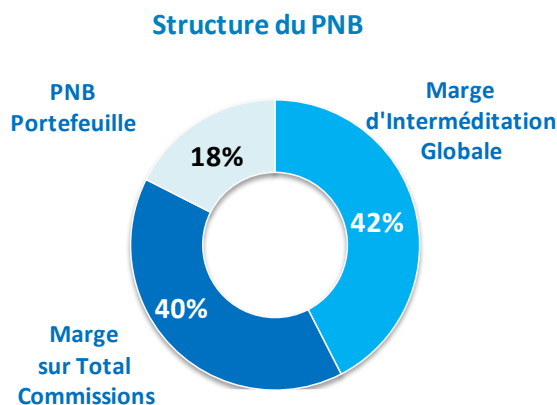
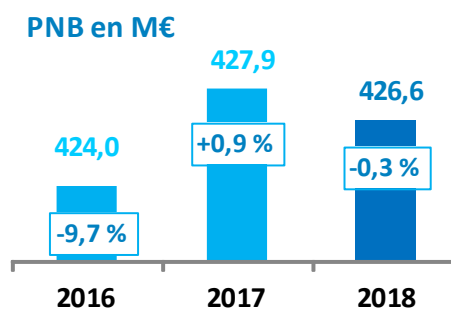
#### Les facteurs influant le résultat d'exploitation

Les facteurs importants, de nature à influencer sensiblement les revenus d'exploitation concernent les points suivants :

- L'évolution de la conjoncture économique sur les départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, en particulier le marché du logement, la consommation des ménages, l'agriculture et l'évolution des investissements des entreprises et collectivités publiques (impact potentiel sur le produit net bancaire et le coût du risque),

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

- L'évolution de la réglementation agricole (politique agricole commune, impact potentiel sur le produit net bancaire et le coût du risque),
- L'évolution de la conjoncture économique et financière nationale et internationale, notamment au travers de l'évolution des taux d'intérêts à court et long terme, le taux de change Euro contre Dollar, le cours du pétrole (impact sur le produit net bancaire et sur le coût du risque)
- La concurrence forte dans le secteur bancaire liée à un phénomène de concentration et à la forte part de marché de la Caisse Régionale sur les 3 départements,
- Les conditions climatiques plus ou moins favorables à l'agriculture (impact potentiel sur le produit net bancaire).
- L'évolution des réglementations visant à renforcer la protection des consommateurs (loi Hamon, loi Sapin...).
- L'apparition de nouveaux concurrents (fintech).



### Le Produit Net Bancaire fortement impacté par la situation économique particulière

Dans un contexte économique défavorable et avec le niveau de taux historiquement bas, le **Produit Net Bancaire** (PNB) décroît de **0,3 %** par rapport à l'exercice 2017 et s'élève à **426,6 M€** (soit -1,3 M€ sur 1 an).

Le PNB d'activité clientèle s'établit à **351,4 M€** (-0,4 % sur 1 an) et forme 82% du PNB total.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse significative de la **Marge d'Intermédiation Globale (MIG)** qui diminue de **6,6%** sur un an et s'établit à **169,7 M€**, elle-même impactée par 2 facteurs majeurs :

- la baisse des intérêts crédits de **18,5 M€**, issue d'une baisse générale des taux moyens des crédits (dans un contexte d'une baisse durable des taux conjugué à une forte demande de réaménagements)
- l'économie des charges de **13,8 M€** résultant des opérations d'optimisation.

La marge sur commissions, qui regroupe notamment les commissions d'assurances et la tarification des services bancaires, augment quant à elle de **6,1%** à **181,7 M€**.

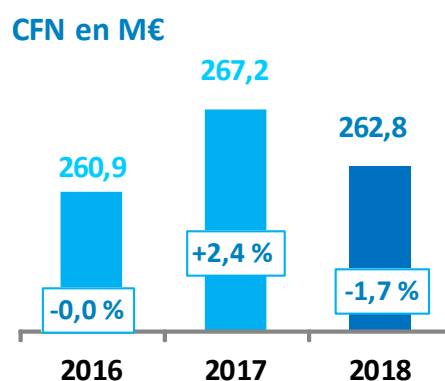
Le PNB Portefeuille augment de 0,2% sur 1 an et s'élève à **75,2 M€**.

### Les charges de fonctionnement nettes qui diminuent

La Caisse régionale poursuit son développement au travers de mises en investissement telles que la construction du nouveau siège social au Mans et la rénovation du site de Laval.

Notre pilotage des charges engendre sur l'exercice 2018 une économie de 4,4 M€, soit -1,7% sur les charges de fonctionnement nette (CFN), qui se situent à **262,8 M€**.

Les charges de personnel quant à elles progressent de **0,8%** à **153,1 M€**.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## Le résultat brut d'exploitation qui progresse

le **Résultat Brut d'Exploitation (RBE)** progresse de **1,9%** sur 1 an et atteint **163,8 M€**.

Le coefficient d'exploitation qui mesure le poids des charges par rapport au chiffre d'affaires (CFN /PNB) diminue et passe de 62,4% en 2017 à 61,6% en 2018.

Le coefficient d'Activité quant à lui représente le poids des charges par rapport au PNB d'Activité et s'établit à 74,8% pour 2018 contre 75,7% pour 2017.

## Le résultat d'exploitation

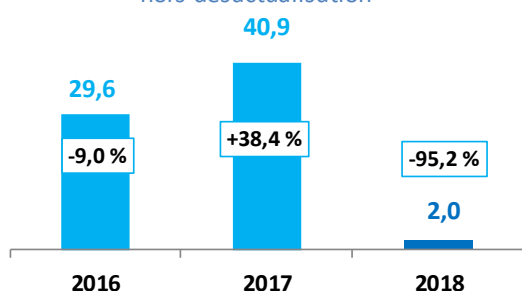
Il s'établit à **143,5 M€** après prise en compte du coût du risque (crédits et incidence provisions risques). Il augmente de 24,5 % du fait d'une baisse du coût du risque.

## Le Coût du Risque

Le coût du risque s'établit à **20,3 M€** en baisse de 55,4% sur 1 an.

Le coût du risque individualisé (hors désactualisation) baisse fortement passant à 2 M€ au 31 décembre 2018 contre 40,9 M€ à fin 2017 (suite à une analyse exhaustive des dossiers agricoles en 2017).

Incidence nette pour Risque Crédits en M€  
"hors désactualisation"



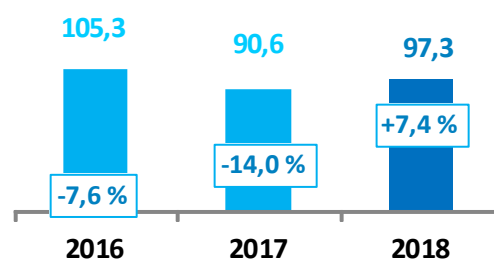
Au 31 décembre 2018, le taux de CDL est de 2,33%, soit - 43 bps par rapport à 2017.

## Le résultat net

Après la prise en considération du résultat net sur actif immobilisé (2,2 M€), de la dotation nette aux fonds pour risques bancaires généraux FRBG (9,6 M€) et de l'impôt sur les sociétés (38,8 M€ avec un taux d'imposition de 28% sur la fraction ne dépassant pas 500 K€ et 34,43% au-delà), le Résultat Net social (RN) de la Caisse Régionale

s'établit à **97,3 M€** au 31 décembre 2018, soit progression de **7,4%** sur 1 an.

## Résultat Net en M€



En 3 ans le résultat de la Caisse Régionale a diminué de 14,6%.

## Affectation du résultat

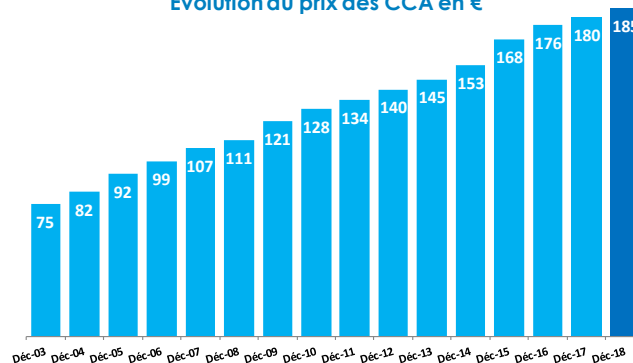
La proposition d'affectation du résultat qui sera présentée lors de l'assemblée générale du 29 mars 2019 se décompose comme suit :

## PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE LA CAISSE REGIONALE

en K€	Proposition 2018
<b>Résultat Comptable</b>	<b>97 289</b>
Report à nouveau	
<b>Résultat distribuable</b>	<b>97 289</b>
Intérêts aux parts des Caisses Locales	4 260
Rémunération des CCA	9 039
Réserve légale (75% RN distribuable)	62 993
Réserve facultative	20 998

Evolution du prix indicatif du CCA depuis 2003 :

Evolution du prix des CCA en €



## 11 Analyse des comptes consolidés

Le bilan et les résultats consolidés s'obtiennent après agrégation du bilan et des résultats sociaux de la Caisse Régionale avec ceux de l'ensemble de 92 Caisses Locales, d'un fonds dédié (Anjou Maine Gestion), de 3 Sociétés Techniques de Titrisation et d'une SAS dénommée « La Foncière » en éliminant les opérations réciproques et retraitements de consolidations aux normes IFRS.

### 11.1 Le bilan

Le total du bilan IFRS du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'élève à **19 515 M€** au 31 décembre 2018, en hausse de **5,7%** par rapport à 2017 (voir Annexes des Comptes Consolidés – Bilan). Il est supérieur de 266.9 M€ au bilan social.

#### A l'actif

A l'actif, les évolutions les plus significatives par rapport au bilan social sont :

- de l'intégration des Caisses Locales et de l'annulation des opérations réciproques CR-CL (variation nulle)
- de l'intégration de Fonds dédié et de l'annulation des opérations réciproques CR-Fonds Dédié (variation nulle)
- de l'intégration de la Société de Titrisation et de l'annulation des opérations réciproques CR-SOCIÉTÉS TECHNIQUES DE TITRISATION pour +38,6 M€
- des opérations IFRS CR pour +481,8 M€ dont :
  - Annulation des immobilisations incorporelles (droit au bail) pour -3,8 M€
  - Annulation prêts emprunts TITRISATION TRUE SALE pour -42,6 M€
  - Annulation soulte pour +28 M€
  - Impact Ifric21 (comptes de régularisation) pour +1,3 M€
  - Impact Juste Valeur sur titres Vente et Collecte pour +233,4 M€
  - Impact Juste Valeur sur dérivés pour +172,8 M€
  - Annulation dépréciations temporaires sur titres Vente et Collecte pour +10,1 M€
  - Impôts différés pour +82,6 M€
- des reclassements pour -253,5 M€ dont :
  - reclassement des provisions non affectées pour -84,3 M€

- compensation des impôts différés pour -108 M€
- écart négatif de réévaluation du portefeuille actif pour -30,9 M€

#### Au passif

L'écart avec le passif du bilan social provient notamment :

- de l'intégration des Caisses Locales et de l'annulation des opérations réciproques CR-CL (variation nulle)
- de l'intégration du Fonds dédié et de l'annulation des opérations réciproques CR-Fonds Dédié (variation nulle)
- de l'intégration de la Société de Titrisation et de l'annulation des opérations réciproques CR-SOCIÉTÉS TECHNIQUES DE TITRISATION pour +38,6 M€
- des opérations IFRS CR pour +481,8 M€ dont :
  - Annulation FRBG pour -157,0 M€
  - Annulation prêts emprunts TITRISATION TRUE SALE pour -42,6 M€
  - Impact Juste Valeur sur dérivés pour +157,8 M€
  - Impôts différés pour +60,6 M€
  - Réserves consolidées pour +443,1 M€
- des reclassements pour -253,5 M€ dont :
  - reclassement des provisions non affectées pour -84,3 M€
  - compensation des impôts différés pour -108 M€
  - écart négatif de réévaluation du portefeuille actif pour -30,9 M€

### 11.2 Le compte de résultat

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS.

L'analyse qui suit vise à expliquer le passage des comptes sociaux aux comptes consolidés.

Concernant l'analyse de l'évolution des chiffres, il est souhaitable de se reporter aux Annexes des Comptes Consolidés.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

en M€	Résultat IFRS Consolidé		
	déc.-16	déc.-17	déc.-18
PNB	443,1	449,0	436,6
CFN	261,4	265,0	262,3
RBE	181,7	183,9	174,3
Dépréciations individualisées sur créances CDL (*)	-29,6	-40,9	-2,0
Total Prov. Collectives (dont agricoles) (*)	13,3	-4,4	-18,6
Autres provisions (*)	-0,4	-0,8	-2,0
IS	-54,1	-38,7	-37,0
Résultat net	111,1	99,7	114,8

(\*) Si montants négatifs, il s'agit de dotations, sinon de reprises.

## Le Produit Net Bancaire

Baisse de **2,8%** à **436,6 M€**. Aux variations en normes sociales de -1,3 M€, il convient d'intégrer :

- le PNB des Caisses Locales pour +8,9 M€ (Intérêts des DAV et intérêts aux parts)
- le PNB du Fonds dédié pour -1,8 M€ (plus ou moins-values des OPCVM + intérêts aux parts - frais de gestion)
- le PNB de la société de Titrisation de +0,4 M€
- les opérations retraitées en normes internationales pour +3,7 M€ (annulation dotations/reprises pour -2 M€, dérivés et éléments couverts pour +1,4 M€, retraitement

des soultes pour +12 M€ et +7,7 M€ des titres à la juste valeur dont OPCVM)

- les opérations éliminées pour -4,8 (intérêts aux parts des caisses locales)
- les reclassements pour 3,6 M€

## Les charges de fonctionnement nettes

Les charges de fonctionnement nettes (CFN) diminuent de 1% à **262,3 M€**.

La différence de -0,5 M€ existant entre les comptes sociaux et les comptes consolidés s'explique principalement par les reclassements pour -0,3 M€.

## Le résultat brut de l'exploitation

Le résultat brut d'exploitation baisse de 5,2% à **174,3 M€ coût**

Le coefficient d'exploitation augmente par rapport à l'année 2017 et s'établit à **60,1%**.

## Le résultat net

Après la déduction de l'impôt sur les sociétés de **37 M€**, le Résultat Net consolidé de la Caisse Régionale s'établit à **114,8 M€** au 31 décembre 2018, en hausse de **15,2%** par rapport à l'exercice 2017.

## 12 Trésorerie et Capitaux

### 12.1 Capitaux de la Caisse Régionale

Outre la collecte de la clientèle, la Caisse Régionale dispose des ressources en capitaux suivantes :

#### A court terme :

- les titres de créances négociables interbancaires

#### A long terme :

- les avances résultant du mécanisme interne au groupe de centralisation/décentralisation de la collecte d'épargne,
- les fonds propres disponibles.

### 12.2 Flux de trésorerie de la Caisse Régionale

Les principaux flux peuvent être synthétisés comme suit :

#### Au niveau des emplois :

- les mouvements relatifs aux réserves obligatoires,
- les débloques ainsi que les remboursements de crédits octroyés à la clientèle,
- les prêts en blanc pouvant être réalisés auprès de Crédit Agricole S.A.,
  - la réalisation des programmes d'investissement,
  - les flux relatifs à l'activité de placement et de portefeuille.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## Au niveau des ressources :

- l'accroissement et le retrait de la collecte réalisée auprès de la clientèle,
- la souscription et les remboursements des lignes d'avances et d'emprunts auprès de Crédit Agricole S.A.,
- les souscriptions par la clientèle auprès des Caisses Locales de parts sociales.

## 12.3 Emprunt de la Caisse Régionale

Intervenant sur un marché sur lequel l'activité crédit est proportionnellement plus dynamique que l'activité collecte bancaire, la Caisse Régionale a, sur son activité d'intermédiation, un besoin net de ressource.

Pour refinancer ce besoin, la Caisse Régionale a accès, au travers de Crédit Agricole S.A. à des avances résultant du mécanisme interne au groupe centralisation/décentralisation de la collecte d'épargne, ainsi qu'à des emprunts aux conditions de marché.

La Caisse Régionale finance également son besoin directement auprès du marché monétaire sous

forme de titres de créances négociables qu'elle émet ou d'emprunts en blanc émis auprès de CA S.A.

## 12.4 Restriction à l'utilisation de capitaux

Compte tenu de la péréquation des ressources d'épargne et de la liquidité au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale ne connaît pas de restriction à l'utilisation de capitaux dès lors que le Groupe dans son ensemble n'en connaît pas. Toutefois, en application des règles régissant l'organisation financière interne au Groupe, les Caisses régionales qui contribuent au-delà d'une certaine limite à un besoin net de ressource au niveau du Groupe pour une échéance donnée, se voient facturées le coût de la liquidité.

## 12.5 Sources de financement attendues

Il n'est à signaler aucune source de financement qui soit nécessaire pour honorer les engagements d'investissement, ceux-ci étant exclusivement financés sur fonds propres.

---

## 13 Les facteurs de risque

### En préambule :

Conformément aux dispositions du code monétaire et financier, un Comité des Risques composé de quatre membres du Conseil d'administration et chargé principalement de conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de la Caisse et l'appétence en matière de risques (de toutes natures : risques financiers, risque de non recouvrement des crédits, risques opérationnels, etc.) actuels et futurs a été mis en place le 30 octobre 2015.

La Caisse Régionale a formulé une déclaration d'appétence au risque discutée et validée par le Conseil d'Administration en Décembre 2016, après examen et recommandation du Comité des Risques. La déclaration d'appétence au Risque est une partie intégrante du cadre de référence de la gouvernance de la caisse et cohérente avec les orientations stratégiques définies et le processus budgétaire.

L'appétence au risque est le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

Sa détermination s'appuie en particulier sur ses politiques financière, crédit et risques opérationnels. Cette déclaration est coordonnée avec les Directions opérationnelles et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque,
- formaliser et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée,
- intégrer la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision,

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'activer des leviers d'action,

Elle s'exprime au moyen d'indicateurs clés de solvabilité, de liquidité, de résultat et de risque de crédit, de limites et seuils d'alerte à la Direction et à l'organe de surveillance, sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- l'appétence correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires.
- la tolérance correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé.
- la capacité reflète le niveau maximal de risques que la caisse pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes réglementaires.

La Direction et l'organe de surveillance sont régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Au 31 décembre 2018, les principaux indicateurs sont satisfaisants et se situent dans la zone d'appétence définie par la Caisse Régionale.

## 13.1 Le risque de crédit

La politique de distribution de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine repose sur les fondamentaux suivants :

- Une bonne connaissance client grâce à son réseau d'agence et de caisses locales,
- Des analyses clients renforcées par l'utilisation des outils de notation BALE 2 déclinés en termes d'usage dans le réseau,
- Une assistance structurée du réseau commercial : commerciaux spécialisés par marché, experts ayant un second regard sur les dossiers de crédit, formations,
- Une recherche d'anticipation et de détection des risques en amont lors de revues de portefeuille et par un accompagnement des équipes de recouvrement amiable,
- Un partage de risques modulé selon la qualité des contreparties (note BALE 2) et selon le

niveau d'encours déjà porté par la Caisse Régionale,

- Une division des risques variable selon les secteurs d'activité et selon les notations,

La couverture FONCARIS au-delà d'un certain niveau d'encours par groupe d'entreprises,

- Des limites d'encours par contrepartie

Risque de contrepartie sur instruments financiers :

Les dérivés étant pour l'essentiel des instruments financiers sans échange de liquidité (cash), le risque de contrepartie est de toute autre nature puisque ce risque ne portera que sur la capacité de la contrepartie à payer le résultat du différentiel de prix ou de taux lié au type d'instruments négociés.

Pour la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine, le calcul du risque s'établit à partir de la valeur de marché du dérivé auquel nous ajoutons un add-on, représentatif du risque de non-paiement des flux intermédiaires jusqu'à l'échéance, modélisé par 1% sur le capital initial du dérivé fois le nombre d'années restant à courir.

Il faut alors distinguer 2 types d'opérations, les opérations avec la clientèle et les opérations interbancaires

- Pour les opérations avec la clientèle, avant toute opération, le risque est présenté en Comité des Prêts, pour accord, sur sa valeur de marché + add-on. en cours de vie, le risque est suivi au niveau de chaque client, la valeur du dérivé se rajoute au total des engagements du client.
- Pour les opérations avec les banques, exclusivement pour des opérations de couverture, le risque sur instruments dérivés se gère dans le cadre du risque de contrepartie des opérations de trésorerie. Où chaque banque reçoit une limite de négociation en montant à la fois pour les opérations en cash (100% de la position) et en dérivés (valeur de marché + add-on).

Parallèlement, la Caisse Régionale poursuit une politique prudentielle de couverture par la constitution de dépréciations, au niveau des créances douteuses et litigieuses : les provisions sur encours sains sont citées dans le passage qui suit.

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Après plusieurs années de hausse des encours risqués (CDL ou défaut), appuyée notamment sur le marché de l'agriculture en 2016 et 2017, une baisse généralisée est observée en 2018, et dans une moindre mesure sur le marché des professionnels. Ces encours risqués sont portés à 352 M€ fin 2018, soit un recul annuel de plus de 10% (pour une augmentation de 6,1% de l'ensemble des encours crédits de la Caisse régionale).

Avec un taux de CDL à 2,77% en 2017 (point haut depuis 2010), ce ratio s'est nettement amélioré en 2018 puisqu'il a été ramené à 2,33%, soit historiquement le meilleur taux de la caisse régionale de l'Anjou et du Maine.

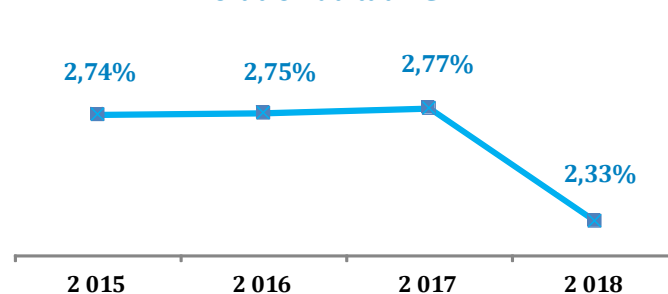
En complément des dossiers faisant l'objet de procédures collectives, la Caisse Régionale a poursuivi sa politique d'identification le plus en amont possible des risques avérés au travers des revues de portefeuille et du Comité de Pilotage des Risques. Cela lui permet notamment d'identifier les contreparties dont la structure financière laisse craindre un défaut de paiement et par ailleurs, de mettre ces dossiers sous surveillance. Aussi, les processus concernés sont régulièrement passés en

revue afin d'améliorer et d'anticiper la prise en charge des dossiers dans les différentes étapes de recouvrement (commerciale, amiable et contentieuse).

Le coût du risque individuel (hors désactualisation) pour la Caisse régionale en 2018 (2 M€) est au plus bas. Le taux de provisionnement individuel reste relativement stable (à 64,2%).

La Caisse Régionale constitue également des provisions sur encours sains et sensible en tenant compte des probabilités de défaillance issues des outils statistiques BALE 2.

Evolution du taux CDL



### Répartition des encours par agents économiques (hors sociétés de Titrisation)

en millions d'euros

Libellés	2015	2016	2017	2018
Encours des créances brutes totales	13 416,1 *	13 701,3	14 224,6	15 088,6
Encours des créances douteuses et litigieuses (1)	367,3	376,3	393,6	352,0
Encours des dépréciations affectées	239,3	245,3	252,2	226,9
CDL / Créances	2,74%	2,75%	2,77%	2,33%
Dépréciations / CDL	65,16%	65,17%	64,09%	64,48%

(1) Passage en CDL après 3 mois d'impayés

en millions d'euros

Encours bruts / Agents économiques	2015	2016	2017	2018
Clientèle financière	235,2	233,8	261,1	307,1
Agriculture	2 562,6	2 573,3	2 514,0	2 527,2
Professionnels	1 630,4	1 637,4	1 655,7	1 721,3
Entreprises, Coopératives et promo. Immo	2 075,2	2 080,1	2 189,5	2 347,1
Particuliers	5 564,6	5 921,2	6 405,5	7 022,6
Collectivités locales	1 297,3	1 208,6	1 157,9	1 126,2
<b>Sous total</b>	<b>13 365,4</b>	<b>13 654,4</b>	<b>14 183,8</b>	<b>15 051,4</b>
Créances rattachées, accessoires et décotes	50,8	47,0	40,8	37,2
<b>Total</b>	<b>13 416,1 *</b>	<b>13 701,3</b>	<b>14 224,6</b>	<b>15 088,6</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

en millions d'euros

Encours des CDL / Agents économiques	2015	2016	2017	2018
Clientèle financière	7,9	8,0	11,1	9,2
Agriculture	78,2	95,4	131,0	116,0
Professionnels	67,6	68,4	66,8	65,7
Entreprises, Coopératives et promo. Immo	107,1	103,6	91,6	77,6
Particuliers	95,8	91,0	84,8	76,5
Collectivités locales	0,8	1,1	1,0	1,2
<b>Sous total</b>	<b>357,5</b>	<b>367,4</b>	<b>386,3</b>	<b>346,1</b>
Créances rattachées et accessoires	9,8	8,9	7,3	5,9
<b>Total</b>	<b>367,3</b>	<b>376,3</b>	<b>393,6</b>	<b>352,0</b>

## Répartition des encours par agents économiques

en millions d'euros

Encours des dépréciations / Agents économique:	2015	2016	2017	2018
Clientèle financière	5,6	6,0	8,0	6,8
Agriculture	53,0	64,6	86,3	79,2
Professionnels	43,3	44,3	41,7	42,4
Entreprises, Coopératives et promo. Immo	79,3	75,0	66,7	54,4
Particuliers	47,8	45,9	41,6	37,5
Collectivités locales	0,6	0,7	0,6	0,9
<b>Sous total</b>	<b>229,5</b>	<b>236,4</b>	<b>245,0</b>	<b>221,1</b>
Créances rattachées et accessoires	9,8	8,9	7,3	5,9
<b>Total</b>	<b>239,3</b>	<b>245,3</b>	<b>252,2</b>	<b>226,9</b>

(\* ) la baisse des encours enregistrée en 2015 provient du transfert dans la société de titrisation d'encours sains Habitat pour un montant global de 241 M€

## 13.2 Le risque de marche

Le risque de marché représente le risque d'impacts négatifs sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

### A) Objectifs et politique

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La Caisse Régionale ne possède pas de trading book. La variation de juste valeur du

Banking book se traduit comptablement par un impact sur les fonds propres.

### B) Gestion du risque

#### 1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- En local, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

## 2. Les comités de décision et de suivi des risques

### Organes de suivi des risques de niveau Groupe :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologies

### Organes de suivi des risques de niveau local :

Le Conseil d'Administration, organe délibérant, se prononce sur la politique générale, le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que sur l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

Le Comité d'Audit et le Comité des Risques sont présidés par un administrateur et assisté par 3 autres administrateurs tous membres du Conseil d'administration de la Caisse régionale. Ces Comités sont chargés d'éclairer le Conseil d'administration et d'approfondir les dossiers relevant de leur périmètre qui sont ensuite transmis au Conseil d'administration pour information ou pour décision.

Le Comité Financier est composé du Directeur Général, des Directeurs Généraux adjoints, du Directeur Financier, Marchés de proximité et Entreprises, Réseau commercial et Placements, du Responsable du Contrôle de Gestion, du Responsable de la Comptabilité, du Responsable du Contrôle Permanent et du Trésorier. Son rôle est de:

- Définir la politique financière de la Caisse Régionale et la soumettre au Conseil d'Administration
- Valider les règles de fonctionnement du pilotage financier
- Valider le système de contrôle des opérations avec risque de marché

Suivre les résultats des politiques engagées.

## C) Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine repose sur la combinaison d'indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques), des alertes loss.

### 1. Les indicateurs

#### Les stress scenarii

##### La mesure du risque en stress test

Le « stress scénarios » mesure l'impact de conditions extrême de marchés.

La mesure du risque s'effectue sur les portefeuilles comptabilisés en HTCS (Held To Collect and Sell) et en HTC (Held To Collect), selon les dispositions suivantes :

- Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille HTCS par une limite
- Encadrement du stress « historique 1 an » sur le portefeuille HTCS par un seuil d'alerte
- Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille HTC par un seuil d'alerte

##### Définition des scénarios retenus :

**Stress Groupe** : stress hypothétique élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

**Stress adverse 1 an (historique 1- an)** : reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans). Cette approche a l'avantage de la simplicité mais considère que l'ensemble des facteurs de risque du portefeuille est stressé de manière corrélée (soit la reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphériques, de la crise de 2008, etc.). Ce stress est plus sévère que le « stress Groupe », à l'exception notable des chocs de spreads sur l'Etat Français (120 bp vs 180 bp).

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Le système de limites et d'alerte se décompose comme suit :

Dispositif de limites sur les stress scenarios	
<b>Exposition au STRESS GROUPE</b>	<b>PORTEFEUILLE HTCS</b>
Limite en % des Fonds Propres Prudentiels	3,00%
LIMITE GLOBALE EN M€	61,2 M€
Valeur au 31/12/2018	11,3 M€
<b>Exposition au STRESS ADVERSE 1AN</b>	<b>PORTEFEUILLE HTCS</b>
Limite en % des Fonds Propres Prudentiels	4,50%
SEUIL D'ALERTE EN M€	78,7 M€
Valeur au 31/12/2018	18,4 M€
<b>Exposition au STRESS GROUPE</b>	<b>PORTEFEUILLE HTCS</b>
Limite en % des Fonds Propres Prudentiels	6,50%
SEUIL D'ALERTE EN M€	113,7 M€
Valeur au 31/12/2018	65,8 M€

Le Conseil d'Administration du 24 novembre 2017 a validé ce dispositif de limite et d'alertes.

## Les indicateurs complémentaires

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine s'est aussi dotée

- D'un système d'alertes en termes d'allocation d'actifs : monétaire, monétaire dynamique, obligations, actions et gestion alternative.
- D'un système d'alerte en termes d'évolution des plus ou moins-values latentes :

### Alerte vers le Comité de Placement

(Évolution de plus ou moins- values latentes en % par rapport à la valeur du 01/01/N)

Alerte Comité de Placement		
Produits taux	Produits actions	Fonds dédié
1er SEUIL D'ALERTE		
PERTE < - 3%	PERTE < - 5%	PERTE < - 5%
2ème SEUIL D'ALERTE		
PERTE < - 5%	PERTE < - 10%	PERTE < - 7%

52

Le Middle-Office effectue un suivi quotidien des seuils d'alerte et communique un état de suivi hebdomadaire au Directeur financier et aux responsables du contrôle de gestion et de la

trésorerie. Un état fin de mois est adressé au contrôle permanent financier.

En cas de dépassement de ces seuils, une information au Directeur Financier est immédiatement effectuée suivie d'une réunion du Comité de placement (audio ou visioconférence) afin de fixer la stratégie à mettre en œuvre sur la ligne de dépassement. Une information est diffusée au premier Comité Financier qui suit cette réunion exceptionnelle.

### Alerte vers le Conseil d'Administration selon 2 niveaux :

(Évolution de plus ou moins- values latentes en montant par rapport au stock de plus-values latentes du 31/12/N-1)

Alerte Conseil d'Administration	
1er SEUIL D'ALERTE	2ème SEUIL D'ALERTE
-5 M€	-10 M€

Le Middle-Office effectue un suivi quotidien des seuils d'alerte et communique un état de suivi hebdomadaire au Directeur financier et aux responsables du contrôle de gestion et de la trésorerie. Un état fin de mois est adressé au contrôle permanent financier.

En cas de dépassement de ces seuils, une information au Directeur Financier est immédiatement effectuée suivie d'une réunion exceptionnelle du Comité de placement (audio ou visioconférence) afin de fixer la stratégie à mettre en œuvre avec information au Comité Financier suivant. Une information est diffusée au premier Conseil d'Administration qui suit cette réunion exceptionnelle.

Ces limites et seuils sont, dans des conditions normales de marché, revus une fois par an et validés par le conseil d'administration (24/11/2017).

**Sensibilité de la juste valeur aux paramètres non observables** La Caisse Régionale de l'Anjou & du Maine n'est pas concernée.

## L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale de l'Anjou & du Maine n'utilise pas de dérivés de crédit.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## D) Risque Action

Le risque sur actions porté par la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine est issu des activités du portefeuille de placement.

- Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage  
Pas d'opérations de ce type dans la Caisse régionale.

- Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement :

Le portefeuille actions est indirectement porté en Fonds de Fonds (fonds dédiés de la Caisse régionale) et en Fonds Commun de Placement à Risque. Au 31/12/2018, ce portefeuille représente un investissement de 28,1 millions d'Euros (0,5% du total du portefeuille de placement).

- Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale n'est pas émettrice de CCI.

## 13.3 Les risques de contrepartie sur l'activité trésorerie

**Système de contrôle :** le système de surveillance des risques de contrepartie repose sur :

- une limite globale par contrepartie ;
- un système d'enregistrement et de contrôle effectué par le Middle Office et le Back Office (Vérification de la position par rapport à la limite) s'appuyant sur le logiciel de traitement KTP ;
- un reporting régulier :
  - hebdomadaire et mensuel, Tableau de bord vers la Direction Générale
  - trimestriel vers le Comité Financier
  - semestriel vers le Conseil d'Administration

### Circuit de décision

- **Risques interbancaires :**
  - Mise en œuvre des préconisations de CASA-FIN/GR et analyse complémentaire de CACIB (service analyses des Institutions financières),
  - Décision et aval du Comité Financier sur les lignes proposées.

- **Risques Corporates :**

- La Caisse Régionale s'ouvre la possibilité d'investir sur des titres d'entreprises notées, par l'agence de notation Standard's and Poor's, jusqu'à BBB.
- Décision et aval du Comité Financier sur les lignes proposées.

### Périmètre des risques de contreparties :

- Les produits monétaires souscrits par la CR (Placements en blanc auprès de CA-SA - CDN - BMTN) ;
- Les obligations détenues en direct par la CR ;
- Les comptes courants dans d'autres Banques et Etats ;
- Les OPCVM et FCP détenus par la CR,
- Les produits de hors bilan (FRA - CAP - FLOOR - SWAP - SWAPTIONS).

## 13.4 Le risque de taux d'intérêt global

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine mène une politique financière dont les objectifs sont :

- d'optimiser la gestion de son bilan ;
- d'apporter son soutien au développement commercial ;
- de rentabiliser les opérations engagées.

La Direction Financière de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine respecte les Règles Financières Internes au Groupe Crédit Agricole.

### A) Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

L'analyse du risque de taux mesure l'impact d'une variation de taux sur le PNB de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine.

L'objectif est de s'assurer d'une mesure régulière de l'exposition aux risques de taux et de la mise en œuvre des actions nécessaires pour réduire si besoin l'exposition.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## B) Gestion du risque

Le calcul et l'analyse du risque de taux sont réalisés mensuellement. Une présentation est effectuée au Comité Financier présidé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et formalisée dans le reporting de contrôle interne à destination du Responsable des Contrôles Permanents. Les calculs et la bonne prise en compte de la complétude du bilan sont contrôlés trimestriellement par le middle-office en premier niveau et par le contrôle permanent sur un second niveau. Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale valide au moins une fois par an la politique de gestion du risque de taux. Il est informé semestriellement de la position du bilan, des résultats et des analyses de l'exposition au risque de taux de la Caisse Régionale.

## C) Méthodologie

Conformément aux recommandations de Crédit Agricole S.A., la méthode de calcul du risque de taux repose sur la construction de gaps de taux dans une approche statique à partir de l'ensemble du bilan et du hors bilan de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine y compris les compartiments des fonds propres, les participations et le hors-bilan.

L'indicateur de mesure utilisé dans la mesure du risque de taux d'intérêt global est le gap synthétique, agrégation du gap taux fixe, du gap de fixing sur taux révisable, du gap optionnel, du gap sur taux variable capé et du gap inflation.

Les objectifs de gestion sont présentés au moins annuellement au Conseil d'Administration pour validation (présentation du 24/11/2017). Le Conseil d'Administration reçoit deux fois par an une restitution des résultats de la gestion mise en œuvre.

L'ensemble des normes émises par la Direction Financière de Crédit Agricole S.A. sont reprises dans son analyse :

- Le dispositif de mesure du Risque de Taux d'Intérêt Global s'appuie sur l'outil Cristaux 2 géré par Crédit Agricole S.A.
- La mesure du Risque de Taux d'intérêt Global est le gap synthétique et le gap inflation de taux d'intérêt en approche statique
- L'application des modèles nationaux dont les calculs sont de la responsabilité de Crédit Agricole S.A. La Caisse Régionale s'assure que ces modèles sont adaptés à sa situation.

### Description synthétique du dispositif :

Nature des limites	Niveau des limites	Date de révision des limites
Limite en Gap appliquée sur le gap synthétique en approche statique	Le niveau des limites mises en place : Année 1 à année 2 : 875M€ Année 3 à année 11 = 700M€	Conseil d'Administration du 24/11/2017
Limite en Gap appliqué sur le gap inflation en approche statique	Le niveau de limites mises en place : Année 1 à année 11 = 650M€	Conseil d'Administration du 24/11/2017

### Le suivi de gestion du risque de taux est la suivante :

Crédit Agricole S.A. fixe le cadre d'expression de ces limites et émet des recommandations de calibrage.

#### 1 « Limite en VAN »

Choc normatif retenu : Le choc de taux normatif utilisé dans le calcul vise à respecter un lien de cohérence avec la volatilité des taux dans la devise native du risque à mesurer.

#### Modalités de calcul

Le choc de taux est appliqué sur le gap synthétique considéré et sur le gap inflation. La sensibilité en valeur est calculée comme la somme des sensibilités de chaque bande de maturité actualisées avec la courbe de taux zéro coupon choquée.

#### Calibrage

Le calibrage de la limite doit être établi en cohérence avec les critères énoncés précédemment. Elle doit être inférieure à 10% de ses Fonds Propres.

Les Fonds Propres retenus pour ce calibrage sont les Fonds Propres prudentiels du périmètre visé, au sens réglementaire, usuellement désignés sous les termes « Tier 1 » et « Tier 2 » (après déductions des participations) à la date de calibrage.

#### 2 « Limites Gaps »

Les limites s'appliquent aux gaps et elles sont donc définies par maturité. Un dépassement de limites existe lorsque la valeur absolue du gap de taux d'intérêt est supérieure à la limite sur une bande de maturité donnée.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Ce tableau synthétise le dispositif d'encadrement :

Nature des limites	Niveau des limites	Date de révision des limites
Limite en Gap appliquée sur le gap synthétique en approche statique	Le niveau des limites mises en place : Année 1 à année 2 : 875M€ Année 3 à année 11 = 700M€	Conseil d'Administration du 24/11/2017
Limite en Gap appliqué sur le gap inflation en approche statique	Le niveau de limites mises en place : Année 1 à année 11 = 650M€	Conseil d'Administration du 24/11/2017

Les limites de concentration en gap complètent le dispositif de limites en sensibilité, pour éviter les trop fortes concentrations de risque sur certaines maturités.

Elles s'appliquent au minimum sur 10 ans et au maximum sur 15 ans. Au-delà de cet horizon, l'entité ne pourra réduire sa position que par des opérations financières de bilan, toute utilisation d'instrument financiers de hors bilan étant exclus.

Elles sont obligatoirement symétriques à l'actif et au passif.

Une première limite appliquée au gap synthétique est définie sur l'horizon court terme correspondant aux 2 premières années civiles.

Une 2ème limite appliquée également au gap synthétique est définie sur l'horizon long terme, soit au maximum jusqu'à la quinzième année civile incluse.

La limite en gap de l'année N+1 est forcément inférieure ou égale à celle de l'année N.

Le calibrage maximum de la limite doit être inférieur aux niveaux ci-dessous

Sur l'horizon court terme correspondant aux 2 premières années civiles, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200 bps soit inférieure ou égale à 5% du PNB d'activité annuel budgété.

Sur les années suivantes, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200 bps soit inférieure ou égale à 4% du PNB d'activité annuel budgété.

## **Application**

Les limites s'appliquent sur des gaps annuels :

Pour la 1ère année, application de la limite sur le gap synthétique annuel exprimé en glissant, c'est-à-dire sur la moyenne des encours mensuels des 12 premiers mois à venir.

À partir de la deuxième année, application sur le gap synthétique annuel civil, c'est-à-dire sur l'encours

moyen de l'année civile considérée.

Le Comité Financier propose les limites en montant de gap de taux d'intérêt synthétique selon ces recommandations, et en informe le Conseil d'Administration, qui les valide.

Ce dispositif de limites est réexaminé au moins une fois par an, et le cas échéant, modifié en cours d'année si l'actualité financière l'exige

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine privilégie la mise en place de swap de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux mais pourrait après accord du Comité Financier introduire dans sa gestion d'autres instruments financiers comme les Caps et Floors.

## **D) Exposition**

Au 31 décembre 2018, les gaps de taux synthétiques calculés à partir de Cristaux 2 montrent que la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine est exposée à la hausse des taux sur tous les pas de maturité.

Sur la base de la mesure du risque au 31 décembre 2018 ;

- La sensibilité du PNB de la première année à une hausse des taux de 200 points de base correspond à un impact négatif de 9.8 millions d'euros, soit environ 2.78% du PNB d'activité de 2018.
- La sensibilité du PNB de la première année à une hausse de l'inflation de 100 points de base correspond à un impact négatif de 2.5 millions d'euros, soit environ 0.07% du PNB d'activité 2018.
- L'impact sur la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les trente prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro et d'une hausse de 100 points de base sur la courbe inflation est de 111 millions d'euros soit 63.79% de la limite des fonds propres prudentiel.

## **13.5 Risque de change**

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Dans le cadre des relations financières liant la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine et le Groupe central, il est convenu de neutraliser les risques de change qui pourraient naître de l'activité avec notre clientèle.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Dans ce cadre, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine se retourne systématiquement vers CACIB (Groupe CA) pour mettre en place des opérations miroir neutralisant ce risque potentiel.

Sur les fonds propres de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, les positions directes en devises sont interdites.

Seuls les OPCVM investis en actifs hors Zone Euro portent un risque de change. A ce titre, une information est effectuée au Comité Financier tous les trimestres et tous les semestres au Conseil d'Administration.

## 13.6 Le risque de liquidité et de financement

Les risques de liquidité et de financement désignent en fait 3 risques :

Le risque d'illiquidité : c'est un risque de défaut/fragilisation puis de rupture de la trésorerie.

Le risque de concentration des échéances : ou risque de saturation du marché. C'est le risque que l'endettement dépasse la capacité structurelle du marché à le refinancer, entraînant ainsi un risque supplémentaire d'illiquidité et/ou un risque de transformation.

Le risque de transformation en liquidité : c'est le risque de perte de PNB engendré par une hausse des spreads de refinancement au moment des échéances de l'endettement existant ; ce risque étant d'autant plus important que la position de transformation en liquidité est importante.

### A) Objectifs et politique

Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine instaure un dispositif d'identification, de mesure d'analyse et de gestion du risque de liquidité, afin de disposer à tout moment des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements exigibles (arrêté du 3 novembre 2014 – article 10).

Deux approches sont définies (arrêté ministériel du 05/05/2009) :

- L'approche LCR (Liquide Coverage Ratio) : constitution de réserves de haute qualité pour couvrir en situation de stress un assèchement des ressources financières et/ou d'une fuite des dépôts de la clientèle sur horizon de 1 mois.
- L'approche avancée : un système de mesure, d'encadrement et de gestion de la liquidité sur toutes les maturités.

Comme le Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine surveille son risque de liquidité par l'approche avancée.

### B) Gestion du risque

Exposition : le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois. L'exposition au risque est mesurée par le coefficient de liquidité (ratio réglementaire à un mois). La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine doit respecter ce ratio réglementaire. Crédit Agricole S.A., en tant qu'Organe Central du Groupe assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du groupe.

La direction de la Gestion financière a en charge le suivi au quotidien du risque de liquidité qu'elle assure au regard de plusieurs paramètres (ratios, soldes de compte courant, limites, déficit).

La position de liquidité est présentée tous les trimestres au Comité Financier et tous les semestres au Conseil d'Administration.

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine repose sur l'adossement global en capitaux et en durée des ressources aux actifs à financer. Elle se concrétise, par une politique de collecte clientèle, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de Créances Négociables et les opérations de mise en pension, autorisés par CASA courant 2015 (LJ-2015-068). Les Caisses régionales, au-delà de leurs ressources clientèle, ont la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

#### 1. Conditions de refinancement en 2018

L'année 2018 sera marquée par l'allongement de la maturité de financement, avec une diminution du recours au financement à court terme de 115M€. Cette baisse d'encours a été couverte essentiellement par des financements de long terme auprès de Crédit Agricole S.A.

Des refinancements par opérations de mise en pension ont été effectués en 2018 en substitution d'émission de Titres de Créances Négociables.

#### 2. Méthodologie

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine applique l'ensemble des normes émises par la Direction

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Financière de Crédit Agricole S.A.  
Principaux indicateurs, mesurés mensuellement, définis à ce stade par les normes internes constituant l'approche avancée (cf. arrêté du 5 mai 2009) :

- **Indicateurs Court Terme :**
  - Endettement Court Terme
  - Structure minimale du refinancement Court Terme
  - Réserves de liquidité
  - Stress global et stress idiosyncratique (c'est à dire spécifique au Groupe Crédit Agricole)
- **Indicateurs Long Terme :**
  - Concentration des échéances du refinancement Long Terme

Ce dispositif de limites est réexaminé au moins une fois par an par le Conseil d'Administration et le cas échéant modifié. La Limite Court Terme est revue semestriellement.

- **Indicateurs de la mise en pension**

L'équilibre des Excédents de Fonds Propres doit être respecté selon les modalités déterminées dans la Lettre d'instructions de CAsa n° 068-2015. Le reporting des opérations est envoyé trimestriellement à Crédit Agricole S.A.

## C) Ratio de liquidité

Le nouveau ratio de liquidité à 30 jours, LCR (Liquidity Coverage Ratio), calculé au 31 décembre 2018 ressort à 124.65% pour un minimum requis de 100% et de 110% au sein de la CRAM.

### Le risque de liquidité à court terme

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'est dotée d'une limite à court terme (approche avancée) qui représente la partie du refinancement de son déficit jusqu'à 1 an.

Cette limite déterminée par le potentiel de ressources disponibles immédiatement et jusqu'à 1 an est corrigée par des éléments consommateurs de liquidité et par les prévisions d'activité, consommatrices de liquidité si les crédits clientèle évoluent plus rapidement que l'évolution de la collecte clientèle maintenue au bilan.

Le compte courant de trésorerie est cantonné à cette limite puisque la position au jour le jour ne peut pas excéder plus de 10% de la limite court terme.

Au 31 décembre 2018 : Limite court terme : 1 576 M€ consommée à hauteur de 760 M€ (par émission de Certificats de dépôts négociables et d'Emprunt en blanc auprès de Crédit Agricole SA).

## D) Emissions

### Pour le court terme :

- Programme d'émission de 2 000 M€ de Certificats de Dépôts Négociables => Consommé à 41% au 31/12/2018.

### Pour le moyen long terme :

- Programme d'émission de 500 M€ de Billets à Moyen Terme Négociables => Consommé à 72% au 31/12/2018.
- Participation aux Emissions de la CRH, PLS, PSLA, BEI et de PREDICA : 914 M€ au 31/12/2018.

### Pour la mise en pension :

- Programme d'émission de 500 M€ en mise en pension => Consommé à 86% au 31/12/2018.

## 13.7 Politique de couverture

**La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine effectue sa politique de couverture par l'utilisation de swaps de taux exclusivement sur le marché de gré à gré.** Ces opérations effectuées entre deux contreparties avisées sont encadrées par un contrat cadre (ISDA, FBF,...). Depuis 2014, la Caisse régionale se conforme au dispositif du contrôle sur les opérations de gré à gré nommé : EMIR.

### Modalité d'utilisation des swaps de taux

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine utilise les swaps de taux pour des opérations de couverture d'éléments de bilan ou hors bilan et de couverture du risque de taux global.

### A) Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

#### Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variation de juste valeur d'un instrument à taux fixe causé par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs en éléments à taux variables. Les

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Concernant la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, la couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- La couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, émissions d'obligations...)
- La couverture de crédits clients.

## Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variables.

Concernant la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, la couverture en flux de trésorerie est utilisée dans la couverture des OATi.

## B) Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine n'est pas concernée.

## 13.8 Le risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique exclu.

### A) Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire

du réseau des Managers des Risques Opérationnels),

- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

### B) Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Performance Opérationnel dont la Présidence est assurée par le Directeur Général Adjoint de la Caisse.

L'organe exécutif est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## C) Méthodologie Groupe de calcul des fonds propres en méthode AMA

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrue et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

La validation par l'ACPR a été actée en décembre 2007.

A l'origine la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis lors le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole.

## 13.9 Le risque juridique

Au 31 décembre 2018, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours impliquant le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine portent sur des redressements fiscaux contestés.

Dépendances éventuelles : le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

## 13.10 Le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Cette définition et les principes qui en découlent sont en cohérence avec les travaux du groupe de Place menés sous l'égide de l'AMF.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1er » et « 2ème » degré), des indicateurs de contrôles consolidés adressés à CASA (dits 2.2C) et des contrôles périodiques (3ème degré : inspection générale, audit).

La charte de contrôle interne du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est en place et a été actualisée fin 2017. La Charte du Contrôle Périodique, présentant les principes et les modalités d'intervention est également actualisée régulièrement comme les normes professionnelles de l'audit interne invitent à le faire.

Des reportings trimestriels en comité d'Audit et comité des Risques et semestriels au Conseil d'Administration, permettent une information sur l'activité et les résultats du contrôle interne. Pour l'année 2018, deux présentations ont été faites au conseil, le 24/04/2018 et le 20/11/2018.

## A) Le système de mesure et surveillance des risques

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle 3 ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risque de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, par facteur de risque de marché, etc..., formalisées sous la forme de Politique Crédit et Politique Financière. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.
- des limites opérationnelles (contreparties/groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.



## RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement des risques crédits est appréciée régulièrement via les revues de portefeuille effectuées en Comité des Risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux Directions concernées.

### B) Le contrôle permanent

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services, unités, directions, métiers, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser. Les contrôles afférents sont décrits dans l'outil de contrôle permanent dédié; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, interviennent sur les principales familles de risques encourus par la Caisse Régionale sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent et du responsable du Contrôle de la Conformité.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques opérationnels », exhaustivement recensés et actualisés chaque année.

Les résultats des contrôles sont formalisés dans l'outil de contrôle permanent dédié. Ils font l'objet d'un reporting trimestriel par les responsables des fonctions de contrôle, à la Direction Générale, à

l'occasion du Comité de Contrôle Interne. Il en est fait également un compte rendu dans le rapport de contrôle interne présenté au Comité des Risques et au Conseil d'Administration, et adressé à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

L'extension du dispositif à des services ou filiales s'est poursuivie en 2018. La mise à jour et le renforcement du plan de contrôle a été faite en prenant en compte les recommandations des inspections générales CA sa.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne notamment le fonctionnement statutaire de la Caisse locale.

Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

### C) Le contrôle périodique (Inspection générale / Audit)

Le Contrôle Périodique (Audit), contrôle de 3<sup>e</sup> degré, en application de l'arrêté du 03 novembre 2014, est indépendant des unités opérationnelles ; il intervient sur la Caisse Régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité du périmètre de surveillance sur base consolidée de la Caisse Régionale (filiales) et sur les prestations de service essentiels externalisés.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées et conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant au contrôle régulier et selon une périodicité adaptée au niveau d'évaluation du risque, de toutes les activités et entités du périmètre de surveillance sur base consolidée.

## 13.11 Assurance – couverture des risques de l'émetteur

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine a souscrit auprès de CAMCA, aux polices d'assurances suivantes dans la perspective d'une protection de bilan et de compte de résultat :

### Responsabilité civile professionnelle des Caisses régionales et des dirigeants sociaux

Ce contrat a pour but de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue à l'égard d'autrui par exemple :

- Les administrateurs et dirigeants sociaux de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine et de ses filiales, dans l'exercice de leur mandat et pouvant aboutir à une sanction civile à titre professionnel,
- La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, dans le cadre de son activité.

### Responsabilité civile d'exploitation

Le but de ce contrat est de garantir la responsabilité pouvant incomber à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine (par son propre fait ou en tant que commettant du fait de ses préposés permanents ou occasionnels) en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui par le fait de l'exploitation de l'entreprise.

### La responsabilité civile courtage

L'objet du contrat est de garantir les conséquences pécuniaires que l'assuré peut encourir au titre de sa responsabilité civile professionnelle, délictuelle ou contractuelle, en raison de ses activités de courtage d'assurance, de gestion des risques, dès lors que les dommages sont la conséquence soit d'une faute, erreur de droit ou de fait, omission, négligence ou inexactitude commise par l'assuré ou par toute personne dont il aurait à répondre ; soit de la perte, du vol ou de la destruction de documents professionnels dont l'assuré est détenteur à quelque titre que ce soit.

### Garantie Financière des courtiers en assurances

L'objet du contrat est de garantir le remboursement des fonds confiés aux assurés au souscripteur du contrat au titre de son activité de courtage d'assurance.

### Assurance multirisques informatiques sièges et agences

Cette assurance a pour but de garantir l'indemnisation du préjudice subi par la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine à raison des pertes matérielles directes ou des dommages matériels causés aux matériels destinés au traitement de l'information, matériels d'alimentation électrique/de protection et de climatisation, automates bancaires, matériels de bureautique et autres machines dont la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine à la jouissance.

### Assurance multirisques bureaux

Cela a pour but de garantir les immeubles, meubles, machines et matériels nécessaires au fonctionnement des immeubles ou à l'activité de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, agissant en sa qualité de propriétaire, locataire, occupant ou non occupant, contre les dommages matériels subis à l'occasion d'un incendie, d'une explosion, de dommages électriques, d'un dégâts des eaux, d'un bris de glace, d'un vol ou de détériorations consécutives.

### Assurance construction

L'objet est de garantir l'ensemble des travaux de création et/ou de transformation des immeubles à usage de bureaux réalisés pour le compte du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et répondant aux deux conditions suivantes :

- Plus de limite de garantie depuis 2007
- Montant garanti = somme des travaux et honoraires.

### Assurance de la flotte automobile

L'objet du contrat est de garantir les véhicules appartenant à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine ou dont elle a la garde, utilisés pour les besoins privés et/ou professionnels des conducteurs autorisés.

Nature des garanties : couverture des dommages causés à autrui, dommages tous accidents, incendie, vol, bris de glace, défense civile/pénale et recours.

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

### Assurance automobile Mission Collaborateurs + Administrateurs

L'objet du contrat est de garantir les véhicules utilisés par les employés de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine et de ses filiales, des administrateurs, administrateurs potentiels au cours de leurs déplacements professionnels (véhicules n'appartenant pas à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine).

Nature des garanties : couverture de dommages causés à autrui, dommages tous accidents, incendie, vol, bris de glace, défense civile/pénale et recours.

### Assurances individuelles pour accidents corporels des administrateurs CR et présidents et administrateurs CL

Cette assurance concerne les garanties acquises pour les Présidents et les Administrateurs de la Caisse Régionale et des Caisses Locales en ce qui concerne les décès par accident et pour les incapacités permanentes à la suite d'un accident.

### Assurance individuelle pour accidents résultant d'agression

Objet du contrat : garantir les accidents résultant des faits d'agression, d'attentat et de hold-up causés au personnel de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine et à toute personne se trouvant dans un point de vente ou de proximité immédiate au moment des faits.

Nature des garanties : couverture des décès accidentels, infirmités permanentes totales ou partielles et frais médicaux.

### Assurance détournement et escroquerie

Objet du contrat : garantir l'assuré contre les risques de détournement et d'escroquerie. Actes délictueux portant sur les biens assurés, perpétrés par un ou plusieurs tiers et un ou plusieurs préposés au préjudice de l'assuré quels que soient les moyens et les supports mis en œuvre.

### Assurance compartiments loués à la clientèle

Objet du contrat : garantir les pertes pécuniaires pouvant incomber à l'assuré du fait du vol, de la destruction, de la détérioration des biens

assurés par suite d'effraction des compartiments loués, d'agression de dégât des eaux, d'incendie dans les locaux de l'assuré.

### Assurance garanties optionnelles

Objet du contrat : vol, destruction ou détérioration de valeurs.

Vol, détérioration du matériel de sécurité et des immeubles.

Utilisation frauduleuse des moyens de paiement.

Perte, vol, destruction des valeurs expédiées par la Poste ou les sociétés de messagerie.

Perte des valeurs entreposées dans un DAB consécutive à un holdup, un cambriolage, un incendie, un dégât des eaux.

## 13.12 Délai Règlement des Fournisseurs

Décret 2017-350 du 20 mars 2017 pris pour application de l'article L441-6-1 du code de commerce dispose : « Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes communiquent des informations relatives aux délais de paiement mentionnées dans le rapport de gestion en application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce » c'est-à-dire : les montants des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, et les montants des factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (les montants sont présentés hors taxe ou toute taxe compris).

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, impose certaines obligations en matière de délais de paiement vis-à-vis des fournisseurs et des clients. Ce délai ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Pour la Caisse Régionale d'Anjou Maine, ces obligations en matière de délais ont été respectées.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

Montants en K€	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	373					135	51					44
Montant total des factures concernées (TTC)	742,95	371,34	7,02	2,42	0,49	381,27	4 885,13	35,48	21,99	31,24	118,38	207,09
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,73%	0,36%	NS	NS	NS	0,37%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							0,86%	NS	NS	NS	0,02%	0,04%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues						15						0
Montant total des factures exclues (TTC)						448,27						0,00
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou L. 443-1 du code de commerce)</b>												
délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : article L. 441-6 du code de commerce						Délais légaux : article L. 441-6 du code de commerce					

Les opérations de banque et opérations connexes ne sont pas incluses dans les informations reportées dans les délais de paiement

## 13.13 Informations prudentielles

### INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation dit "CRR") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques.

Le dispositif prudentiel résultant des accords de Bâle 3 s'articule en effet autour de trois piliers :

- le Pilier 1 détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le Pilier 2 complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est

exposée la Banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;

- le Pilier 3 instaure de nouvelles normes en matière de communication financière à destination du marché.

Le pilotage de la solvabilité de la Caisse régionale vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier en permanence qu'elle dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques auxquels elle est ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Outre la solvabilité, la Caisse régionale pilote également le ratio de levier.

Enfin, les ratios de solvabilité majeurs font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## A) Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, dite "CRD 4", transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement "CRR") et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes. Dans le régime CRR/CRD 4, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio Common Equity Tier 1 (CET1) ;
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio Tier 1 ;
- Le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios font l'objet d'un calcul phasé ayant pour objet de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 jusqu'au 1er janvier 2018 (et jusqu'au 1er janvier 2022 pour les instruments de dette hybride).

Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque. Les définitions et calculs sont développés dans les parties suivantes. Les exigences minimales applicables à la Caisse régionale sont respectées.

## B) Supervision

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse

régionale a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause l'exemption individuelle accordée précédemment par l'ACPR.

## C) Ratios de solvabilité

### AU NUMÉRATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

### AU DÉNOMINATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB - Internal Ratings Based) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
  - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
  - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

## C.1 Exigences réglementaires minimales

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 phasé est fixée à 4,5 % des emplois pondérés depuis 2015. De même, l'exigence minimale de Tier 1 phasé a été relevée à 6 % en 2015 et pour les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 % en 2015 et pour les années suivantes ;
- À ces exigences s'ajoutent des coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :
  - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
  - le coussin contra-cyclique (taux en principe compris dans une fourchette comprise dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de la Caisse régionale étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD<sup>5</sup>) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'entité ; lorsque le taux d'un coussin contra-

cyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles,

- les coussins pour risque systémique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements systémiques et est à ce titre soumis à cette exigence.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique s'appliquent par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (50 % du coussin demandé en 2017, 75 % en 2018).

Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2. La Caisse régionale n'a pas à ce jour été notifiée d'exigences complémentaires entrant dans ce cadre.

En sa qualité d'entité affiliée au Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légale ainsi que de la flexibilité de circulation du capital interne au Groupe Crédit Agricole, qui est très fortement capitalisé.

## C.2 Tableau synthétique des ratios de solvabilité

L'ensemble des tableaux ci-après inclut le résultat conservé de la période.

(en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
<b>Tableau de synthèse des ratios</b>				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 875 567	1 875 567	1 748 758	1 738 433
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	1 875 567	1 875 567	1 748 758	1 738 433
Fonds propres globaux	1 898 439	1 898 439	1 748 758	1 761 376
Total des emplois pondérés	7 959 395	7 959 395	7 614 410	7 614 410
<b>Ratio CET1</b>	<b>23,6%</b>	<b>23,6%</b>	<b>23,0%</b>	<b>22,8%</b>
<b>Ratio Tier 1</b>	<b>23,6%</b>	<b>23,6%</b>	<b>23,0%</b>	<b>22,8%</b>
<b>Ratio global</b>	<b>23,9%</b>	<b>23,9%</b>	<b>23,0%</b>	<b>23,1%</b>

<sup>5</sup> L'EAD (Exposure at default) est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

(en milliers d'euros)

	31/12/2018		31/12/2017	
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
<b>Exigences minimales</b>				
Common Equity Tier 1	4,5%		4,5%	
Tier 1 (CET1+AT1)	6,0%		6,0%	
Tier 1 + Tier 2	8,0%		8,0%	
Coussin de conservation	1,875%		1,250%	
Coussin contracyclique	0,000%		0,000%	
Coussin pour risque systémique	0,0%		0,0%	
<b>Exigence globale de coussins de fonds propres</b>	<b>1,9%</b>		<b>1,3%</b>	

## Exigences minimales y compris coussins de fonds propres

<b>Ratio CET1</b>	<b>6,4%</b>		<b>5,8%</b>	
<b>Ratio Tier 1</b>	<b>7,9%</b>		<b>7,3%</b>	
<b>Ratio global</b>	<b>9,9%</b>		<b>9,3%</b>	

## Excédent de capital

CET1	1 368 148	1 310 929
Tier 1	1 248 757	1 196 713
Fonds propres globaux	1 112 441	1 044 425

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent respectivement à 23,4% et 23,7% au 31 décembre 2018.

## D) Définition des fonds propres

### D.1. Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)

Ils comprennent les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

#### FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 OU COMMON EQUITY TIER 1 (CET1).

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres

éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;

- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale ; il s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
  - les détentions d'instruments CET1, portés dans le cadre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
  - les parts sociales en cours de remboursement
  - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
  - la prudent valuation (évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : ajustement du montant des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur),

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

- la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
- la déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (expected loss – "EL"),
- la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % au-delà d'une limite de franchise de 10 % des fonds propres CET1 ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
- la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
- la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

### FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)

Ils comprennent notamment les instruments de dette perpétuelle dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. La Caisse régionale n'a pas émis de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).

### D.2. Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans ; les incitations au remboursement anticipé sont interdites ; ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les instruments de dette subordonnée non éligibles bénéficiant de la clause de maintien des acquis dans la limite de 40% (seuil pour l'exercice 2018) du stock d'instruments Tier 2 existant au 31 décembre 2012 ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB ; par ailleurs, les ajustements pour risque de crédit général bruts des effets fiscaux pouvaient être intégrés à hauteur de 1,25 % des emplois pondérés en standard avant application de la norme IFRS 9 ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment.
- d'autres éléments comme les intérêts minoritaires éligibles en Tier 2 .

Le montant de Tier 2 retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au Tier 2 éligible CRD 4 ;
- en phasé : au Tier 2 éligible CRD 4, complété de 40 % (seuil pour 2018) du stock de Tier 2 non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## D.3. Fonds propres prudentiels au 31 décembre 2018

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	3 183 836	3 183 836	2 857 010	2 857 010
(-) Distributions anticipées	(14 813)	(14 813)	(13 663)	(13 663)
(+) Intérêts minoritaires	0	0	0	0
(-) Prudent valuation	(5 713)	(5 713)	(6 000)	(6 000)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(3)	(3)	(9)	(9)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(15 162)	(15 162)	(15 200)	(15 200)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(1 279 149)	(1 279 149)	(1 087 758)	(1 087 758)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(3 496)	(3 496)	(192 557)	(3 496)
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1	0	0	199 383	0
Autres éléments du CET1	10 067	10 067	7 552	7 549
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>1 875 567</b>	<b>1 875 567</b>	<b>1 748 758</b>	<b>1 738 433</b>
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(3 496)	(3 496)	(3 496)	(3 496)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	(83 395)	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit des CET1)	3 496	3 496	192 557	3 496
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1	0	0	(105 665)	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1</b>	<b>1 875 567</b>	<b>1 875 567</b>	<b>1 748 758</b>	<b>1 738 433</b>
Instruments de capital et emprunts subordonnés Tier 2	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	22 883	22 883	23 077	23 077
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important déduits du Tier 2	(11)	(11)	(135)	(135)
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	83 395	0
Autres ajustements transitoires	0	0	(106 338)	0
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2</b>	<b>22 872</b>	<b>22 872</b>	<b>0</b>	<b>22 942</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX</b>	<b>1 898 439</b>	<b>1 898 439</b>	<b>1 748 758</b>	<b>1 761 376</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDERES</b>	<b>7 959 395</b>	<b>7 959 395</b>	<b>7 614 410</b>	<b>7 614 410</b>
<b>RATIO CET1</b>	<b>23,6%</b>	<b>23,6%</b>	<b>23,0%</b>	<b>22,8%</b>
<b>RATIO TIER 1</b>	<b>23,6%</b>	<b>23,6%</b>	<b>23,0%</b>	<b>22,8%</b>
<b>RATIO GLOBAL</b>	<b>23,9%</b>	<b>23,9%</b>	<b>23,0%</b>	<b>23,1%</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## D.4. Evolution des fonds propres prudentiels

(en milliers d'euros)	Phasé
	31/12/2018 vs 31/12/2017
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2017</b>	<b>1 748 758</b>
Augmentation de capital	10 663
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	114 824
Prévision de distribution	(14 813)
Autres éléments du résultat global accumulés	127 803
Intérêts minoritaires	0
Variations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	6
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	38
Dépassement de franchises	(191 391)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	189 061
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1	(199 383)
Autres éléments du CET1	90 001
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 31/12/2018</b>	<b>1 875 567</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2017</b>	<b>0</b>
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 31/12/2018</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 31/12/2018</b>	<b>1 875 567</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2017</b>	<b>0</b>
Emissions	0
Remboursements <sup>(1)</sup>	0
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2	22 872
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 31/12/2018</b>	<b>22 872</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX AU 31/12/2018</b>	<b>1 898 439</b>

(1) un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance

## E) Autres dispositions

### E.1. Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été

publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

À ce stade, la mise en œuvre en Pilier 1 (exigence réglementaire minimale), initialement prévue au 1er janvier 2018, est décalée, et devrait se faire dans le cadre de sa transposition dans CRR2.

Pour les établissements non systémiques comme la Caisse régionales, l'exigence de ratio de levier préconisée par le Comité de Bâle est de 3 %.



## RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de

financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Le ratio de levier de la Caisse régionale s'élève au 31 décembre 2018 à 10,2 % sur une base de Tier 1 phasé.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
	Phasé	Phasé
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	19 286 882	18 089 348
Expositions sur dérivés	20 793	148 649
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	214 340	205 556
Autres expositions de hors-bilan	1 417 081	1 344 919
Expositions intragroupe exemptées	-1 267 804	0
Montant des actifs déduits	-1 292 556	-1 090 037
<b>Exposition totale aux fins du ratio de levier</b>	<b>18 378 735</b>	<b>18 698 435</b>
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	1 875 567	1 748 758
<b>Ratio de levier</b>	<b>10,2%</b>	<b>9,4%</b>

### E.2. Dispositif de mise en résolution des établissements bancaires

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement

avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Rapport de gestion

## F) Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

### F.1. Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (Switch), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 360,2 millions consentis par la Caisse régionale.

(cf. détail dans Comptes consolidés au 31 décembre 2018 – maquette Conso CR page 9 dernier § et page 10)

### F.2. Autre lien de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

## G) Composition des emplois pondérés

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Risque de crédit</b>	<b>7 342 540</b>	<b>7 103 064</b>
dont approche standard	795 030	813 799
dont approche fondation IRB	1 761 897	1 649 926
dont approche avancée IRB	2 145 333	2 040 971
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	2 639 687	2 597 092
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	593	1 275
<b>Risque de marché</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont risque de change	0	0
<b>Risque opérationnel</b>	<b>616 855</b>	<b>511 346</b>
dont approche standard	375	0
dont approche par mesure avancée	616 480	511 346
<b>TOTAL</b>	<b>7 959 395</b>	<b>7 614 410</b>

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La

Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

### 13.14 Autres ratios réglementaires

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, comme tous les établissements de crédit, est soumis à des normes prudentielles réglementaires instaurées par le Comité de la Réglementation Bancaire. Au 31 décembre 2018, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine satisfait pleinement à l'ensemble de ses obligations.

#### A) Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) est un ratio à un mois qui vise à permettre aux banques de résister à des crises de liquidité aiguës (à la fois systémiques et spécifiques à la banque) sur une durée d'un mois.

Ce ratio ressort à 124,65% au 31 décembre 2018 pour un minimum requis de 100% et de 110% au sein de la Caisse Régionale.

#### B) Les règles de division des risques

Pour faire suite aux évolutions réglementaires relatives aux règles de division des risques définies par :

- Le règlement de l'UE n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013
- Les règlements du C.R.B.F. dont le 2000-03 du 06 septembre 2000
- Les Instructions de l'autorité du Contrôle Prudentiel
- Les arrêtés ministériels du 11 septembre et du 2008 et du 23 décembre 2013

Tout établissement de crédit assujetti doit respecter **en permanence**, selon les termes de l'annexe 6 du CRBF 95-02, relatif à la surveillance prudentielle des risques de marché

- le montant des grands risques hors portefeuille de négociation ne peut excéder 25 % des fonds propres

Les ratios, mesurés trimestriellement, sont respectés par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au 30 septembre 2018.

### 13.15 Faits exceptionnels et litiges

Au 31/12/2018 il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige identifié et non couvert pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Caisse Régionale ou de son groupe.

---

## 14 Recherche et développement, brevets et licences

Néant.

## 15 Perspectives d'avenir

En 2019, les nouveaux canaux de distribution et les innovations digitales contribueront à renforcer la proximité et à répondre au mieux aux besoins et attentes de nos clients.

La qualité des services rendus reste notre axe principal pour les années à venir, afin d'accentuer la satisfaction de nos clients et sociétaires. Une nouvelle organisation du temps de travail prévue au 2<sup>ème</sup> trimestre apportera plus de souplesse dans la gestion des rendez-vous, afin de mieux répondre aux attentes de nos clients.

Des programmes de formation des collaborateurs de la Caisse Régionale mais également des Administrateurs continueront d'être réalisés dans le

but de renforcer l'expertise métiers des salariés et de cultiver l'excellence dans la relation avec nos clients.

L'ensemble de ces projets fait partie intégrante de notre stratégie de développement à moyen et long terme, avec pour ambition de maintenir un niveau de rentabilité suffisant pour conserver l'ensemble de nos emplois locaux sur nos trois départements.

---

## 16 Annexe

### Loi Eckert : informations sur les comptes inactifs

Loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Elle a pour but d'inviter les banques à détecter l'inactivité des comptes (ou coffre-fort) bancaires ouverts en leurs livres, à rechercher la cause de cette inactivité qui peut résulter d'un oubli ou du décès du titulaires, et à informer les personnes intéressées des conséquences potentielles de cette inactivité.

Données Caisse Régionale à fin décembre 2018 :

- Nombre de comptes inactifs : 21 990
- Montant des dépôts sur compte Inactifs : 187 683,90 €
- Nombre de comptes envoyés à la Caisse des Dépôts et Consignations : 566
- Montant des dépôts envoyés à la Caisse des Dépôts et Consignations: 159 298,44 €



**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL  
DE L'ANJOU ET DU MAINE**

**Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre  
V du Code monétaire et financier au capital de 211 210 929,25 euros**

**Siège social : 77, avenue Olivier Messiaen 72083 LE MANS**

**414 993 998 R.C.S LE MANS**

**COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2018**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine  
en date du 25 janvier 2019 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale  
ordinaire en date du 29 mars 2019**



## Sommaire Comptes Individuels

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018.....	79	NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES .....	120
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 .....	81	NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	121
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018.....	82	NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	122
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ..	83	NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION).....	123
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	87	NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES 123	
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	102	NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS 123	
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	103	NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES.....	124
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE .....	105	NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES .....	124
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	109	NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	124
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE 111		NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	125
NOTE 8 ACTIONS PROPRES.....	112	NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	128
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	113	NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES ..	129
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF .....	113	NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	130
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	114	NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES .....	130
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	114	NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL.	130
NOTE 13 DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE.....	116	NOTE 32 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION .....	130
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	117	NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES .....	131
NOTE 15 PROVISIONS.....	118		
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT .....	119		

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

NOTE 34 REVENUS DES TITRES.....	132	NOTE 43 IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	137
NOTE 35 PRODUITS NET DES COMMISSIONS 132		NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES .....	137
NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	132	NOTE 45 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES .....	138
NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ET ASSIMILES .....	133	NOTE 46 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION 138	
NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES .....	133	NOTE 47 AFFECTATION DES RESULTATS....	138
NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....	134	NOTE 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS .....	138
NOTE 40 COUT DU RISQUE.....	135	NOTE 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	139
NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	136	ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	140
NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS .....	136		

## Bilan au 31 décembre 2018

### ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>1 027 979</b>	<b>1 007 820</b>
Caisse, banques centrales		89 126	82 890
Effets publics et valeurs assimilées	5	702 120	705 576
Créances sur les établissements de crédit	3	236 733	219 354
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	<b>3</b>	<b>597 480</b>	<b>647 618</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>4</b>	<b>14 861 648</b>	<b>13 972 397</b>
<b>OPERATIONS SUR TITRES</b>		<b>679 009</b>	<b>575 793</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	402 108	434 428
Actions et autres titres à revenu variable	5	276 901	141 365
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>		<b>1 600 666</b>	<b>1 587 628</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 439 493	1 437 928
Parts dans les entreprises liées	6-7	12 849	3 210
Immobilisations incorporelles	7	3 655	3 661
Immobilisations corporelles	7	144 669	142 829
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE</b>		-	-
<b>ACTIONS PROPRES</b>	<b>8</b>	-	-
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>		<b>481 719</b>	<b>558 417</b>
Autres actifs	9	385 480	386 363
Comptes de régularisation	9	96 239	172 054
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>19 248 501</b>	<b>18 349 673</b>

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

### PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>475 706</b>	<b>213 340</b>
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	11	475 706	213 340
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	<b>11</b>	<b>9 400 760</b>	<b>9 290 067</b>
<b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>	<b>12</b>	<b>4 733 247</b>	<b>4 413 298</b>
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>13</b>	<b>1 178 146</b>	<b>1 095 227</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>		<b>465 093</b>	<b>456 995</b>
Autres passifs	14	195 531	198 674
Comptes de régularisation	14	269 562	258 321
<b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES</b>		<b>357 898</b>	<b>337 304</b>
Provisions	15-16-17	138 225	117 861
Dettes subordonnées	19	219 673	219 443
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	<b>18</b>	<b>156 965</b>	<b>147 345</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>20</b>	<b>2 480 686</b>	<b>2 396 097</b>
Capital souscrit		211 211	211 211
Primes d'émission		390 573	390 573
Réserves		1 781 613	1 703 760
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		97 289	90 553
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>19 248 501</b>	<b>18 349 673</b>



### Hors-bilan au 31 décembre 2018

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>2 188 414</b>	<b>2 090 947</b>
Engagements de financement	28	1 472 412	1 434 147
Engagements de garantie	28	713 230	654 005
Engagements sur titres	28	2 772	2 795
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>4 096 806</b>	<b>3 774 199</b>
Engagements de financement	28	30 032	44 997
Engagements de garantie	28	4 064 002	3 726 407
Engagements sur titres	28	2 772	2 795

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

### Compte de résultat au 31 décembre 2018

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	33	382 629	420 395
Intérêts et charges assimilées	33	(175 688)	(196 496)
Revenus des titres à revenu variable	34	46 357	45 521
Commissions Produits	35	212 846	203 626
Commissions Charges	35	(49 647)	(52 652)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	36	547	744
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	37	4 931	3 183
Autres produits d'exploitation bancaire	38	9 941	8 586
Autres charges d'exploitation bancaire	38	(5 316)	(4 962)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>426 600</b>	<b>427 945</b>
Charges générales d'exploitation	39	(247 701)	(249 590)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(15 095)	(17 630)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>163 804</b>	<b>160 725</b>
Coût du risque	40	(20 259)	(45 433)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>143 545</b>	<b>115 292</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	41	2 203	(391)
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>145 748</b>	<b>114 901</b>
Résultat exceptionnel	42	-	-
Impôts sur les bénéfices	43	(38 839)	(23 548)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		(9 620)	(800)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>97 289</b>	<b>90 553</b>

## NOTE 1 Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

### NOTE 1.1 Cadre juridique et financier

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, 92 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2018, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital

de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,59 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 378 305 actions propres au 31 décembre 2018, soit 0,15 % de son capital, contre 2 146 133 actions propres au 31 décembre 2017.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

### NOTE 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

#### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au

Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

#### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable et Solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

## Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

## Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents

sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

## Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

## Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

## Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

## Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Par ailleurs le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de résolution unique doit

respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de résolution unique, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

### Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure



## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur

la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

### NOTE 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2018

- Externalisation de plus-values sur le portefeuille de titres de placements pour 5,3 millions d'euros en 2018 contre 3,2 M€ en 2017.
- Ralentissement des remboursements anticipés, qui s'élèvent à 479 M€ à fin 2018, soit un recul de 35% sur 1 an et qui génèrent 3,7 M€ d'Indemnités de Remboursements Anticipés contre 9,8 M€ en 2017.
- Recul de 55% du volume de crédits réaménagés qui passe de 739 M€ au 31/12/2017 à 336 M€ au 31/12/2018 alors que les indemnités de réaménagement ont diminué de 75% et sont ainsi passées de 8,1 M€ au 31/12/2017 à 2,1 M€ au 31/12/2018.
- Dans le cadre d'optimisation future des coûts de refinancement, des opérations de remboursements anticipés d'emprunts en blanc et de swaps ont été effectuées en 2018 pour un montant de 663 M€ ayant engendré le paiement d'une soulte de 39,5 M€ et comptabilisée flat dans les comptes sociaux.
- Reclassement de la désactualisation du PNB en coût du risque : impact de -1,9 M€ sur le coût du risque au 31 décembre 2018.
- Les dotations nettes des provisions sur le risque de crédit non affectées s'élèvent à 18,6 M€, dont 12,3 M€ suite à la création d'une nouvelle filiale.
- Modification de la convention d'intégration fiscale pour 2018 : déduction du crédit d'impôt à hauteur de 50% au lieu de 100% : impact de -1,974 M€.
- Changement du taux du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) : le taux du

CICE est fixé à 6% pour les rémunérations versées à compter du 1er janvier 2018 (contre 7% en 2017). Le crédit d'impôt s'élève à 3,3 M€ au 31 décembre 2018 contre 3,7 M€ à fin 2017.

#### Opération de titrisation

Le 26 avril 2018, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 29 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 3,8 millions d'euros des titres subordonnés.

**Création de la foncière « Foncière du Maine »**, dotée d'un capital de 10 M€ libéré à hauteur de 50% au 31 décembre 2018.

### NOTE 1.4 Evénements postérieurs à l'exercice 2018

## NOTE 2 Principes et méthodes comptables

Les états financiers du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter de	
Règlement ANC n°2017-01 relatif au PCG concernant le traitement comptable des opérations de fusion et assimilées.	30/12/2017	2018	Non concerné
Règlement 2018-01 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimation et correction d'erreur	20/04/2018	2018	Pas d'impacts significatifs

Au 1er janvier 2018, deux changements de méthode comptable ont été réalisés en l'absence de nouveau texte de l'ANC.

**Le premier correspond à un nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit sur les encours sains, visant à transposer le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit selon l'approche IFRS 9 d'estimation des pertes attendues.**

Le périmètre d'application de ce nouveau modèle de provisionnement concerne les encours de crédits (hors encours de leasing) ainsi que les engagements par signature, à savoir les engagements de financement et les engagements de garantie.

Dans le cadre du projet IFRS 9, le Groupe a pris la décision de principe d'aligner les dispositions qu'il applique pour déterminer la dépréciation pour risque de crédit dans les comptes individuels en normes françaises à celles utilisées dans les comptes consolidés en IFRS.

Cet alignement de principe reste compatible avec une application des textes existants du référentiel français :

- Le principe de prudence, défini dans l'article L123-20 du Code de Commerce et repris dans l'article 121-4 du règlement 2014-03 (PCG) justifie, par nature, le provisionnement, y compris sur la base des pertes attendues.
- L'article 1121-3 du règlement 2014-07 relatif aux provisions de passif (poste 7) permet de provisionner, sur la base d'« événements survenus ou en cours », les encours ayant subi une dégradation significative de leur risque de crédit ou porteurs d'un risque ab initio.
- L'article 323-6 du règlement 2014-03 (PCG) relatif à l'évaluation des passifs permet de tenir compte des « événements futurs » dans l'estimation des provisions (assimilable à la composante forward-looking). Enfin, le Règlement 2018-01 qui modifie le Règlement 2014 -03 permet le changement de méthode comptable à l'initiative de l'entreprise

Les impacts liés à cet alignement seront enregistrés en capitaux propres d'ouverture.

**Le second changement de présentation dans le compte de résultat porte sur la reprise liée au**

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

## passage du temps, ou effet de désactualisation, de la dépréciation des créances douteuses.

L'article 1123-2 du règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire détaille la composition du poste d'intérêts et produits assimilés figurant en produit net bancaire. Concernant l'effet de désactualisation, il laisse le choix entre un enregistrement en produit net bancaire ou en coût du risque.

Le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 10 mai 2017, a modifié la façon dont les opérations d'actualisation et de désactualisation doivent être appréhendées.

En effet, il a estimé que toute dépréciation constituée conformément à l'article 2231-2 du règlement 2014-07 de l'ANC enregistre « une diminution de la valeur vénale des encours ». Cela s'applique sans distinction à toute dépréciation et donc à la part des dépréciations résultant de l'actualisation des flux futurs.

Du fait de cette prise de position du Conseil d'Etat, le Crédit agricole de l'Anjou et du Maine a adapté

son suivi interne du coût du risque lié à ses créances douteuses, en alignant le traitement des reprises de dépréciations liées au passage du temps sur celui des dotations, ce qui signifie les intégrer dans son suivi du coût du risque et non plus dans son suivi du produit net bancaire.

Compte tenu de cette évolution, il a été décidé de présenter en coût du risque la reprise liée au passage du temps de la dépréciation des créances douteuses à compter du 1er janvier 2018. En effet, le Crédit agricole de l'Anjou et du Maine considère que l'alignement avec la position prise par le Conseil d'Etat permet de fournir une meilleure information financière au sens de l'article 122-2 du règlement ANC N°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs. Ce choix sera sans impact sur les capitaux propres d'ouverture.

## NOTE 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

## Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

## Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains

Le Crédit agricole de l'Anjou et du Maine constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des

retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements de financement.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. Le Crédit agricole de l'Anjou et du Maine applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

- Dégradation significative du risque de crédit

Le Crédit agricole de l'Anjou et du Maine apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque. La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (encours douteux).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivis en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une

appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'encours ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours pour apprécier sur base collective les variations du risque de crédit peut évoluer en présence de nouvelles informations.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

### Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,



## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- **Créances douteuses non compromises :**

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- **Créances douteuses compromises :**

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en

prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Traitement comptable des dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque,

Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

### NOTE 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

#### Titres de transaction

Néant

#### Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres

d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

### Titres de l'activité de portefeuille

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

## Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces

titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

## Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

## Dates d'enregistrement

Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

## Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

## Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si

l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a pas opéré, en 2018, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

## NOTE 2.3 Immobilisations

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

Composant	Durée d'amortissement
Logiciels	linéaire 12 mois
Sauf * Système d'informations	linéaire 3 ans
* logiciels de base	linéaire 5 ans
Construction d'exploitation	linéaire 25 ans
Sauf * construction neuve	linéaire 33 ans 1/3
* apport-fusion	linéaire 20 ans
Installations techniques	linéaire 25 ans
Second Œuvre	linéaire 10 ans
Agencements	linéaire 10 ans
Matériel ordinaire	linéaire 5 ans
Matériel informatique	dégressif 5 ans
Sauf * micro ordinateurs	dégressif 3 ans
* occasion	durée économique
Matériel spécialisé :	linéaire 5 ans
Sauf * sécurité	dégressif 5 ans
Matériel de transport	linéaire 4 ans
Sauf * occasion	linéaire 2 ans
Matériel de bureau	linéaire 5 ans
Mobilier	linéaire 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des

tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

### NOTE 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,

- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.



## NOTE 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) »

## NOTE 2.6 Provisions

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des

comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

## NOTE 2.8 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine à la discrétion de ses dirigeants, en vue de

faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

## NOTE 2.9 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

### Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,

- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

### Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

## NOTE 2.10 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés

sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

## NOTE 2.11 Intégration des succursales à l'étranger

Néant

## NOTE 2.13 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

## NOTE 2.14 participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 30 juin 2016.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

## NOTE 2.15 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

### Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

### Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les

fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

## NOTE 2.16 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

### Plans de stock-options

Néant

### Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec

une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

## NOTE 2.17 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre

des activités courantes de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

## NOTE 2.18 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se

rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signée avec Crédit Agricole SA.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a fait le choix de comptabiliser le Crédit

d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

### NOTE 3 Créances sur les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

[Article 1124-14 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014]

(En milliers d'euros)	31/12/2018						31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
<b>Établissements de crédit</b>							
Comptes et prêts :							
à vue	3 894	-	-	-	3 894	-	2 571
à terme	167	-	-	42 523	42 690	47	26 255
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	91 933	97 446	-	-	189 379	723	190 528
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>95 994</b>	<b>97 446</b>	-	<b>42 523</b>	<b>235 963</b>	<b>770</b>	<b>219 354</b>
<b>Dépréciations</b>							
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>219 354</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>							
Comptes ordinaires	131 099	-	-	-	131 099	-	95 420
Comptes et avances à terme	4 085	75 925	224 454	153 223	457 687	8 694	552 198
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>135 184</b>	<b>75 925</b>	<b>224 454</b>	<b>153 223</b>	<b>588 786</b>	<b>8 694</b>	<b>647 618</b>
<b>Dépréciations</b>							
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>647 618</b>
<b>TOTAL</b>							<b>866 972</b>

#### **Commentaires:**

*Opérations internes au Crédit Agricole* : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique

enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

## NOTE 4 Opérations avec la clientèle

[Article 1124-14 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014]

### NOTE 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	12 692	156	-	-	12 848	-	12 848	15 174
Autres concours à la clientèle	725 836	1 532 190	5 495 154	7 222 301	14 975 481	36 145	15 011 626	14 142 122
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	63 037	-	-	-	63 037	1 083	64 120	67 336
<b>Dépréciations</b>							(226 946)	(252 235)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>14 861 648</b>	<b>13 972 397</b>

#### Commentaires :

Parmi les créances sur la clientèle 3 100 489 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2018 contre 3 349 045 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 124 862 milliers au 31 décembre 2018 d'euros contre 79 874 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

### NOTE 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
France (y compris DOM-TOM)	15 016 910	14 148 500
Autres pays de L'U.E.	18 763	19 894
Autres pays d'Europe	1 804	1 627
Amérique du Nord	3 162	2 402
Amérique Centrale et du Sud	926	1 023
Afrique et Moyen-Orient	5 403	5 834
Asie et Océanie (hors Japon)	3 592	3 654
Japon	806	873
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
<b>Total en principal</b>	<b>15 051 366</b>	<b>14 183 807</b>
Créances rattachées	37 228	40 825
Dépréciations	(226 946)	(252 235)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>14 861 648</b>	<b>13 972 397</b>

103

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

### NOTE 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2018					31/12/2017				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
France (y compris DOM-TOM)	15 054 080	351 564	192 448	(226 785)	(134 070)	14 189 267	393 096	209 232	(251 993)	(147 153)
Autres pays de L'U.E.	18 804	287	274	(56)	(44)	19 933	363	342	(136)	(117)
Autres pays d'Europe	1 805	-	-	-	-	1 629	2	2	(2)	(2)
Amérique du Nord	3 166	78	78	(78)	(77)	2 404	82	82	(81)	(81)
Amérique Centrale et du Sud	927	-	-	-	-	1 024	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	5 409	37	36	(26)	(25)	5 842	42	36	(21)	(16)
Asie et Océanie (hors Japon)	3 596	-	-	-	-	3 659	-	-	-	-
Japon	807	1	1	(1)	(1)	874	2	2	(2)	(2)
Non ventilés et organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 088 594</b>	<b>351 967</b>	<b>192 837</b>	<b>(226 946)</b>	<b>(134 217)</b>	<b>14 224 632</b>	<b>393 587</b>	<b>209 696</b>	<b>(252 235)</b>	<b>(147 371)</b>

### NOTE 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2018					31/12/2017				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	7 032 135	77 731	35 460	(38 741)	(18 934)	6 415 125	86 356	38 107	(43 153)	(22 322)
Agriculteurs	2 536 421	117 829	51 404	(80 996)	(39 649)	2 525 711	133 478	49 294	(88 768)	(36 854)
Autres professionnels	1 724 548	66 902	43 773	(43 666)	(30 620)	1 659 366	68 255	43 609	(43 169)	(29 548)
Clientèle financière	308 053	9 414	4 926	(6 923)	(3 482)	262 145	11 249	5 180	(8 171)	(4 051)
Entreprises	2 354 667	78 882	56 333	(55 705)	(40 884)	2 196 800	93 223	72 584	(68 287)	(54 007)
Collectivités publiques	926 627	-	-	-	-	986 451	-	-	-	-
Autres agents économiques	206 143	1 209	941	(915)	(648)	179 034	1 026	922	(687)	(589)
<b>TOTAL</b>	<b>15 088 594</b>	<b>351 967</b>	<b>192 837</b>	<b>(226 946)</b>	<b>(134 217)</b>	<b>14 224 632</b>	<b>393 587</b>	<b>209 696</b>	<b>(252 235)</b>	<b>(147 371)</b>

## NOTE 5 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

*Article 1124-15 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014*

	31/12/2018					31/12/2017
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :	-	-	-	696 437	696 437	699 911
dont surcote restant à amortir	-	-	-	46 368	46 368	50 164
dont décote restant à amortir	-	-	-	(2 130)	(2 130)	(2 453)
Créances rattachées	-	-	-	5 683	5 683	5 665
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN (2)</b>	-	-	-	<b>702 120</b>	<b>702 120</b>	<b>705 576</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe :	-	-	-	-	-	-
Emis par organismes publics	-	-	-	138 038	138 038	135 935
Autres émetteurs	-	4 397	-	257 365	261 762	295 133
dont surcote restant à amortir	-	-	-	1 231	1 231	1 439
dont décote restant à amortir	-	-	-	(487)	(487)	(722)
Créances rattachées	-	23	-	2 335	2 358	3 366
Dépréciations	-	(50)	-	-	(50)	(6)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN (1)</b>	-	<b>4 370</b>	-	<b>397 738</b>	<b>402 108</b>	<b>434 428</b>
Actions et autres titres à revenu variable	-	275 894	1 075	-	276 969	141 396
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(13)	(55)	-	(68)	(31)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	<b>275 881</b>	<b>1 020</b>	-	<b>276 901</b>	<b>141 365</b>
<b>TOTAL</b>	-	<b>280 251</b>	<b>1 020</b>	<b>1 099 858</b>	<b>1 381 129</b>	<b>1 281 369</b>
Valeurs estimatives	-	289 855	1 242	1 139 929	1 431 026	1 356 193

(1) dont 45 544 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2018 et 41 924 milliers d'euros au 31 décembre 2017

(2) Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine détient des titres de dettes souveraines de la France et de l'Italie.

Pour la France la valeur nette au bilan est de 630 625 milliers d'euros, comptabilisé en portefeuille d'investissement.

Pour l'Italie, la valeur nette au bilan est de 71 275 milliers d'euros comptabilisé en portefeuille d'investissement.

### Transferts de titres en cours d'exercice :

Néant

### Cessions de titres d'investissement

intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 :

Néant

### Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 9 627 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre 17 557 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 222

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre 260 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 49 482 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre 101 390 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -1 393 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre -35 352 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

### NOTE 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Administration et banques centrales (y compris Etats)	138 038	131 935
Etablissements de crédit	2 215	39 269
Clientèle financière	528 082	388 715
Collectivités locales	-	4 000
Entreprises, assurances et autres clientèles	8 434	8 545
Divers et non ventilés	-	-
<b>Total en principal</b>	<b>676 769</b>	<b>572 464</b>
Créances rattachées	2 358	3 366
Dépréciations	(118)	(37)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>679 009</b>	<b>575 793</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

## NOTE 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

Article 1124-15 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014

	31/12/2018				31/12/2017			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	399 800	696 437	276 969	1 373 206	431 068	699 911	141 396	1 272 375
dont titres cotés	144 058	696 437	-	840 495	180 471	699 911	-	880 382
dont titres non cotés (1)	255 742	-	276 969	532 711	250 597	-	141 396	391 993
Créances rattachées	2 358	5 683	-	8 041	3 366	5 665	-	9 031
Dépréciations	(50)	-	(68)	(118)	(6)	-	(31)	(37)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>402 108</b>	<b>702 120</b>	<b>276 901</b>	<b>1 381 129</b>	<b>434 428</b>	<b>705 576</b>	<b>141 365</b>	<b>1 281 369</b>

### Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français 276 901 milliers d'euros  
dont OPCVM français de capitalisation 275 881 milliers d'euros
- OPCVM étrangers : néant

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 66 385 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2018 s'élève à 72 365 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2018 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	191 314	198 452
OPCVM obligataires	79 341	82 084
OPCVM actions	6 246	6 209
OPCVM autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>276 901</b>	<b>286 745</b>

## NOTE 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	31/12/2018						31/12/2017	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	-	235	106 785	292 780	399 800	2 358	402 158	434 434
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(50)	(6)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>-</b>	<b>235</b>	<b>106 785</b>	<b>292 780</b>	<b>399 800</b>	<b>2 358</b>	<b>402 108</b>	<b>434 428</b>
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	-	-	243 691	452 746	696 437	5 683	702 120	705 576
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>243 691</b>	<b>452 746</b>	<b>696 437</b>	<b>5 683</b>	<b>702 120</b>	<b>705 576</b>

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

### NOTE 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

	31/12/2018		31/12/2017	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
<i>(En milliers d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	1 000 954	-	1 023 190	-
Autres pays de l'U.E.	95 283	-	107 789	-
Autres pays d'Europe	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-
Amérique Centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
<b>Total en principal</b>	<b>1 096 237</b>	<b>-</b>	<b>1 130 979</b>	<b>-</b>
Créances rattachées	8 041	-	9 031	-
Dépréciations	(50)	-	(6)	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 104 228</b>	<b>-</b>	<b>1 140 004</b>	<b>-</b>



## NOTE 6 Titres de participation et de filiales

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2018.

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine</b>										
<b>Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :</b>										
<b>Participations dans des établissements de crédit :</b>										
<b>Autres parts dans les entreprises liées :</b>										
UNI INVEST ANJOU MAINE	2 101	4 108	100	2 657	2 657				546	350
FONCIERE DU MAINE	10 000		100	10 000	10 000					
<b>Autres titres de participations :</b>										
SACAM AVENIR	192 189	-179	3,54%	6 806	6 806				-30	
SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	9 398	3,44%	25 109	25 109	11 717			-3 909	98
SACAM IMMOBILIER	139 588	6 485	3,04%	4 247	4 247				5 985	174
SACAM MUTUALISATION	18 556 677	3 346	3,36%	623 802	623 802				275 280	9 089
SACAM PARTICIPATION	62 558	13 996	3,06%	2 220	2 220				837	255
UNEXO	134 113	47 526	13,90%	22 345	22 345	695			4 653	695
SAS RUE DE LA BOETIE	2 744 903	16 532 788	3,43%	701 782	701 782				961 958	34 412
SAS DELTA	79 550	-1 638	3,22%	2 563	2 563				-35	
SACAM INTERNATIONAL	522 023	130 325	3,43%	30 905	21 922				85 139	391
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine</b>										
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (ensemble)										
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)										
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)										
Autres titres de participation (ensemble)										
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATION</b>	<b>1 445 462</b>	<b>1 435 199</b>		<b>14 454 622</b>	<b>14 435 199</b>	<b>12 697</b>	<b>0</b>			

(1) concerne l'exercice 2017

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

## NOTE 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	12 657	14 108	3 038	3 911
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	192	192	1 283	553
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	(1 111)	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>12 849</b>	<b>14 300</b>	<b>3 210</b>	<b>4 464</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	1 432 804	1 797 313	1 432 650	1 750 291
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	12 505	12 505	11 717	11 717
Créances rattachées	166	166	165	165
Dépréciations	(10 263)	-	(11 860)	-
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>1 435 212</b>	<b>1 809 984</b>	<b>1 432 672</b>	<b>1 762 173</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	4 281	4 305	5 256	5 285
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>4 281</b>	<b>4 305</b>	<b>5 256</b>	<b>5 285</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 439 493</b>	<b>1 814 289</b>	<b>1 437 928</b>	<b>1 767 458</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>1 452 342</b>	<b>1 828 589</b>	<b>1 441 138</b>	<b>1 771 922</b>

	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	1 449 742		1 440 944	
Titres cotés	-		-	
<b>TOTAL</b>	<b>1 449 742</b>		<b>1 440 944</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Les plus values latentes de la SAS Rue la Boétie et de la SACAM Mutualisation sont respectivement de 281 073M€ et 66 460M€.

NOTE 7 Variation de l'actif immobilisé

Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	01/01/2018	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2018
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	3 038	10 000	(381)	-	12 657
Avances consolidables	1 283	9	(1 100)	-	192
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(1 111)	-	1 111	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>3 210</b>	<b>10 009</b>	<b>(370)</b>	-	<b>12 849</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	1 432 650	537	(383)	-	1 432 804
Avances consolidables	11 717	788	-	-	12 505
Créances rattachées	165	1	-	-	166
Dépréciations	(11 860)	(345)	1 942	-	(10 263)
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>1 432 672</b>	<b>981</b>	<b>1 559</b>	-	<b>1 435 212</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	5 256	2 328	(3 303)	-	4 281
Avances consolidables	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>5 256</b>	<b>2 328</b>	<b>(3 303)</b>	-	<b>4 281</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 437 928</b>	<b>3 309</b>	<b>(1 744)</b>	-	<b>1 439 493</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 441 138</b>	<b>13 318</b>	<b>(2 114)</b>	-	<b>1 452 342</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

## Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2018	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2018
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	275 466	59 296	(48 385)	-	286 377
Amortissements et dépréciations	(132 761)	(15 082)	6 011	-	(141 832)
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	2 287	-	-	-	2 287
Amortissements et dépréciations	(2 163)	-	-	-	(2 163)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>142 829</b>	<b>44 214</b>	<b>(42 374)</b>	-	<b>144 669</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	9 887	8	(82)	-	9 813
Amortissements et dépréciations	(6 226)	(14)	82	-	(6 158)
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>3 661</b>	<b>(6)</b>	-	-	<b>3 655</b>
<b>TOTAL</b>	<b>146 490</b>	<b>44 208</b>	<b>(42 374)</b>	-	<b>148 324</b>

## NOTE 8 Actions propres

[Article 1124-25 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014]

Néant

## NOTE 9 Comptes de régularisation et actifs divers

[L'article 1124-27 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014]

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	36	26
Comptes de stock et emplois divers	-	-
Débiteurs divers (2)	385 426	386 281
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	18	56
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>385 480</b>	<b>386 363</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	346	73 334
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	20 163	20 178
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	2 441	2 480
Charges constatées d'avance	420	590
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	3 601	4 019
Autres produits à recevoir	63 067	63 114
Charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation	6 201	8 339
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>96 239</b>	<b>172 054</b>
<b>TOTAL</b>	<b>481 719</b>	<b>558 417</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 1 278 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée

sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

## NOTE 10 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2018	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2018
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	252 235	66 273	(89 612)	(1 950)	-	226 946
Sur opérations sur titres	37	87	(6)	-	-	118
Sur valeurs immobilisées	12 996	345	(3 054)	-	-	10 287
Sur autres actifs	89	125	(1)	-	-	213
<b>TOTAL</b>	<b>265 357</b>	<b>66 830</b>	<b>(92 673)</b>	<b>(1 950)</b>	<b>-</b>	<b>237 564</b>

## NOTE 11 Dettes envers les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	982	-	-	-	982	-	982	1 433
à terme	-	-	-	42 856	42 856	8	42 864	21 055
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	91 933	339 488	-	-	431 421	439	431 860	190 852
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>92 915</b>	<b>339 488</b>	<b>-</b>	<b>42 856</b>	<b>475 259</b>	<b>447</b>	<b>475 706</b>	<b>213 340</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	26 737	-	-	-	26 737	96	26 833	14 118
Comptes et avances à terme	1 109 537	2 407 310	3 327 542	2 524 273	9 368 662	5 265	9 373 927	9 275 949
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 136 274</b>	<b>2 407 310</b>	<b>3 327 542</b>	<b>2 524 273</b>	<b>9 395 399</b>	<b>5 361</b>	<b>9 400 760</b>	<b>9 290 067</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 229 189</b>	<b>2 746 798</b>	<b>3 327 542</b>	<b>2 567 129</b>	<b>9 870 658</b>	<b>5 808</b>	<b>9 876 466</b>	<b>9 503 407</b>

*Opérations internes au Crédit Agricole* : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au

financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (*Cf. Cadre Juridique et Financier*).

## NOTE 12 Comptes créditeurs de la clientèle

### NOTE 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 554 277	-	-	-	3 554 277	73	3 554 350	3 289 869
Comptes d'épargne à régime spécial :	62 612	-	-	-	62 612	-	62 612	62 744
à vue	62 612	-	-	-	62 612	-	62 612	62 744
à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	368 734	108 504	484 035	137 971	1 099 244	17 041	1 116 285	1 060 685
à vue	1 312	-	-	-	1 312	-	1 312	5 699
à terme	367 422	108 504	484 035	137 971	1 097 932	17 041	1 114 973	1 054 986
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 985 623</b>	<b>108 504</b>	<b>484 035</b>	<b>137 971</b>	<b>4 716 133</b>	<b>17 114</b>	<b>4 733 247</b>	<b>4 413 298</b>



## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

### NOTE 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
France (y compris DOM-TOM)	4 663 153	4 359 263
Autres pays de L'U.E.	35 977	15 404
Autres pays d'Europe	1 552	2 021
Amérique du Nord	5 232	4 078
Amérique Centrale et du Sud	174	290
Afrique et Moyen-Orient	7 153	7 238
Asie et Océanie (hors Japon)	2 762	3 181
Japon	130	71
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
<b>Total en principal</b>	<b>4 716 133</b>	<b>4 391 546</b>
Dettes rattachées	17 114	21 752
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 733 247</b>	<b>4 413 298</b>

### NOTE 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Particuliers	2 029 567	1 927 092
Agriculteurs	339 130	320 884
Autres professionnels	259 791	227 259
Clientèle financière	137 934	107 586
Entreprises	1 749 293	1 617 668
Collectivités publiques	15 838	14 306
Autres agents économiques	184 580	176 751
<b>Total en principal</b>	<b>4 716 133</b>	<b>4 391 546</b>
Dettes rattachées	17 114	21 752
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 733 247</b>	<b>4 413 298</b>

## NOTE 13 Dettes représentés par un titre

### NOTE 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables (1)	143 000	825 000	210 146	-	1 178 146	-	1 178 146	1 095 227
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>143 000</b>	<b>825 000</b>	<b>210 146</b>	<b>-</b>	<b>1 178 146</b>	<b>-</b>	<b>1 178 146</b>	<b>1 095 227</b>

(1) aucune émission à l'étranger.

### NOTE 13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

Néant

NOTE 14 Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>		
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	36	26
Comptes de règlement et de négociation	-	-
Créditeurs divers	188 633	196 609
Versements restant à effectuer sur titres	6 862	2 039
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>195 531</b>	<b>198 674</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	29 538	45 739
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	20 263	21 229
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	-	-
Produits constatés d'avance	80 461	76 582
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	6 777	8 978
Autres charges à payer	118 936	71 942
Autres comptes de régularisation	13 587	33 851
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>269 562</b>	<b>258 321</b>
<b>TOTAL</b>	<b>465 093</b>	<b>456 995</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

## NOTE 15 Provisions

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2018
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	420	-	-	(343)	-	77
Provisions pour autres engagements sociaux	1 578	113	(109)	(22)	-	1 560
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	8 173	12 680	-	(14 470)	15 066	21 449
Provisions pour litiges fiscaux (1)	122	-	-	(19)	-	103
Provisions pour autres litiges	23	41	-	(13)	-	51
Provision pour risques pays	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de crédit (2)	77 698	373 020	-	(351 667)	(15 066)	83 985
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions sur participations	-	1 051	-	-	-	1 051
Provisions pour risques opérationnels (3)	3 185	1 383	-	(1 386)	-	3 182
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	19 820	939	-	(348)	-	20 411
Autres provisions	6 842	3 117	(1 901)	(1 702)	-	6 356
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>117 861</b>	<b>392 344</b>	<b>(2 010)</b>	<b>(369 970)</b>	<b>-</b>	<b>138 225</b>

-(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

- (2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR/CRD4. Dans le cadre du projet IFRS9, le Groupe a pris la décision de principe d'aligner les dispositions qu'il applique pour déterminer la dépréciation pour risque de crédit dans les comptes individuels en normes françaises à celles utilisées dans les comptes consolidés en IFRS, la colonne

autres mouvements contient le montant lié au changement de méthode.

-(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

- (4) Voir note 16 ci-après

## NOTE 16 Épargne logement

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Δ
<b>Plans d'épargne-logement :</b>			
Ancienneté de moins de 4 ans	304	366	20,46%
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 271	1 379	8,49%
Ancienneté de plus de 10 ans	1 954	1 958	0,19%
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>3 529</b>	<b>3 703</b>	<b>4,93%</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>341</b>	<b>304</b>	<b>-10,76%</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>3 870</b>	<b>4 007</b>	<b>3,55%</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Δ
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	5	4	-29,16%
<b>Comptes épargne-logement :</b>	33	23	-30,76%
<b>Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>38</b>	<b>26</b>	<b>-30,55%</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Δ
<b>Plans d'épargne-logement :</b>			
Ancienneté de moins de 4 ans	0,36	0,81	121,45%
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	10,45	10,86	3,92%
Ancienneté de plus de 10 ans	8,99	8,71	-3,06%
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>19,81</b>	<b>20,38</b>	<b>2,91%</b>
<b>Total compte épargne-logement</b>	<b>0,01</b>	<b>0,03</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>19,82</b>	<b>20,41</b>	<b>2,99%</b>

En millions d'euros	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	19,81	0,92	-0,35	20,39
<b>Comptes épargne-logement :</b>	0,02	0,01		0,03
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>19,83</b>	<b>0,93</b>	<b>-0,35</b>	<b>20,42</b>

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2018 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

## NOTE 17 Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

*Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.*

*Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.*

*Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune*

*obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.*

*D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.*

### Variation de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	37 827	36 112
Coût des services rendus sur l'exercice	2 353	2 304
Coût financier	517	490
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-80	-18
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-948	-1 758
(Gains) / pertes actuariels	601	696
<b>DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N</b>	<b>40 270</b>	<b>37 826</b>

### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Coût des services rendus	2 353	2 303
Coût financier	517	490
Rendement attendu des actifs	-459	-429
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	555	461
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 966</b>	<b>2 825</b>



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

## Variations de juste valeur des actifs des régimes et des droits à remboursement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	30 089	29 513
Rendement attendu des actifs	459	429
Gains / (pertes) actuariels	1 452	-1 201
Cotisations payées par l'employeur	3 310	3 124
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-80	-18
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-948	-1 758
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>34 282</b>	<b>30 089</b>

## Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

<i>Composition des actifs du régime</i>		
	2018	2017
% d'actions	9,80%	9,40%
% obligations	83,00%	83,40%
% autres actifs	7,20%	7,20%

## Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	40 270	37 827
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	5 912	7 318
Juste valeur des actifs fin de période	34 282	30 089
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>-76</b>	<b>-420</b>

## NOTE 18 Fonds pour Risques Bancaires Généraux

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Fonds pour risques bancaires généraux	156 965	147 345
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>156 965</b>	<b>147 345</b>

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

### NOTE 19 Dettes subordonnées – analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Dettes subordonnées à terme</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Titres et emprunts participatifs</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Placement des fonds propres des Caisses</b>	-	-	-	215 486	215 486	4 187	219 673	219 443
<b>Dépôts de Garantie à caractère mutuel</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	-	-	-	215 486	215 486	4 187	219 673	219 443

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

#### **Commentaires :**

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 216 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 3 995 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

## NOTE 20 Variation des capitaux propres (avant répartition)

### Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Solde au 31/12/2016</b>	211 211	1 160 676	452 237	390 573			105 312	2 320 009
Dividendes versés au titre de N-2	-	-	-	-	-	-	(14 464)	(14 464)
Variation de capital(5)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-2	-	68 135	22 712	-	-	-	(90 848)	(1)
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	-	90 553	90 553
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31/12/2017</b>	211 211	1 228 811	474 949	390 573			90 553	2 396 097
Dividendes versés au titre de N-1	-	-	-	-	-	-	(12 700)	(12 700)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-1	-	58 389	19 464	-	-	-	(77 853)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N	-	-	-	-	-	-	97 289	97 289
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31/12/2018</b>	211 211	1 287 200	494 413	390 573			97 289	2 480 686

#### Commentaires :

Le capital est entièrement souscrit. Il est composé de 9.565.922 parts sociales de 15,25 euros chacune et de 4.283.975 CCA de 15,25 euros chacun.

Primes, autres réserves et report à nouveau : dont 237 683 milliers d'euros de primes d'émission, et 152 891 milliers d'euros de primes de fusion.

## NOTE 21 Composition des fonds propres

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Capitaux propres	2 480 686	2 396 097
Fonds pour risques bancaires généraux	156 965	147 345
Dettes subordonnées et titres participatifs	219 673	219 443
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>2 857 324</b>	<b>2 762 885</b>

## NOTE 22 Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations

Néant

### NOTE 23 Transactions effectuées avec les parties liées

Néant

### NOTE 24 Opérations effectuées en devises

#### Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	19 282 463	18 879 204	18 336 568	17 994 710
Autres devises de l'Union Europ.	3 483	3 483	2 913	2 913
Franc Suisse	24 092	24 092	24 356	24 356
Dollar	22 745	42 908	16 227	36 405
Yen	1 536	1 536	1 714	1 714
Autres devises	606	606	356	356
<b>Valeur brute</b>	<b>19 334 925</b>	<b>18 951 829</b>	<b>18 382 134</b>	<b>18 060 454</b>
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	151 138	296 672	232 896	289 219
Dépréciations	(237 562)	-	(265 357)	-
<b>TOTAL</b>	<b>19 248 501</b>	<b>19 248 501</b>	<b>18 349 673</b>	<b>18 349 673</b>

### NOTE 25 Opérations de change, prêts et emprunts en devises

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	-	-	-	-
- Devises	-	-	-	-
- Euros	-	-	-	-
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>68 975</b>	<b>69 031</b>	<b>57 437</b>	<b>58 460</b>
- Devises	44 766	24 603	38 577	18 399
- Euros	24 209	44 428	18 860	40 061
<b>Prêts et emprunts en devises</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>68 975</b>	<b>69 031</b>	<b>57 437</b>	<b>58 460</b>

## NOTE 26 Opérations sur instruments financiers à terme

	31/12/2018			31/12/2017
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Opérations fermes</b>	<b>5 326 844</b>	<b>308 882</b>	<b>5 635 726</b>	<b>5 193 270</b>
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>				
Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>5 326 844</b>	<b>308 882</b>	<b>5 635 726</b>	<b>5 193 270</b>
Swaps de taux d'intérêt	5 326 844	308 882	5 635 726	5 193 270
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
<b>Opérations conditionnelles</b>		<b>97 340</b>	<b>97 340</b>	<b>18 524</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
<b>Opérations de gré à gré</b>		<b>97 340</b>	<b>97 340</b>	<b>18 524</b>
Options de swaps de taux				
Achetées	-	-	-	-
Vendues	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	-	23 683	23 683	5 000
Vendus	-	23 683	23 683	5 000
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	-	24 987	24 987	4 262
Vendus	-	24 987	24 987	4 262
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
<b>Dérivés de crédit</b>				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 326 844</b>	<b>406 222</b>	<b>5 733 066</b>	<b>5 211 794</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

### NOTE 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2018			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	49 974	-	-	49 974	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	569 673	1 955 237	3 110 816	569 673	1 955 237	3 110 816	-	-	-
Caps, Floors, Collars	-	47 366	-	-	47 366	-	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>619 647</b>	<b>2 002 603</b>	<b>3 110 816</b>	<b>619 647</b>	<b>2 002 603</b>	<b>3 110 816</b>	-	-	-
Swaps de devises	-	-	40 414	-	-	40 414	-	-	-
Opérations de change à terme	96 253	1 338	-	96 253	1 338	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>96 253</b>	<b>1 338</b>	<b>40 414</b>	<b>96 253</b>	<b>1 338</b>	<b>40 414</b>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>715 900</b>	<b>2 003 941</b>	<b>3 151 230</b>	<b>715 900</b>	<b>2 003 941</b>	<b>3 151 230</b>	-	-	-

	Total 31/12/2017			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	8 524	-	-	8 524	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	453 316	2 111 308	2 628 646	453 316	2 111 308	2 628 646	-	-	-
Caps, Floors, Collars	-	10 000	-	-	10 000	-	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>461 840</b>	<b>2 121 308</b>	<b>2 628 646</b>	<b>461 840</b>	<b>2 121 308</b>	<b>2 628 646</b>	-	-	-
Swaps de devises	-	-	41 405	-	-	41 405	-	-	-
Opérations de change à terme	74 492	-	-	74 492	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>74 492</b>	<b>-</b>	<b>41 405</b>	<b>74 492</b>	<b>-</b>	<b>41 405</b>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>536 332</b>	<b>2 121 308</b>	<b>2 670 051</b>	<b>536 332</b>	<b>2 121 308</b>	<b>2 670 051</b>	-	-	-



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

## NOTE 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	Juste Valeur Positive au 31/12/2018	Juste Valeur Négative au 31/12/2018	Encours Notionnel au 31/12/2018	Juste Valeur Positive au 31/12/2017	Juste Valeur Négative au 31/12/2017	Encours Notionnel au 31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Futures	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	49 974	-	-	8 524
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	37 419	135 668	5 635 726	59 170	174 650	5 193 270
Caps, Floors, Collars	4	4	47 366	16	16	10 000
Forward taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>37 423</b>	<b>135 672</b>	<b>5 733 066</b>	<b>59 186</b>	<b>174 666</b>	<b>5 211 794</b>
Swaps de devises	-	404	40 414	-	1 668	41 405
Opérations de change à terme	-	-	97 591	-	-	74 492
<b>Sous total</b>	-	<b>404</b>	<b>138 005</b>	-	<b>1 668</b>	<b>115 897</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37 423</b>	<b>136 076</b>	<b>5 871 071</b>	<b>59 186</b>	<b>176 334</b>	<b>5 327 691</b>

## NOTE 26.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	1 388	874 678	4 476 078	307 493
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

### Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Néant

## NOTE 27 Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel

résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

### Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	33 422	24 882	58 303	55 478	23 206	78 684
Risques sur les autres contreparties	4 002	1 630	5 632	3 708	1 857	5 565
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>37 423</b>	<b>26 511</b>	<b>63 935</b>	<b>59 186</b>	<b>25 063</b>	<b>84 249</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>						
- taux d'intérêt, change et matières premières	37 423	26 511	63 935	59 186	25 063	84 249
- dérivés actions et sur indices			0			0
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>37 423</b>	<b>26 511</b>	<b>63 935</b>	<b>59 186</b>	<b>25 063</b>	<b>84 249</b>
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation			0			0
<b>TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION</b>	<b>37 423</b>	<b>26 511</b>	<b>63 935</b>	<b>59 186</b>	<b>25 063</b>	<b>84 249</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

NOTE 28 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>		
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 472 412</b>	<b>1 434 147</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 472 412	1 434 147
Ouverture de crédits confirmés	744 993	786 898
Ouverture de crédits documentaires	2 611	3 757
Autres ouvertures de crédits confirmés	742 382	783 141
Autres engagements en faveur de la clientèle	727 419	647 249
<b>Engagements de garantie</b>	<b>713 230</b>	<b>654 005</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	370 057	360 175
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties	370 057	360 175
Engagements d'ordre de la clientèle	343 173	293 830
Cautions immobilières	15 012	979
Autres garanties d'ordre de la clientèle	328 161	292 851
<b>Engagements sur titres</b>	<b>2 772</b>	<b>2 795</b>
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	2 772	2 795

<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>30 032</b>	<b>44 997</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	30 032	44 997
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 064 002</b>	<b>3 726 407</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	244 630	246 736
Engagements reçus de la clientèle	3 819 372	3 479 671
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	667 069	603 135
Autres garanties reçues	3 152 303	2 876 536
<b>Engagements sur titres</b>	<b>2 772</b>	<b>2 795</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	2 772	2 795

dont 360 176 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2016,

en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 935 674 milliers d'euros.

### NOTE 29 Actifs donnés et reçus en garantie

#### Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2018, Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a apporté 4 506 380 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 524 800 milliers d'euros en 2017. Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a apporté :

- 3 114 787 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de

refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 3 346 496 milliers d'euros en 2017;

- 230 312 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 228 318 milliers d'euros en 2017;

- 1 161 282 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 949 986 milliers d'euros en 2017.

### NOTE 30 Engagements donnés aux entreprises liées

Néant

### NOTE 31 Engagements de crédit-bail

Les engagements pris en matière de crédit-bail ne sont pas significatifs.

### NOTE 32 Opérations de désendettement de fait et de titrisation

#### NOTE 32.1 Désendettement de fait

Néant

#### NOTE 32.2 Titrisation

130

En 2018, Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2018, titrisation décrite au niveau de la note

1.3 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

## NOTE 33 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

*[Article 1124-40 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014]*

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 924	3 220
Sur opérations internes au Crédit Agricole	34 369	36 519
Sur opérations avec la clientèle	323 827	358 000
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	18 367	20 213
Produit net sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur dettes représentées par un titre	2 906	2 267
Autres intérêts et produits assimilés	236	176
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>382 629</b>	<b>420 395</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(6 190)	(4 125)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(73 253)	(111 045)
Sur opérations avec la clientèle	(35 728)	(40 068)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(58 210)	(38 792)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(2 059)	(2 019)
Sur dettes représentées par un titre	(228)	(419)
Autres intérêts et charges assimilées	(20)	(28)
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(175 688)</b>	<b>(196 496)</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)</b>	<b>206 941</b>	<b>223 899</b>

Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2018 est de 4 216 milliers d'euros, il était de 3 995 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La baisse des intérêts est liée au transfert en coût du risque de l'effet de désactualisation des

dépréciations sur créances douteuses pour 1,9 million d'euros.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## NOTE 34 Revenus des titres

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	46 357	45 517
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	-	4
Opérations diverses sur titres	-	-
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>	<b>46 357</b>	<b>45 521</b>

## NOTE 35 Produits net des commissions

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	449	(227)	222	292	(162)	130
Sur opérations internes au crédit agricole	20 738	(38 745)	(18 007)	21 413	(41 338)	(19 925)
Sur opérations avec la clientèle	53 106	(667)	52 439	52 323	(407)	51 916
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	148	-	148	142	-	142
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	662	-	662	127	-	127
Sur prestations de services financiers (1)	137 282	(9 498)	127 784	128 950	(10 323)	118 627
Provision pour risques sur commissions	461	(510)	(49)	379	(422)	(43)
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>212 846</b>	<b>(49 647)</b>	<b>163 199</b>	<b>203 626</b>	<b>(52 652)</b>	<b>150 974</b>

(1) dont prestations assurance-vie : 27 234 milliers d'euros.

## NOTE 36 Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	490	490
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	57	254
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>547</b>	<b>744</b>



NOTE 37 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>		
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	(57)	(6)
Reprises de dépréciations	-	53
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>	<b>(57)</b>	<b>47</b>
Plus-values de cession réalisées	5 259	3 036
Moins-values de cession réalisées	(247)	-
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>5 012</b>	<b>3 036</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>4 955</b>	<b>3 083</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations	(30)	(1)
Reprises de dépréciations	6	98
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>	<b>(24)</b>	<b>97</b>
Plus-values de cession réalisées	-	3
Moins-values de cession réalisées	-	-
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>(24)</b>	<b>100</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>4 931</b>	<b>3 183</b>

NOTE 38 Autres produits et charges d'exploitation bancaires

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Produits divers	8 485	7 122
Quote part des opérations faites en commun	778	83
Refacturation et transfert de charges	-	-
Reprises provisions	678	1 381
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>9 941</b>	<b>8 586</b>
Charges diverses	(1 391)	(1 566)
Quote part des opérations faites en commun	(2 725)	(2 015)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	(1 200)	(1 381)
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(5 316)</b>	<b>(4 962)</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>4 625</b>	<b>3 624</b>

## NOTE 39 Charges générales d'exploitation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	(85 153)	(86 031)
Charges sociales	(42 588)	(39 856)
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	(8 886)	(9 022)
Intéressement et participation	(14 622)	(12 440)
Impôts et taxes sur rémunérations	(13 317)	(16 140)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>(155 680)</b>	<b>(154 467)</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	2 573	2 606
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>(153 107)</b>	<b>(151 861)</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	(6 959)	(7 891)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires (1) (2)	(87 834)	(90 109)
<b>Total des charges administratives</b>	<b>(94 793)</b>	<b>(98 000)</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	199	271
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>(94 594)</b>	<b>(97 729)</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(247 701)</b>	<b>(249 590)</b>

(1) L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans la note 49.

(2) dont 2 151 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique pour 2018 et 1 348 pour 2017.

### Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice 2017, un montant de 3 731 milliers d'euros a été accordé au Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé pour un montant de 3 914 milliers d'euros au 31 décembre 2018 pour les dépenses suivantes :

- Recrutement : 1 194 milliers d'euros ;
- Formation 1 050 milliers d'euros ;
- Investissement, recherche et innovation : 1 635 milliers d'euros
- Transition écologique et énergétique : 35 milliers d'euros

### Effectif moyen.

#### Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	506	489
Non cadres	1 432	1 457
<b>Total de l'effectif moyen</b>	<b>1 938</b>	<b>1 946</b>
Dont : - France	1 938	1 946
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition	43	42

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes d'administration est de 413 milliers d'euros et à l'ensemble des membres de direction est de 2 258 milliers d'euros.

Le montant global des avances et crédits accordés pendant l'exercice, respectivement à l'ensemble des membres des organes de direction est de 1 265 milliers d'euros et de 730 milliers d'euros à l'ensemble des membres des organes d'administration.

### NOTE 40 Coût du risque

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>(451 782)</b>	<b>(381 007)</b>
Dépréciations de créances douteuses	(64 447)	(96 320)
Autres provisions et dépréciations	(387 335)	(284 687)
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>455 572</b>	<b>365 653</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	88 363	85 450
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	367 209	280 203
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>3 790</b>	<b>(15 354)</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(435)	(606)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(24 120)	(30 567)
Décote sur prêts restructurés	(195)	(176)
Récupérations sur créances amorties	701	1 270
Autres pertes	-	-
Autres produits	-	-
<b>COUT DU RISQUE</b>	<b>(20 259)</b>	<b>(45 433)</b>

(1) dont 1 949 milliers d'euros liés à l'effet de la désactualisation des dépréciations sur créances douteuses

(2) dont 123 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 244 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 22 698 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 41 Résultat net sur actifs immobilisés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>(1 397)</b>	<b>(1 755)</b>
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 397)	(1 755)
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>3 054</b>	<b>2 000</b>
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 054	2 000
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>1 657</b>	<b>245</b>
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 657	245
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	<b>402</b>	<b>667</b>
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	402	667
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>	<b>(71)</b>	<b>(1 841)</b>
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(71)	(1 841)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-	-
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	<b>331</b>	<b>(1 174)</b>
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	331	(1 174)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>1 988</b>	<b>(929)</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	245	765
Moins-values de cessions	(30)	(227)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>215</b>	<b>538</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>2 203</b>	<b>(391)</b>

NOTE 42 Charges et produits exceptionnels

Néant

## NOTE 43 Impôts sur les bénéfices

### Commentaires :

En milliers d'euros	31/12/2018
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>38 839</b>
Impôt au taux de droit commun 33,33%	40 322
Impôt à 28%	140
Impôt à 15%	0
Réductions d'impôts	-612
Contribution à 3,3%	1 310
Etalement crédit impôt Prêts à Taux Zéro	-92
Intégration fiscale	-1 974
Régularisation IS 2017	-255

### Intégration fiscale :

Le Crédit agricole de l'Anjou et du Maine fait partie du périmètre d'intégration fiscales du Groupe Crédit agricole SA. L'eurl Finances Val de Loire est sortie

en 2018 de ce périmètre. Il ne reste que la SAS Uni-Invest.

A ce titre, l'économie d'impôt générée pour l'exercice est de 1 974 milliers d'euros.

## NOTE 44 Informations relatives aux résultats des activités bancaires

### NOTE 44.1 Formation du produit net bancaire par secteur d'activité

Au 31 décembre 2018, l'activité commerciale formant le PNB : collecte, crédits, prestations de service, assurance vie et prévoyance, est effectué

dans le secteur d'activité de la banque de proximité. Les autres activités ne sont pas significatives.

### NOTE 44.2 Produit net bancaire par secteur d'activité et par zone géographique

La France métropolitaine est la seule zone géographique où est formé le PNB.

### NOTE 44.3 Formation du résultat courant par secteur d'activité

Le résultat courant est formé essentiellement par la banque de proximité. Les autres activités ne sont pas significatives.

## NOTE 44.4 Résultat courant par zone géographique

Le résultat courant est établi par des opérations faites en France

---

## NOTE 45 Exemption d'établir des comptes consolidés

Non applicable

---

## NOTE 46 Evénements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation

Néant

---

## NOTE 47 Affectation des résultats

<b>Résultat à répartir</b>	<b>97 289 104,38</b>
Rémunération des parts sociales au taux de 2,92%	4 259 705,07
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	9 039 187,25
Affectation à la réserve légale	62 992 660,00
Affectation à la réserve facultative	20 997 552,06

---

## NOTE 48 Implantation dans des états ou territoires non coopératifs

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.



### NOTE 49 Publicité des honoraires des commissaires aux comptes

<i>(En milliers d'euros)</i>	EY	%	Mazars	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)</b>	95	86%	95	95%
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	15	14%	5	5%
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>100%</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>

(\*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

## Attestation des commissaires aux comptes

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8.320.000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
Le Compans - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
B.P. 98536  
31685 Toulouse cedex 6  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine

Exercice clos le 31 décembre 2018

#### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

## Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes exposés dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels relatifs :

- ▶ à l'application des règles de provisionnement des encours de crédit et des engagements par signature ;
- ▶ au changement de présentation dans le compte de résultat de la reprise liée au passage du temps, ou effet de désactualisation, de la dépréciation des créances douteuses.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ■ Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
<p>Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.</p> <p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (notes 2.1 et 4.3), les créances faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés.</p> <p>S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de la caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.</p> <p>Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes annuels qui s'élève à M€ 226,9.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.</p> <p>Nous avons en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ;</li><li>▶ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse régionale relatifs à ces procédures ;</li><li>▶ analysé le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit ;</li><li>▶ effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.</li></ul>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

## ■ Provisions sur encours sains et dégradés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (notes 2 et 2.1), la caisse régionale constitue, au titre des pertes de crédit attendues, des provisions sur les encours sains et dégradés. A la suite du changement de méthode décrit dans l'annexe, ces provisions sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de la caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux.</p> <p>Le cumul de ces provisions sur les prêts et créances représente respectivement M€ 72,3 et M€ 84 au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre 2018 comme détaillé dans la note 15 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ l'importance des changements induits par la mise en œuvre de ce changement de méthode ;</li><li>▶ l'importance des zones de jugement entrant dans la détermination des modèles, des risques liés à la qualité des données qui les alimentent et des risques liés à leur insertion opérationnelle ;</li><li>▶ l'importance de ces provisions dans le bilan de la caisse régionale et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation...), dont par exemple des informations prospectives (Forward Looking central et local).</li></ul>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>▶ les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles,</li><li>▶ la qualité des données utilisées pour calibrer les paramètres utilisés dans les modèles (PD, LGD),</li><li>▶ la gouvernance des modèles au regard des modalités de détermination et de changement des paramètres, du processus de validation indépendante et des modalités de back-testing,</li><li>▶ la réalisation de tests applicatifs ciblés sur les principales fonctionnalités de l'outil national utilisé pour déterminer les corrections de valeur ;</li></ul></li><li>▶ tester par sondages la qualité des données des expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ;</li><li>▶ contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ;</li><li>▶ apprécier les hypothèses et la documentation fournie par la caisse régionale sur l'identification de dégradation significative pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du Forward Looking ;</li><li>▶ analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2018.</li></ul>

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre caisse régionale considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine par votre assemblée générale du 28 novembre 1997.

Au 31 décembre 2018, nos cabinets étaient dans la vingt et unième année de leur mission sans interruption.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.



## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes sociaux

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Toulouse, le 7 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Matthew Brown

ERNST & YOUNG Audit



Frank Artoux

**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL  
DE L'ANJOU ET DU MAINE**

**Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre  
V du Code monétaire et financier au capital de 211 210 929,25 euros  
Siège social : 77, avenue Olivier Messiaen 72083 LE MANS  
414 993 998 R.C.S LE MANS**

**COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2018**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine  
en date du 25 janvier 2019 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale  
ordinaire en date du 29 mars 2019**



## Sommaire Comptes Consolidés

<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>149</b>		
Présentation juridique de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine .....	149		
Organigramme simplifié du Crédit Agricole .	149		
Relations internes au Crédit Agricole .....	151		
Informations relatives aux parties liées .....	155		
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....</b>	<b>156</b>		
<b>COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>156</b>		
<b>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>157</b>		
<b>BILAN ACTIF .....</b>	<b>158</b>		
<b>BILAN PASSIF .....</b>	<b>159</b>		
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>160</b>		
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....</b>	<b>161</b>		
<b>NOTES ANNEXES SUR LES EFFET DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9..</b>	<b>163</b>		
<b>AU 1ER JANVIER 2018 .....</b>	<b>163</b>		
<b>TRANSITION DU BILAN AU 31 décembre 2017 au 1er Janvier 2018.....</b>	<b>163</b>		
<b>Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9 .</b>	<b>165</b>		
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>169</b>		
<b>1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés..</b>	<b>169</b>		
1.1 Normes applicables et comparabilité....	169		
1.2 Principes et méthodes comptables .....	172		
1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28).....	192		
<b>2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période .....</b>	<b>195</b>		
<b>3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture .....</b>	<b>195</b>		
3.1 Risque de crédit.....	195		
3.2 Risque de marché.....	214		
3.3 Risque de liquidité et de financement ..	219		
3.4 Comptabilité de couverture .....	221		
3.5 Risques opérationnels .....	226		
		3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires .....	226
		<b>4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....</b>	<b>227</b>
		4.1 Produits et Charges d'intérêts .....	227
		4.2 Produits et Charges de commissions .....	228
		4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	229
		4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente .....	230
		4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti .....	231
		4.6 Gains ou pertes nets résultat du classement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat .....	231
		4.7 Produits (Charges) nets des autres activités .....	232
		4.8 Charges générales d'exploitation .....	232
		4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	233
		4.10 Coût du risque.....	233
		4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs..	234
		4.12 Impôts.....	234
		4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	236
		<b>5 Informations sectorielles .....</b>	<b>239</b>
		<b>6 Notes relatives au bilan.....</b>	<b>239</b>
		6.1 Caisse, banques centrales.....	239
		6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat .....	239
		6.3 Instruments dérivés de couverture .....	242
		6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres .....	242
		6.5 Actifs financiers au coût amorti .....	245
		6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.	248
		6.7 Exposition au risque souverain .....	250
		6.8 Passifs financiers au coût amorti .....	252
		6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers.....	253
		6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés.....	254

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	255
6.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées .....	256
6.13 Co-entreprises et entreprises associées .....	256
6.14 Immeubles de placement.....	256
6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) .....	257
6.16 Ecarts d'acquisition .....	257
6.17 Provisions .....	258
6.18 Dettes subordonnées .....	259
6.19 Capitaux propres .....	260
6.20 Participations ne donnant pas le contrôle .....	262
6.21 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle.....	262
<b>7 Avantages au personnel et autres rémunérations .....</b>	<b>263</b>
7.1 Détail des charges de personnel .....	263
7.2 Effectifs de la période.....	263
7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies.....	263
7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies .....	264
7.5 Autres avantages sociaux .....	266
7.6 Paiements à base d'actions .....	266
7.7 Rémunérations de dirigeants .....	266
<b>8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties .....</b>	<b>267</b>
<b>9 Reclassements d'instruments financiers</b>	<b>269</b>
<b>10 Juste valeur des instruments financiers</b>	<b>269</b>
10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût .....	270
10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....	273
10.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine .....	281
<b>11 Impacts des évolutions comptables ou autres événements .....</b>	<b>281</b>
<b>12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018 .....</b>	<b>281</b>
12.1 Information sur les filiales .....	281
12.2 Composition du périmètre.....	281
<b>13 Participations et entités structurées non consolidées .....</b>	<b>285</b>
13.1 Participations non consolidées .....	285
13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées .....	286
<b>14 Événements postérieurs au 31 décembre 2018</b>	<b>289</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>290</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

## Cadre général

### Présentation juridique de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, est une société coopérative à capital variable. Son siège est établi au Mans (72) 77

avenue Olivier Messiaene. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés au Mans sous le numéro D 414 993 998. Son code APE est 6419Z.

### Organigramme simplifié du Crédit Agricole

#### Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 10,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui

fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

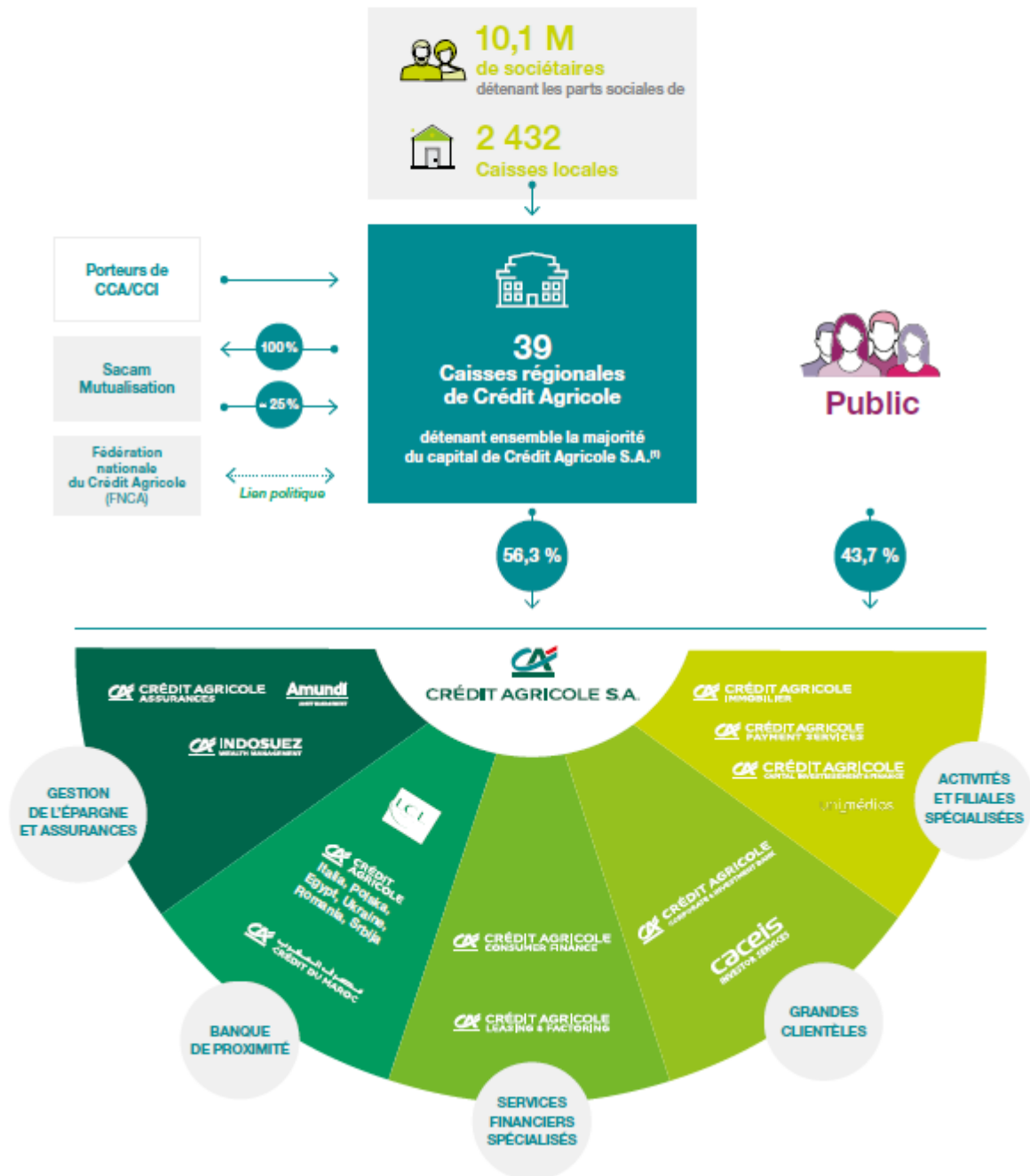
Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Organigramme du Groupe Crédit Agricole :

## LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

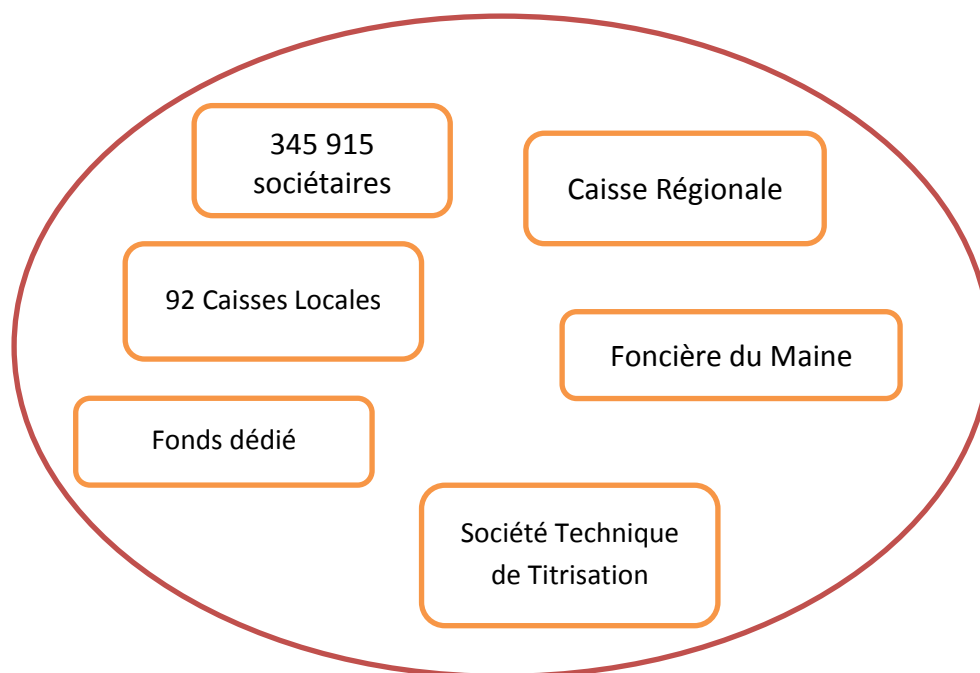
Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.





# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Organigramme du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine :



## Relations internes au Crédit Agricole

### ► Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

#### • Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

#### • Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Dettes envers la clientèle ».

#### • Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources

d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles. Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

#### • Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

#### • Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

#### • Opérations en devises

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Par ailleurs, le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014, directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a

également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolution européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation - NCWOL - prévu à l'article L.613-57-1 du Code

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de résolution unique sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels: on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont

rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4. Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie reçue à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales comptabilisent de manière symétrique les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Informations relatives aux parties liées

Les principales opérations réciproques ont été réalisées avec les Caisses locales. Elles concernent :

- Au bilan : les comptes courants (26 737K€), les Titres négociables à Moyen Terme (TNMT) (215 486K€), les titres de participation (145 880K€), les produits à recevoir sur TNMT (4 187K€)
- Au Compte de résultat : les intérêts des DAV et des TNMT (4 564K€) et les intérêts aux parts sociales (4 303K€)

Depuis le 26 mars 2010, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine consolide un fond dédié qu'elle détient à 99,99%. La valorisation nette d'impôt du fond dédié s'élève à 72,36 M€.

Depuis le 21 octobre 2015, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine consolide une société technique de titrisation. Les principales opérations réciproques sont :

- Au bilan actif : les titres et parts résiduelles et les ICNE (249,1 M€), la réserve de liquidité (3,05 M€), les comptes de régularisation et autres sommes en attente (1,57 M€) ;
- Au bilan passif : le Compte d'affectation spéciale et autres sommes en attente (3,97 M€)
- Au compte de résultat : les coupons sur titres (1,6 M€), le complément de prix de cession (4,5M€) et les commissions d'encaissement (-0,3 M€)

Depuis le 19 novembre 2018, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine consolide une Foncière, la SASU Foncière du Maine qu'elle détient à 100%. Les principales opérations réciproques sont :

- Au bilan actif : le compte de trésorerie (5 M€) et le compte d'apport en société (5 M€)
- Au bilan passif : le compte de capital (10 M€)

## Etats financiers consolidés

### COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	4.1	402 243	437 820
Intérêts et charges assimilées	4.1	(171 652)	(187 431)
Commissions (produits)	4.2	212 566	203 365
Commissions (charges)	4.2	(49 758)	(52 865)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par	4.3	(613)	(1 580)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		1 350	
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par</i>		(1 963)	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par	4.4	45 468	
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en</i>			
<i>capitaux propres recyclables</i>			
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en</i>		45 468	
<i>capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente			51 113
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers	4.5		
au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût	4.6		
amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste	4.6		
valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produits des autres activités	4.7	3 225	3 604
Charges des autres activités	4.7	(4 920)	(5 053)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>436 559</b>	<b>448 973</b>
Charges générales d'exploitation	4.8	(247 240)	(249 617)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	4.9	(15 038)	(15 424)
corporelles et incorporelles			
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>174 281</b>	<b>183 932</b>
Coût du risque	4.10	(22 636)	(46 053)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>151 645</b>	<b>137 879</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	205	545
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16		
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>151 850</b>	<b>138 424</b>
Impôts sur les bénéfices	4.12	(37 026)	(38 745)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12		
<b>Résultat net</b>		<b>114 824</b>	<b>99 679</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	6.21		
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>114 824</b>	<b>99 679</b>



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net</b>		<b>114 824</b>	<b>99 679</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	852	(1 898)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	(114 429)	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>(113 577)</b>	<b>(1 898)</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>4 403</b>	<b>247</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.13</b>	<b>(109 174)</b>	<b>-1651</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente			36 389
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	(2)	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	1 528	55
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>1 526</b>	<b>36 444</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>(393)</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>1 213</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.13</b>	<b>1 133</b>	<b>37 657</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.13</b>	<b>(108 041)</b>	<b>36 006</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>6 783</b>	<b>135 685</b>
Dont part du Groupe		6 783	135 685
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13		

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales	6.1	89 126	82 891	82 891
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2- 6.6.6.7	302 098	173 502	4 107
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		5 037	4 107	-
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		297 061	169 395	-
Instruments dérivés de couverture	3.1-3.2- 3.4	33 418	55 423	55 423
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4- 6.6-6.7	1 659 237	1 773 319	-
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		-	72	-
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 659 237	1 773 247	-
Actifs financiers disponibles à la vente				1 713 290
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3- 6.5-6.6- 6.7	16 785 246	15 981 041	15 095 174
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		795 030	847 414	847 414
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		15 140 627	14 243 148	14 247 760
<i>Titres de dettes</i>		849 589	890 479	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		47 275	30 899	30 899
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				798 909
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	40 617	45 214	49 797
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	413 876	496 203	496 203
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.13	-	-	-
Immeubles de placement	6.14	941	812	812
Immobilisations corporelles	6.15	143 602	141 892	141 892
Immobilisations incorporelles	6.15	3	9	9
Ecarts d'acquisition	6.16	-	-	-
<b>Total de l'actif</b>		<b>19 515 439</b>	<b>18 781 205</b>	<b>18 469 406</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Banques centrales	6.1	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	6 087	7 042	7 042
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		6 087	7 042	7 042
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-	-
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	131 427	169 987	169 987
Passifs financiers au coût amorti		15 728 536	14 962 513	14 972 133
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	9 778 541	9 432 549	9 442 169
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	4 728 247	4 413 299	4 413 299
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.2-3.3-6.8	1 221 748	1 116 665	1 116 665
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	1 007	878	878
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	405 182	416 196	416 196
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-	-	-
Provisions	6.18	59 352	46 148	46 148
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.19	-	-	-
<b>Total dettes</b>		<b>16 331 591</b>	<b>15 602 764</b>	<b>15 612 384</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>3 183 848</b>	<b>3 178 441</b>	<b>2 857 022</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>3 183 836</b>	<b>3 178 429</b>	<b>2 857 010</b>
Capital et réserves liées		801 681	791 018	791 018
Réserves consolidées		2 068 029	2 080 069	1 894 812
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		199 301	307 342	71 501
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-	-
Résultat de l'exercice		114 824	-	99 679
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>Total du passif</b>		<b>19 515 439</b>	<b>18 781 205</b>	<b>18 469 406</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle			
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
	Capital	Prime et Réserves consolidées	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres réajustés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non réajustés	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
En milliers d'euros	354 168	2 255 847	-	-	2 634 033	41 062	(5 587)	35 465	-	2 725 528	12	-	12	2 725 540
Capitaux propres au 1er janvier 2017 Poubé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impacts nouvelles normes (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2017	6 256	-	-	-	6 256	-	-	-	-	6 256	-	-	-	6 256
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2017	(14 460)	-	-	-	(14 460)	-	-	-	-	(14 460)	-	-	-	(14 460)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capital	6 256	(14 460)	-	-	(8 204)	-	-	36 006	-	(8 204)	-	-	-	(8 204)
Constat dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	37 657	(1 651)	-	-	36 006	-	-	-	36 006
Résultat 2017	-	-	-	-	-	-	-	99 679	-	99 679	-	-	-	99 679
Autres variations	(1)	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	
Capitaux propres au 31 décembre 2017	400 444	2 285 386	-	-	2 685 830	78 739	(7 238)	71 501	99 679	2 857 010	12	-	12	2 857 022
Affectation du résultat 2017	-	99 679	-	-	99 679	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2018	400 444	2 385 065	-	-	2 785 509	78 739	(7 238)	71 501	-	2 857 010	-	-	-	2 857 022
Impacts de l'application de la norme IFRS 9 (3)	-	85 679	-	-	85 679	(90 688)	326 729	236 041	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2018 Retraité	400 444	2 470 744	-	-	2 871 087	(12 149)	315 451	307 542	0	3 178 429	12	-	12	3 178 441
Augmentation de capital	10 663	-	-	-	10 663	-	-	-	-	10 663	-	-	-	10 663
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2018	-	(13 662)	-	-	(13 662)	-	-	-	-	(13 662)	-	-	-	(13 662)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	80	-	-	80	-	-	-	-	80	-	-	-	80
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capital	10 663	(13 662)	-	-	(2 919)	1 133	(109 174)	(106 041)	-	(2 919)	-	-	-	(2 919)
Constat dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	391	-	-	391	-	-	(379)	-	(107 650)	-	-	-	(107 650)
Constat dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	379	-	-	379	-	-	(379)	-	-	-	-	-	-
Quota-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2018	-	-	-	-	-	-	-	114 824	-	114 824	-	-	-	114 824
Autres variations	411 107	2 466 604	-	-	2 865 711	(11 016)	210 317	159 301	114 824	3 183 836	12	-	12	3 183 848
Capitaux propres au 31 décembre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective

(3) Le détail des impacts sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9 est présenté dans la note "Effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018".

(4) Retraitement en capitaux propres de la retrocession des bons prescrits (1 475K€ de bons prescrits déduction faite de 32,3K€ de provision)

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Les gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres baissent de 109,2M€ du fait de la baisse de la valorisation de la SAS rue La Boétie pour -90M€ net d'impôt différé et de la Sacam Mutualisation pour -25M€ net d'impôt différé.

### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste

valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>151 850</b>	<b>138 424</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		15 039	15 424
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		19 919	31 710
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités d'investissement		(205)	629
Résultat net des activités de financement		31	-
Autres mouvements		(13 640)	(5 544)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>21 144</b>	<b>42 219</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		439 604	13 192
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(589 358)	(424 663)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(14 705)	477 364
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		59 759	41 114
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts versés		(28 266)	(29 447)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>(132 966)</b>	<b>(55 039)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle</b>		<b>40 028</b>	<b>125 604</b>
Flux liés aux participations (1)		(8 974)	(5 005)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(16 538)	(26 712)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(25 512)</b>	<b>(31 717)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		7 001	(8 202)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		22 133	21 438
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>29 134</b>	<b>13 236</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>		<b>43 650</b>	<b>107 123</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>182 380</b>	<b>(57 346)</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		82 891	91 148
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		99 489	(148 494)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>227 506</b>	<b>182 380</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		89 126	82 891
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		138 380	99 489
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>45 126</b>	<b>239 726</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

\*\* composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine à ses actionnaires, à hauteur de 17 965 milliers d'euros pour l'année 2018.



## NOTES ANNEXES SUR LES EFFET DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 au 1er Janvier 2018

### TRANSITION DU BILAN AU 31 décembre 2017 au 1er Janvier 2018

#### TRANSITION DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers impactés par la mise en place de la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### ➤ Actifs financiers

Actifs financiers	Reclassements au titre d'IFRS 9											
	31/12/2017	Actifs financiers à la juste valeur par résultat					Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					Actifs financiers au coût amorti
	IAS 39	Banques Centrales	Actifs financiers à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés de couverture	Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les clients, les sociétés de crédit et de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dette	Actifs non courants destinés à être détenus à long terme et actifs en équivalence	
En milliers d'euros	39 695	39 695	4 107									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 107	4 107										
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 107											
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option <sup>1</sup>	55 423				55 423							
Instruments dérivés de couverture												
Actifs disponibles à la vente	1 713 290					72	1 433 910				115 549	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	847 414	31 401	132 368					847 414				
Prêts et créances sur la clientèle	14 247 760		4 612						14 243 148		798 009	
Titres détenus jusqu'à l'échéance	798 909		900									
Solides comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	17 706 598											
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9			124				339 337				(23 079)	
Solides comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9	01/01/2018	39 695	4 107	137 994	55 423	72	1 773 247	847 414	14 243 148		890 479	

(1) Les reclassements liés aux actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option se décomposent comme suit :

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	IAS 39		Reclassement au titre d'IFRS 9	
	Valeur comptable selon IAS 39	Reclassement imposé par les dispositions d'IFRS 9	Dont actifs financiers reclassés hors de la catégorie juste valeur par résultat sur option sous IFRS 9	Reclassement effectué par choix
En milliers d'euros				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments de dette				
Instruments de capitaux propres				

L'essentiel de l'impact de la première application d'IFRS 9 est lié à la valorisation de SAS Rue La Boétie. A compter du 1er janvier 2018, ces titres sont Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sous IFRS 9. Au 31 décembre 2017, ces titres étaient classés en Actifs disponibles à la Vente et étaient valorisés conformément à IAS 39 selon la méthode du coût. L'effet de cette modification de méthode de valorisation est de 339,3 millions d'euros brut au 1er janvier 2018.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

164

➤ Passifs financiers

Passifs financiers	01/01/2018									
	Reclassements au titre d'IFRS 9									
	31/12/2017		Passifs financiers à la juste valeur par résultat		Instruments dérivés de couverture	Passifs financiers au coût amorti		Passifs financiers au coût amorti		Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées
IAS 39	IAS 39	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Dettes envers les établissements de crédit		Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre	Dettes représentées par un titre		
<i>En milliers d'euros</i>										
Passifs financiers à la juste valeur par résultat					169 987					
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	177 029	7 042								
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option <sup>1</sup>	7 042									
IAS 39					169 987					
Dettes envers les établissements de crédit	9 442 169					9 442 169				
Dettes envers la clientèle	4 413 299						4 413 299			
Dettes représentées par un titre	1 116 665							1 116 665		
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées										
Solides comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	15 149 162									
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9						9 620				
01/01/2018		7 042			169 987	9 432 549	4 413 299		1 116 665	

(1) Les reclassements liés aux passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	IAS 39		Reclassement au titre d'IFRS 9	
	Valeur comptable selon IAS 39	Dont passif financiers reclassés hors de la catégorie juste valeur par résultat sur option sous IFRS 9	Reclassement imposé par les dispositions d'IFRS 9	Reclassement effectué par choix
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9

Au titre de l'application d'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les modalités de provisionnement évoluent de manière significative. Le tableau suivant présente l'évolution des dépréciations ou provisions passives comptabilisées au 31 décembre 2017 (selon les dispositions d'IAS 39) vers le montant de correction de valeur pour pertes comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (selon les dispositions d'IFRS 9) :

Dépréciations sur actifs financiers	01/01/2018									
	IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations									
	31/12/2017	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			Actifs financiers au coût amorti		
	Beauxes Centrales	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments de capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres non recyclables	Instruments de capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes
	IAS 39 - Montant de la dépréciation									
En milliers d'euros										
	Banques centrales									
	Actifs disponibles à la vente	(29 667)					(29 459)			
	Prêts et créances sur les établissements de crédit									
	Prêts et créances sur la clientèle	(330 907)							(330 907)	
	Titres détenus jusqu'à l'échéance									
	Solides comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	(360 574)								
	Retraitements des dépréciations selon IFRS 9									
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie juste valeur par résultat sous IAS 39			208						(184)
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie actifs disponibles à la vente sous IAS 39									(14)
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie prêts et créances sous IAS 39									(170)
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39									
	Solides comptables des dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9								(330 907)	(184)

Provisions sur engagements de hors bilan <i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017		01/01/2018	
	IAS 39 - Montant de provisions		Retraitements des provisions selon IFRS 9	IFRS 9 - Montant de provisions
Engagements de financement	8 173			8 173
Engagements de garantie	8 173			8 173
<b>Solides comptables de provisions</b>				<b>8 173</b>

La répartition entre dépréciations collectives et dépréciations individuelles sous IAS 39 au 31 décembre 2017 est la suivante :

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39 <i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
<b>Solides comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39</b>	<b>(77 698)</b>	<b>(282 922)</b>

La répartition des dépréciations par étapes de dépréciations (ou buckets) sous IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier est la suivante :

Actifs financiers <i>En milliers d'euros</i>	01/01/2018	
	Bucket 1	Bucket 2 Bucket 3
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Prêts et créances sur la clientèle		
Titres de dettes		
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>(24 168)</b>	<b>(63 714)</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(23 984)	(53 714)
Prêts et créances sur la clientèle	(184)	(253 209)
Titres de dettes		
<b>Total</b>	<b>(24 168)</b>	<b>(53 714)</b>

Engagements hors bilan <i>En millions d'euros</i>	01/01/2018	
	Bucket 1	Bucket 2 Bucket 3
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
<b>Total</b>		<b>8 173</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9

		31/12/2018				
		Comptabilisations selon les dispositions d'IFRS 9		Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9 si le reclassement n'avait pas eu lieu		
		Valeur au bilan	Produits/ charges d'intérêts comptabilisés	Juste valeur	Gain/Pertes comptabilisés en résultat net	Gain/Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<b>Actifs - Reclassements à la date de première application</b>						
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables						
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dettes						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres reclassés en actifs financiers au coût amorti		95 447	4 877	111 120		6 346
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle		95 447	4 877	111 120		6 346
Titres de dettes		<b>95 447</b>	<b>4 877</b>	<b>111 120</b>		<b>6 346</b>
<b>Total</b>						

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018

En milliers d'euros	Impact de 1ère application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 (1)		
	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
<b>Capitaux propres au 31/12/2017 - Norme IAS 39</b>	<b>2 857 022</b>	<b>2 857 010</b>	<b>12</b>
<b>Incidence sur les réserves</b>	<b>85 578</b>	<b>85 578</b>	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement)	7 255	7 255	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : Impact de l'annulation de la dépréciation durable (le cas échéant)	29 459	29 459	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : reclassement de la portion couverte (le cas échéant)	40 025	40 025	
Reclassement depuis coût amorti vers Juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	87	87	
Actifs (vers Juste valeur par résultat)	87	87	
Passifs (vers Juste valeur par résultat)			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler)			
Actifs (depuis Juste valeur par résultat par nature et sur option)			
Passifs (depuis Juste valeur par résultat sur option)			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	1 942	1 942	
Reclassement des instruments de capitaux propres Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti	6 810	6 810	
<b>Réserves - hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>85 578</b>	<b>85 578</b>	
<b>Réserves - entreprises mises en équivalence</b>			
<b>Réserves - activités abandonnées</b>			
<b>Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(90 888)</b>	<b>(90 888)</b>	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	(7 255)	(7 255)	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	(16 951)	(16 951)	
Reclassement depuis Coût amorti vers Juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	(66 682)	(66 682)	
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables			
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(90 888)</b>	<b>(90 888)</b>	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence</b>			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>			
<b>Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>326 729</b>	<b>326 729</b>	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	326 729	326 729	
Reclassement des instruments de capitaux propres à la Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence</b>			
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - entreprises mises en équivalence</b>	<b>326 729</b>	<b>326 729</b>	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>			
<b>Total - Impact sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9</b>	<b>321 419</b>	<b>321 419</b>	
<b>Capitaux propres au 01/01/2018 - Norme IFRS 9</b>	<b>3 178 441</b>	<b>3 178 429</b>	<b>12</b>

1 Les montants présentés sont nets d'impôts.



## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### 1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

#### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2018 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/info/business-economy->

[euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2017.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>IFRS 9 Instruments financiers</b> <b>Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture</b>	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2014-2016 : - IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités - IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière	7 février 2018 (UE 2018/182)	1 <sup>er</sup> janvier 2017 1 <sup>er</sup> janvier 2018 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui Oui Non
Amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions Clarifications à IFRS 2	26 février 2018 (UE 2018/289)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
Amendement à IAS 40 Immeubles de placement Clarification du principe de transfert, entrée ou sortie, de la catégorie Immeubles de placement	14 mars 2018 (UE 2018/400)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée Clarifications à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères	3 avril 2018 (UE 2018/519)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 Instruments financiers et de la norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (cf. chapitre 1.2 « Principes et méthodes comptables »).

La **norme IFRS 9** Instruments Financiers remplace la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1er janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes

comptables présentés dans les états financiers 2017.

La **norme IFRS 15** Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients remplace les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Amendement à IFRS 9 Instruments financiers</b> <b>Options de remboursement anticipé avec pénalité négative</b>	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1er janvier 2019 (1)	Oui
<b>IFRS 16 Contrats de location</b> <b>Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location</b>	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1er janvier 2019	Oui
<b>IFRIC 23 Positions fiscales incertaines</b> <b>Clarification d'IAS 12 sur l'évaluation et la comptabilisation d'un actif ou passif d'impôt en situation d'incertitude quant à l'application de la législation fiscale</b>	23 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1er janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018

La **norme IFRS 16 Contrats de location** remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Dès 2017, le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017 sur la base des états financiers au 31

décembre 2016. L'ensemble de ces travaux se poursuivent sur 2018.

Le Groupe appliquera la méthode rétrospective modifiée conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de transition (1er janvier 2019). En conséquence, le Groupe n'attend pas d'impact significatif de la norme IFRS 16 sur ses capitaux propres. Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions relatives à la comptabilisation proposées par la norme pour les contrats suivants :

- Contrats de location à court terme,
- Contrats de location portant sur des biens de faible valeur à neuf.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2018.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;

- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### ➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 39 et IAS 32)

#### Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

## Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

### • Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

### • Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière

à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

## Actifs financiers

### • Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

#### ○ Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

#### - Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle de pure collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle mixte dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ;

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

- Le modèle de pure cession dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interests' ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse

quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

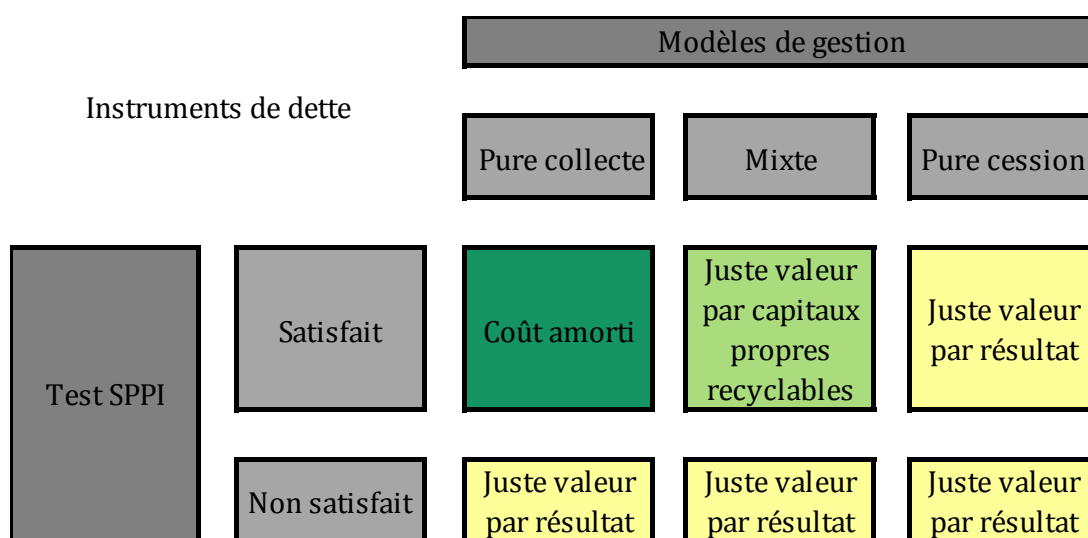
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « look-through » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



174

### ❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».



## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit ».

### ❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

### ❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine détient les actifs, la perception de

ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test 'SPPI'. C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement- livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

#### ○ Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

### ❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## ❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

## Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

## Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrés) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

## Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégoiés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test 'SPPI'.

## Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

## Passifs financiers

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
  - passifs financiers au coût amorti.
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

- Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision.

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au T.I.E. d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

### Provisionnement pour risque de crédit

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ('Expected Credit Losses' ou 'ECL') sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet

d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Buckets) :

- 1ère étape (Bucket 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (Bucket 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3ème étape (Bucket 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en bucket 2, puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

#### ➤ Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de 'défaut' est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

disponibles indiquent qu'une autre définition de 'défaut' convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (Bucket 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre Grande clientèle : La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la banque de détail : Les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

## ➤ La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

## • Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (Downturn) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ('Loss Given Default' ou 'LGD').

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument



## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
  - au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.
- Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (Buckets).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Bucket 2 (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de Bucket 1 à Bucket 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie,

y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en Bucket 2.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (Bucket 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;



## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en Bucket 1 et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « Investment Grade », en date d'arrêt, seront classés en Bucket 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « Non-Investment Grade » (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en Bucket 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (Bucket 3).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés

financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre Facteurs de risque du Document de référence de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (Bucket 3). La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de 'créance restructurée' est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

statut de “restructurée” pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Le calcul de la décote de restructuration est égal à la différence entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs « restructurés », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer flat en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en PNB.

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tous passages en perte, un provisionnement en Bucket 3 aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en PNB pour les intérêts.

### Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture

#### ➤ Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

#### ➤ Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;

- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

### ➤ Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à

hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

## Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indicels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

## Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

## Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :



## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

### Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance

selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

### ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

## ➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

## Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

## Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel

pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ➤ Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) Soit sur la même entité imposable,
  - b) Soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Logiciels	linéaire 12 mois
Sauf *Système d'informations	linéaire 3 ans
* logiciels de base	linéaire 5 ans
Construction d'exploitation	linéaire 25 ans
Sauf * construction neuve	linéaire 33 ans 1/3
* apport-fusion	linéaire 20 ans
Installations techniques	linéaire 25 ans
Second Œuvre	linéaire 10 ans
Agencements	linéaire 10 ans
Matériel ordinaire	linéaire 5 ans
Matériel informatique	dégressif 5 ans
Sauf * micro ordinateurs	dégressif 3 ans
* occasion	durée économique
Matériel spécialisé :	linéaire 5 ans
Sauf * sécurité	dégressif 5 ans
Matériel de transport	linéaire 4 ans
Sauf * occasion	linéaire 2 ans
Matériel de bureau	linéaire 5 ans
Mobilier	linéaire 10 ans

à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### ➤ Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
  - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
  - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

### ➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - a) L'encours financiers net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,
  - b) La valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - c) La provision pour impôts différés,

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

### ➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est

classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

### ► Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

### Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine représentent les



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

## Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent la Caisse Régionale Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque le Crédit Agricole

de l'Anjou et du Maine détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28.18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

### ➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de

l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

### ➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées.

## 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2018 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018.

- **Opération de titrisation**

Au 31/12/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2018 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 29 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 3,8 millions d'euros des titres subordonnés

## 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est assuré par la Direction Finances, Risques et Pilotage.

Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

### 3.1 Risque de crédit

(Cf. Chapitre « Rapport de gestion - Facteurs de risque - 13.1 Risque de crédit »)

#### 3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains" - Bucket 1 et Bucket 2 et "Actifs dépréciés" - Bucket 3) sont explicitées dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Provisionnement pour risque de crédit".

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garanties données comptabilisées en déduction des actifs financiers au coût amorti au 1er janvier 2018 ont été reclassées dans le poste provision au cours de l'exercice 2018.

# RAPPORT FINANCIER 2018

## ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes				
<b>En milliers d'euros</b>	<b>890 663</b>	<b>(184)</b>	-	-	<b>890 663</b>	<b>(184)</b>	<b>890 479</b>	
<b>Au 1er janvier 2018</b>								
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>								
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>890 663</b>	<b>(184)</b>	-	-	<b>890 663</b>	<b>(184)</b>	<b>890 479</b>	
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(37 110)</b>	<b>(78)</b>	-	-	<b>(37 110)</b>	<b>(78)</b>		
Nouvelle production : achat, octroi, origination,....	8 011	(1)	-	-	8 011	(1)		
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(45 122)	4	-	-	(45 122)	4		
Passage à perte	-	-	-	-	-	-		
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-		
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-	(81)	-	-	-	(81)		
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-		
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-		
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-		
Autres	1	-	-	-	1	-		
<b>Total</b>	<b>853 553</b>	<b>(262)</b>	-	-	<b>853 553</b>	<b>(262)</b>	<b>853 291</b>	
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour pertes) (1)	(3 702)	-	-	-	(3 702)	-		
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>849 851</b>	<b>(262)</b>	-	-	<b>849 851</b>	<b>(262)</b>	<b>849 589</b>	
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-		

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (renise en PNR sur la maturité résiduelle de l'actif)

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains						Actifs dépréciés (Bucket 3)			Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)								
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)		
<b>Au 1er janvier 2018</b>	201 143	-	-	-	-	201 143	-	-	201 143	-	
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total après transferts</b>	201 143	-	-	-	-	201 143	-	-	201 143	-	
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	(2 952)	-	-	-	-	(2 952)	-	-	-	-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination....	5 760	(2)	-	-	-	5 760	-	-	5 760	(2)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(8 712)	1	-	-	-	(8 712)	-	-	(8 712)	1	
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>	198 191	-	-	-	-	198 191	-	-	198 191	-	
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	(61)	-	-	-	-	-	-	-	(61)	-	
<b>Au 31 décembre 2018</b>	198 130	-	-	-	-	198 130	-	-	198 130	-	
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

198

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains						Actifs dépréciés (Bucket 3)			Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes						
<u>En milliers d'euros</u>												
<b>Au 1er janvier 2018</b>	13 203 484	(23 984)	974 606	(53 714)	10 749	395 965	(253 209)	14 574 055	(330 907)	14 243 148		
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	(215 778)	(6 427)	193 962	10 749		21 816	(15 907)		(11 585)			
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(617 252)	3 752	617 252	(8 741)					(4 989)			
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	415 906	(10 365)	(415 906)	18 427					8 062			
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(23 011)	278	(18 087)	1 353		41 098	(23 082)		(21 461)			
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	8 579	(92)	10 703	(290)		(19 282)	7 185		6 803			
<b>Total après transferts</b>	12 987 706	(30 411)	1 168 568	(42 965)		417 781	(269 116)	14 574 055	(342 492)	14 231 563		
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	1 004 880	10 144	(50 720)	(20 752)		(65 710)	41 686	888 450	31 078			
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	3 467 233	(6 823)	191 603	(13 974)				3 658 836	(20 797)			
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance,...	(2 462 353)	4 872	(242 296)	10 827		(40 389)	40 389	(2 745 038)	77 818			
Passage à perte						(25 153)	24 713	(25 153)	24 713			
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières			(27)	(797)		(168)	57	(195)	(740)			
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		9 426		(29 205)					(66 952)			
Changements dans le modèle / méthodologie												
Variations de périmètre												
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées												
Autres(2) (3)		2 669		12 397			1 970		17 036			
<b>Total</b>	13 992 586	(20 267)	1 117 848	(63 717)		352 071	(227 430)	15 462 505	(311 414)	15 151 091		
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)(1)	(12 390)		(54)			1 980		(10 464)				
<b>Au 31 décembre 2018</b>	13 980 196	(20 267)	1 117 794	(63 717)		354 051	(227 430)	15 452 041	(311 414)	15 140 627		

Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcoûts/décoûts), les impacts relatifs à la désactualisation des découles constatées sur crédits restructurés, les impacts liés à la variation des créances rattachées

(2) Reclassement des provisions non affectées sur hors-bilan : 2669k€ pour les encours sains et 12337k€ pour les encours dégradés

(3) Désactualisation : 1970k€



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
En milliers d'euros								
Au 1er janvier 2018	72	-	-	-	-	-	72	-
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	72	-	-	-	-	-	72	-
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(72)	-	-	-	-	-	(72)	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	(2)	-	-	-	-	-	(2)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination....	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(69)	-	-	-	-	-	(69)	-
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcoûts décaies)

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

200

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	Actifs sains						Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL à 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes						
En milliers d'euros										
Au 1er janvier 2018										
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre										
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)										
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)										
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)										
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)										
Total après transferts										
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes										
Réévaluation de juste valeur sur la période										
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...										
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivées à échéance,...										
Passage à perte										
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières										
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période										
Changements dans le modèle / méthodologie										
Variations de périmètre										
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées										
Autres										
Total										
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)										
Au 31 décembre 2018										
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution										

(1) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcoûts/décotes)

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL à 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<b>T</b> En milliers d'euros								
<b>Au 1er janvier 2018</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ...	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour pertes) (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2018</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes				
<b>En milliers d'euros</b>								
<b>Au 1er janvier 2018</b>	1 425 178	-	-	-	8 970	-	1 434 148	-
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(14 835)	(72)	14 592	72	243	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(28 660)	163	28 660	(163)	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	14 081	(235)	(14 081)	235	-	-	-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(585)	1	(493)	1	1 078	(2)	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	329	(1)	506	(1)	(835)	2	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>1 410 343</b>	<b>(72)</b>	<b>14 592</b>	<b>72</b>	<b>9 213</b>	<b>-</b>	<b>1 434 148</b>	<b>-</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(750)</b>	<b>(2 661)</b>	<b>40 978</b>	<b>(3 722)</b>	<b>(1 964)</b>	<b>-</b>	<b>38 264</b>	<b>(6 383)</b>
Nouveaux engagements donnés	759 450	(1 952)	76 605	(2 758)	-	-	836 055	(4 710)
Extinction des engagements	(760 200)	1 227	(35 627)	1 179	(4 625)	1	(800 452)	2 407
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	(4)	-	(4)	-
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-	470	-	1 663	-	(1)	-	2 132
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	(2 406)	-	(3 806)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	2 655	-	2 655	(6 212)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>1 409 593</b>	<b>(2 733)</b>	<b>55 570</b>	<b>(3 650)</b>	<b>7 249</b>	<b>-</b>	<b>1 472 412</b>	<b>(6 383)</b>
								<b>1 466 029</b>

## ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes (a) + (b)	
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
En milliers d'euros									
Au 1er janvier 2018	286 079	-	-	-	17 376	(8 173)	285 455	(8 173)	277 282
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(34 468)	29	34 626	(42)	(158)	13	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(38 313)	112	38 313	(112)	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	3 771	(71)	(3 771)	71	-	-	-	-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(188)	1	(76)	1	264	(2)	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	262	(13)	160	(2)	(422)	15	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>233 611</b>	<b>29</b>	<b>34 626</b>	<b>(42)</b>	<b>17 218</b>	<b>(8 160)</b>	<b>285 455</b>	<b>(8 173)</b>	<b>277 282</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>52 608</b>	<b>(535)</b>	<b>2 716</b>	<b>(5 427)</b>	<b>(437)</b>	<b>(931)</b>	<b>54 887</b>	<b>(6 893)</b>	
Nouveaux engagements donnés	212 156	(395)	25 279	(3 360)	-	-	237 435	(3 695)	
Extinction des engagements	(159 548)	431	(22 563)	933	(2 612)	144	(184 723)	1 508	
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-	(367)	-	5 691	-	(1 076)	-	4 148	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	(264)	-	(8 591)	2 175	1	2 175	(8 854)	
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>286 219</b>	<b>(506)</b>	<b>37 342</b>	<b>(5 469)</b>	<b>16 781</b>	<b>(9 091)</b>	<b>340 342</b>	<b>(15 066)</b>	<b>325 276</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	318 736		379 979	-367 811		3	330 907
<i>dont dépréciations collectives</i>	73 313		280 229	-275 845		1	77 698
Opérations de location-financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	31 627		115	-2 075			29 667
Autres actifs financiers	38		10	-2			46
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>350 401</b>	<b>0</b>	<b>380 104</b>	<b>-369 888</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>360 620</b>

### 3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple, les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition. Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

### ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</b>	<b>223 025</b>	-	-	-	-	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 037	-	-	-	-	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	217 988	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>33 418</b>	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>256 443</b>	-	-	-	-	



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>16 188 346</b>	-	<b>4 125 394</b>	<b>664 056</b>	<b>4 132 917</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	126 621	-	35 150	4 308	52 884	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>198 130</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>15 140 627</b>	-	<b>4 125 394</b>	<b>664 056</b>	<b>4 132 917</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	126 621	-	35 150	4 308	52 884	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>849 589</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>16 188 346</b>	-	<b>4 125 394</b>	<b>664 056</b>	<b>4 132 917</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	126 621	-	35 150	4 308	52 884	-

## ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Engagements de garantie</b>	<b>328 108</b>	-	-	-	<b>9 881</b>	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	7 690	-	-	-	-	-
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 466 029</b>	-	<b>86 114</b>	<b>22 748</b>	<b>137 356</b>	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	7 249	-	69	137	368	-
<b>Total</b>	<b>1 794 137</b>	-	<b>86 114</b>	<b>22 748</b>	<b>147 237</b>	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	14 939	-	69	137	368	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties.

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

### EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT AU 31/12/2017

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et instruments dérivés de couverture)	4 107	5 752
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	245 185	271 698
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	201 143	26 714
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	14 421 525	13 889 922
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	798 909	749 390
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>15 726 292</b>	<b>14 998 759</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 434 148	1 310 385
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	285 455	266 641
Provisions - Engagements par	-8 173	-7 571
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 711 430</b>	<b>1 569 455</b>
<b>Exposition maximale au risque</b>	<b>17 437 722</b>	<b>16 568 214</b>

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	2 748	107
Prêts et créances sur la clientèle	7 006 096	6 623 325
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	280 734	226 453
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

### 3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au

moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours structurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
<i>En milliers d'euros</i>			
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gain ou perte nette de la modification	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>15</b>	<b>3 282</b>	<b>9 585</b>
Valeur comptable brute avant modification	15	3 309	9 753
Gain ou perte nette de la modification	-	(27)	(168)
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gain ou perte nette de la modification	-	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs dégradés) ou Bucket 3 (actifs dépréciés)

peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)
<i>En milliers d'euros</i>	
<b>Actifs restructurés antérieurement classés en Bucket 2 ou en Bucket 3 et reclassés en Bucket 1 au cours de la période</b>	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	4 188
Titres de dettes	-
<b>Total</b>	<b>4 188</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 3.1.4 Concentration du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions

### Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée

dans le chapitre "Facteurs de risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

### ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
<i>En milliers d'euros</i>	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	7 615 431	25 460	-	7 640 891
	0,5% < PD ≤ 2%	2 186 679	57 306	-	2 243 985
	2% < PD ≤ 20%	1 284 732	925 092	-	2 209 824
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	265 560	265 560
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>11 086 842</b>	<b>1 007 858</b>	<b>265 560</b>	<b>12 360 260</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	3 017 094	6 875	-	3 023 969
	0,6% < PD ≤ 12%	924 241	86 880	-	1 011 121
	12% < PD < 100%	-	16 181	-	16 181
	PD = 100%	-	-	88 491	88 491
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>3 941 335</b>	<b>109 936</b>	<b>88 491</b>	<b>4 139 762</b>
Dépréciations		(20 529)	(63 717)	(227 430)	(311 676)
<b>Total</b>		<b>15 007 648</b>	<b>1 054 077</b>	<b>126 621</b>	<b>16 188 346</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
<i>En milliers d'euros</i>	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
<b>Total Clientèle de détail</b>		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	-	-	-	-
	0,6% < PD ≤ 12%	-	-	-	-
	12% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		-	-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-	-

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
<i>En milliers d'euros</i>	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	541 203	838	-	542 041
	0,5% < PD ≤ 2%	169 315	2 041	-	171 356
	2% < PD ≤ 20%	134 143	33 369	-	167 512
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	3 393	3 393
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>844 661</b>	<b>36 248</b>	<b>3 393</b>	<b>884 302</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	339 533	-	-	339 533
	0,6% < PD ≤ 12%	225 399	19 322	-	244 721
	12% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	3 856	3 856
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>564 932</b>	<b>19 322</b>	<b>3 856</b>	<b>588 110</b>
Provisions (1)		(2 733)	(3 650)	-	(6 383)
<b>Total</b>		<b>1 406 860</b>	<b>51 920</b>	<b>7 249</b>	<b>1 466 029</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>	Catégories de risque de crédit				
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	17 726	35	-	17 761
	0,5% < PD ≤ 2%	12 439	78	-	12 517
	2% < PD ≤ 20%	6 080	3 569	-	9 649
	20% < PD < 100%	-	1 060	-	1 060
	PD = 100%	-	-	1 277	1 277
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>36 245</b>	<b>4 742</b>	<b>1 277</b>	<b>42 264</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	67 470	-	-	67 470
	0,6% < PD ≤ 12%	182 504	31 100	-	213 604
	12% < PD < 100%	-	1 500	-	1 500
	PD = 100%	-	-	15 504	15 504
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>249 974</b>	<b>32 600</b>	<b>15 504</b>	<b>298 078</b>
Provisions (1)		(506)	(5 469)	(9 091)	(15 066)
<b>TOTAL</b>		<b>285 713</b>	<b>31 873</b>	<b>7 690</b>	<b>325 276</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### Concentrations du risque de crédit par agent économique

#### ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Néant

#### ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>					
Administration générale	1 812 817	8 907	-	1 821 724	
Banques centrales	-	-	-	-	
Etablissements de crédit	202 377	-	-	202 377	
Grandes entreprises	2 286 317	199 431	88 491	2 574 239	
Clientèle de détail	10 726 666	909 456	265 560	11 901 682	
Dépréciations	(20 529)	(63 717)	(227 430)	(311 676)	
<b>Total</b>	<b>15 007 648</b>	<b>1 054 077</b>	<b>126 621</b>	<b>16 188 346</b>	



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-

## DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Administration générale	15 867	14 379
Grandes entreprises	1 866 579	1 721 363
Clientèle de détail	2 845 801	2 677 557
<b>Total dettes envers la clientèle</b>	<b>4 728 247</b>	<b>4 413 299</b>

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de financement	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	56 940	-	-	56 940
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	523 418	20 995	3 856	548 269
Clientèle de détail	829 235	34 575	3 393	867 203
Provisions (1)	(2 733)	(3 650)	-	(6 383)
<b>Total</b>	<b>1 406 860</b>	<b>51 920</b>	<b>7 249</b>	<b>1 466 029</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	3 091	-	-	3 091
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	248 746	33 466	15 504	297 716
Clientèle de détail	34 382	3 876	1 277	39 535
Provisions (1)	(506)	(5 469)	(9 091)	(15 066)
<b>Total</b>	<b>285 713</b>	<b>31 873</b>	<b>7 690</b>	<b>325 276</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	1 052 812			19	1 052 793
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	201 143				201 143
Grandes entreprises	2 365 117	105 484	77 672	18 953	2 268 492
Clientèle de détail	11 160 738	290 481	175 537	58 726	10 926 475
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>14 779 810</b>	<b>395 965</b>	<b>253 209</b>	<b>77 698</b>	<b>14 448 903</b>

(1) Dont encours restructurés pour 79 874 milliers d'euros.

## ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale	36 643	37 600
Grandes entreprises	544 757	534 679
Clientèle de détail	852 748	738 106
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>1 434 148</b>	<b>1 310 385</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale	4 194	4 424
Grandes entreprises	250 670	237 000
Clientèle de détail	38 966	38 116
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>293 830</b>	<b>279 540</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2018								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en millions d'euros)</i>									
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>97 070</b>	<b>1 915</b>	-	<b>71 901</b>	<b>10 236</b>	-	<b>7 608</b>	<b>4 185</b>	<b>59 974</b>
Administration générale	10 353	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	31 422	185	-	8 104	1 165	-	723	374	16 735
Clientèle de détail	55 295	1 730	-	63 797	9 071	-	6 885	3 811	43 239
<b>Total</b>	<b>97 070</b>	<b>1 915</b>	-	<b>71 901</b>	<b>10 236</b>	-	<b>7 608</b>	<b>4 185</b>	<b>59 974</b>

	31/12/2017							
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours à ≤ 180 jours	> 180 jours à ≤ 1an	> 1an				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Instruments de capitaux propres</b>						667 881	29 667	
<b>Instruments de dettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Administration générale						0		
Banques centrales						0		
Etablissements de crédit						0		
Grandes entreprises						0		
Clientèle de détail						0		
<b>Prêts et avances</b>	<b>190 331</b>	<b>1 499</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>191 830</b>	<b>142 756</b>	<b>330 907</b>	
Administration générale	10 295				10 295		19	
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises	40 756	1 025			41 781	27 812	96 625	
Clientèle de détail	139 280	474			139 754	114 944	234 263	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>190 331</b>	<b>1 499</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>191 830</b>	<b>810 637</b>	<b>360 574</b>	

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion - Les facteurs de risque - 13.2 Le risque de marché)

### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

### Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

	31/12/2018						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	29 531	3 887	33 418
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	29 531	3 887	33 418
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	-	29 531	3 887	33 418
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	-	-	-	-	29 531	3 887	33 418

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	0	41 725	13 698	55 423	55 283
Futures							0	
FRA							0	
Swaps de taux d'intérêts					41 725	13 698	55 423	55 283
Options de taux							0	
Caps - floors - collars							0	
Autres instruments conditionnels							0	
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0	
Options de change							0	
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions & indices boursiers							0	
Dérivés sur métaux précieux							0	
Dérivés sur produits de base							0	
Dérivés de crédits							0	
Autres							0	
<b>Sous-total</b>	0	0	0	0	41 725	13 698	55 423	55 283
-Opérations de change à terme							0	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	0	0	0	0	41 725	13 698	55 423	55 283

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

En milliers d'euros	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	1 383	23 647	106 397	131 427
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 383	23 647	106 397	131 427
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	1 383	23 647	106 397	131 427
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	-	-	-	1 383	23 647	106 397	131 427

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	1 633	22 368	145 986	169 987	242 268
Futures							0	
FRA							0	
Swaps de taux d'intérêts				1 633	22 368	145 986	169 987	242 268
Options de taux							0	
Caps - floors - collars							0	
Autres instruments conditionnels							0	
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0	
Options de change							0	
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions & indices boursiers							0	
Dérivés sur métaux précieux							0	
Dérivés sur produits de base							0	
Dérivés de crédits							0	
Autres							0	
<b>Sous-total</b>	0	0	0	1 633	22 368	145 986	169 987	242 268
–Opérations de change à terme							0	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	0	0	0	1 633	22 368	145 986	169 987	242 268

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Instrumentes dérivés de transaction – juste valeur actif

En milliers d'euros	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instrumentes de taux d'intérêt</b>	-	-	-	162	386	4 422	4 970
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	162	382	4 422	4 966
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	4	-	4
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instrumentes de devises et or</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	67	-	-	67
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	67	-	-	67
<b>Sous-total</b>	-	-	-	229	386	4 422	5 037
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	-	-	-	229	386	4 422	5 037

(en milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché		Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
<b>Instrumentes de taux d'intérêt</b>	0	0	0	179	674	3 190	4 043	5 043	
Futures							0		
FRA							0		
Swaps de taux d'intérêts				179	658	3 190	4 027	5 029	
Options de taux							0		
Caps - floors - collars					16		16	14	
Autres instruments conditionnels							0		
<b>Instrumentes de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	612	
Opérations fermes de change							0	612	
Options de change							0		
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	64	0	0	64	97	
Dérivés sur actions & indices boursiers							0		
Dérivés sur métaux précieux							0		
Dérivés sur produits de base							0		
Dérivés de crédits							0		
Autres				64			64	97	
<b>Sous total</b>	0	0	0	243	674	3 190	4 107	5 752	
Opérations de change à terme							0		
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	0	0	0	243	674	3 190	4 107	5 752	



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Instrumentés dérivés de transaction – juste valeur passif

En milliers d'euros	31/12/2018							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	162	386	4 730	5 278	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	162	382	4 730	5 274	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	-	4	-	4	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	404	-	-	404	
Opérations fermes de change	-	-	-	404	-	-	404	
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	405	405	
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	405	405	
<b>Sous-total</b>	-	-	-	566	386	5 135	6 087	
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	-	-	-	566	386	5 135	6 087	

(en milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	179	674	4 139	4 992	6 076
Futures							0	
FRA							0	
Swaps de taux d'intérêts				179	658	4 139	4 976	6 076
Options de taux							0	
Caps - floors - collars						16	16	
Autres instruments conditionnels							0	
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	1 668	0	0	1 668	0
Opérations fermes de change				1 668			1 668	
Options de change							0	
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	382	382	529
Dérivés sur actions & indices boursiers							0	
Dérivés sur métaux précieux							0	
Dérivés sur produits de base							0	
Dérivés de crédits							0	
Autres						382	382	529
<b>Sous total</b>	0	0	0	1 847	674	4 521	7 042	6 605
Opérations de change à terme							0	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	0	0	0	1 847	674	4 521	7 042	6 605

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

### Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>5 768 804</b>	<b>5 245 380</b>
Futures	-	-
FRA	-	-
Swaps de taux d'intérêts	5 721 438	5 235 380
Options de taux	-	-
Caps-floors-collars	47 366	10 000
Autres instruments conditionnels	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>49 972</b>	<b>8 524</b>
Opérations fermes de change	-	-
Options de change	49 972	8 524
<b>Autres instruments</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-
Dérivés de crédits	-	-
Autres	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>5 818 776</b>	<b>5 253 904</b>
Opérations de change à terme	138 006	115 897
<b>Total notionnels</b>	<b>5 956 782</b>	<b>5 369 801</b>

### Risque de change

(cf. Rapport de gestion – Facteurs de risque – 13.5 Risque de change )

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion – Facteurs de risque – 13.6 Risque de liquidité et de financement))

### PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	239 034	178 068	224 669	153 223	36	795 030
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	845 395	1 553 089	5 600 508	7 440 544	12 505	15 452 041
<b>Total</b>	<b>1 084 429</b>	<b>1 731 157</b>	<b>5 825 177</b>	<b>7 593 767</b>	<b>12 541</b>	<b>16 247 071</b>
<b>Dépréciations</b>	-	-	-	-	-	<b>(311 414)</b>
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	-	-	-	-	-	<b>15 935 657</b>

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	113 171	263 902	165 090	305 154	97	847 414
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	866 940	1 446 484	5 284 685	6 980 558	-	14 578 667
<b>Total</b>	<b>980 111</b>	<b>1 710 386</b>	<b>5 449 775</b>	<b>7 285 712</b>	<b>97</b>	<b>15 426 081</b>
<b>Dépréciations</b>	-	-	-	-	-	<b>(330 907)</b>
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	-	-	-	-	-	<b>15 095 174</b>

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 205 663	2 740 738	3 311 178	2 520 962	-	9 778 541
Dettes envers la clientèle	3 996 406	109 401	484 469	137 971	-	4 728 247
<b>Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>5 202 069</b>	<b>2 850 139</b>	<b>3 795 647</b>	<b>2 658 933</b>	-	<b>14 506 788</b>

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 070 999	2 142 679	3 527 437	2 701 054	-	9 442 169
Dettes envers la clientèle	3 676 807	143 127	557 407	35 958	-	4 413 299
<b>Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>4 747 806</b>	<b>2 285 806</b>	<b>4 084 844</b>	<b>2 737 012</b>	-	<b>13 855 468</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	143 000	825 000	210 146	-	-	<b>1 178 146</b>
Emprunts obligataires	9	-	-	43 593	-	<b>43 602</b>
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>143 009</b>	<b>825 000</b>	<b>210 146</b>	<b>43 593</b>	-	<b>1 221 748</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
<b>Total dettes subordonnées</b>	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	320 750	684 851	89 626	-	-	<b>1 095 227</b>
Emprunts obligataires	-	-	-	21 438	-	<b>21 438</b>
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>320 750</b>	<b>684 851</b>	<b>89 626</b>	<b>21 438</b>	-	<b>1 116 665</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
<b>Total dettes subordonnées</b>	-	-	-	-	-	-

## GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	42 183	-	-	-	-	42 183

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	2 788	-	-	-	-	2 788

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 " Risque de marché".

### 3.4 Comptabilité de couverture

cf. Rapport de gestion – Factuer de risque - chapitre 13.7 Politique de couverture

#### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des

flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### Instruments dérivés de couverture

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>33 418</b>	<b>116 775</b>	<b>5 241 844</b>
Taux d'intérêt	33 418	116 775	5 241 844
Change	-	-	-
Autres	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	<b>14 652</b>	<b>85 000</b>
Taux d'intérêt	-	14 652	85 000
Change	-	-	-
Autres	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-
<b>Total instruments dérivés de couverture</b>	<b>33 418</b>	<b>131 427</b>	<b>5 326 844</b>

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur de marché		Montant Notionnel	Valeur de marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	55 423	153 824	4 804 697	55 283	226 061	4 435 849
Taux d'intérêt	55 423	153 824	4 804 697	55 283	226 061	4 435 849
Instruments de capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	0	16 163	85 000	0	16 207	85 000
Taux d'intérêt		16 163	85 000	0	16 207	85 000
Instruments de capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	55 423	169 987	4 889 697	55 283	242 268	4 520 849

### Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en milliers d'euros)	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	537 007	1 863 664	2 926 173	5 326 844
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	537 007	1 863 664	2 926 173	5 326 844
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	537 007	1 863 664	2 926 173	5 326 844
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-	537 007	1 863 664	2 926 173	5 326 844

La note « 3.2 Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle » présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Couverture de juste valeur

### INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Couverture de juste valeur</b>				
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>564</b>	<b>67 584</b>	<b>8 069</b>	<b>765 767</b>
Taux d'intérêt	564	67 584	8 069	765 767
Instruments fermes	564	67 584	8 069	765 767
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>	<b>564</b>	<b>67 584</b>	<b>8 069</b>	<b>765 767</b>
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	32 854	49 191	6 498	4 476 077
<b>Total couverture de juste valeur</b>	<b>33 418</b>	<b>116 775</b>	<b>14 567</b>	<b>5 241 844</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## ELÉMENTS COUVERTS

Micro-couvertures	31/12/2018			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>575 552</b>	<b>58 355</b>	<b>2 441</b>	<b>(9 855)</b>
Taux d'intérêt	575 552	58 355	2 441	(9 855)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	<b>575 552</b>	<b>58 355</b>	<b>2 441</b>	<b>(9 855)</b>
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>342 907</b>	<b>(1 645)</b>	-	<b>(3 933)</b>
Taux d'intérêt	342 907	(1 645)	-	(3 933)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>	<b>342 907</b>	<b>(1 645)</b>	-	<b>(3 933)</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments

financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2018	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>En milliers d'euros</i>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	4 492 267	31 086
<b>Total - Actifs</b>	<b>4 492 267</b>	<b>31 086</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-
<b>Total - Passifs</b>	-	-
<b>Total couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>4 492 267</b>	<b>31 086</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions

couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	14 567	(13 035)	1 532
Change	-	-	-
Autres	-	-	-
<b>Total</b>	<b>14 567</b>	<b>(13 035)</b>	<b>1 532</b>

### Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

## INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>				
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Marchés de gré à gré</b>	-	<b>14 652</b>	-	<b>85 000</b>
Taux d'intérêt	-	14 652	-	85 000
Instruments fermes	-	14 652	-	85 000
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Total des micro-couvertures de flux de trésorerie</b>	-	<b>14 652</b>	-	<b>85 000</b>
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de <i>change</i>	-	-	-	-
<b>Total des macro-couvertures de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de flux de trésorerie</b>	-	<b>14 652</b>	-	<b>85 000</b>
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée

au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

### RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

	31/12/2018		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>En milliers d'euros</i>			
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-
Taux d'intérêt	1 528	-	-
Change	-	-	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	1 528	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-
<b>Total couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger</b>	<b>1 528</b>	-	-

### 3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion – Facteurs de risque – Chp 13.8 Risque opérationnel)

### 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013 (CRR), le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est soumis au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce nouveau dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier. Les exigences de coussins de fonds propres s'appliquent de manière progressive et atteindront le niveau cible en 2019.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en Additional Tier 1 (AT1) et de déductions des immobilisations incorporelles ;

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles, et qu'ils ont été émis avant le 31/12/2011, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans

jusqu'à fin 2021 permettent de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement ne bénéficie pas de la « dérogation conglomérat financier ».

En 2018 comme en 2017 et selon la réglementation en vigueur, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a respecté les exigences réglementaires.

### 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

#### 4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
<b>Sur les actifs financiers au coût amorti</b>	<b>384 949</b>
Opérations avec les établissements de crédit	2 354
Opérations internes au Crédit Agricole	34 369
Opérations avec la clientèle	334 048
Opérations de location-financement	-
Titres de dettes	14 178
<b>Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>2</b>
Opérations avec les établissements de crédit	-
Opérations avec la clientèle	-
Titres de dettes	2
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>17 290</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>2</b>
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>402 243</b>
<b>Sur les passifs financiers au coût amorti</b>	<b>(102 109)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(3 020)
Opérations internes au Crédit Agricole	(80 077)
Opérations avec la clientèle	(21 712)
Opérations de location-financement	-
Dettes représentées par un titre	2 700
Dettes subordonnées	-
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>(69 529)</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(14)</b>
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(171 652)</b>

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

(1) dont 9 656 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2018 pour 8 964 en 2017.

(2) dont 1 570 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2018 pour 2 363 en 2017

### 4.2 Produits et Charges de commissions

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	449	(227)	222	292	(162)	130
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 738	(38 745)	(18 007)	21 414	(41 338)	(19 924)
Sur opérations avec la clientèle	53 567	(1 177)	52 390	52 702	(829)	51 873
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	148	-	148	142	-	142
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	662	-	662	127	-	127
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	134 471	(9 443)	125 028	125 612	(10 243)	115 369
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 531	(166)	2 365	3 076	(293)	2 783
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>212 566</b>	<b>(49 758)</b>	<b>162 808</b>	<b>203 365</b>	<b>(52 865)</b>	<b>150 500</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 801
Sur opérations internes au Crédit Agricole	36 519
Sur opérations avec la clientèle	364 065
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 976
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 012
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	18 447
Sur opérations de location-financement	0
Autres intérêts et produits assimilés	0
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>437 820</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 352
Sur opérations internes au Crédit Agricole	98 668
Sur opérations avec la clientèle	21 751
Sur dettes représentées par un titre	-1 848
Sur dettes subordonnées	0
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	65 476
Sur opérations de location-financement	0
Autres intérêts et charges assimilées	32
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>187 431</b>



## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

### 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
Dividendes reçus	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(6)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(467)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(1 973)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 829
Résultat de la comptabilité de couverture	4
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>(613)</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>
Dividendes reçus	0
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	181
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	-1 800
Résultat de la comptabilité de couverture	39
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-1 580</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>133 918</b>	<b>(133 918)</b>	-	<b>161 523</b>	<b>(161 523)</b>	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	63 115	(69 037)	(5 922)	68 717	(91 439)	(22 722)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	70 803	(64 881)	5 922	92 806	(70 084)	22 722
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>204 018</b>	<b>(204 014)</b>	<b>4</b>	<b>303 885</b>	<b>(303 847)</b>	<b>38</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	98 451	(105 564)	(7 113)	127 662	(176 175)	(48 513)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	105 567	(98 450)	7 117	176 223	(127 672)	48 551
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>337 936</b>	<b>(337 932)</b>	<b>4</b>	<b>465 408</b>	<b>(465 370)</b>	<b>38</b>

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 Comptabilité de couverture

## 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	45 468
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>45 468</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

### Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>
Dividendes reçus	44 556
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	6 672
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-115
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>51 113</b>

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.10 " Coût du risque".

### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Néant

### 4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
Titres de dettes	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	-
<b>Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-
Titres de dettes	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	-
<b>Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-
<b>Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat</b>	-

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 4.7 Produits (Charges) nets des autres activités

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	(46)	(51)
Autres produits (charges) nets	(1 649)	(1 398)
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>(1 695)</b>	<b>(1 449)</b>

## 4.8 Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel	(152 669)	(151 436)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(9 971)	(12 024)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(84 600)	(86 157)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(247 240)</b>	<b>(249 617)</b>

(1) Dont 2 151 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution en 2018 et 1 348 pour 2017

### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2018 est donnée ci-dessous :

### Collège des commissaires aux comptes du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine

<i>(En milliers d'euros)</i>	EY	%	Mazars	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)</b>	95	86%	95	95%
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	15	14%	5	5%
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>100%</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>

Le montant total des honoraires du cabinet EY, commissaire aux comptes de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 95 milliers d'euros, dont 90 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et ses filiales, et 5 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.).

Le montant total des honoraires du cabinet Mazars, commissaire aux comptes de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 95 milliers d'euros, dont 90 milliers d'euros au titre la mission de certification des comptes de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et ses filiales, et 5 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, consultations, etc.).

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(15 039)</b>	<b>(15 420)</b>
Immobilisations corporelles	(15 025)	(15 402)
Immobilisations incorporelles	(14)	(18)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>1</b>	<b>(4)</b>
Immobilisations corporelles	1	(4)
Immobilisations incorporelles	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(15 038)</b>	<b>(15 424)</b>

## 4.10 Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)</b>	<b>(18 719)</b>
<b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>403</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	972
Engagements par signature	(569)
<b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>(19 122)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(22 400)
Engagements par signature	3 278
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)</b>	<b>(2 477)</b>
<b>Bucket 3 : Actifs dépréciés</b>	<b>(2 477)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 558)
Engagements par signature	(919)
Autres actifs	(8)
Risques et charges	(1 499)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>(22 703)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(439)
Récupérations sur prêts et créances	701
comptabilisés au coût amorti	701
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-
Décotes sur crédits restructurés	(195)
Pertes sur engagements par signature	-
Autres pertes	-
Autres produits	-
<b>Coût du risque</b>	<b>(22 636)</b>

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-381 769</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	
Prêts et créances	-377 511
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0
Autres actifs	-10
Engagements par signature	-3 068
Risques et charges	-1 180
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>335 228</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0
Prêts et créances	330 910
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0
Autres actifs	2
Engagements par signature	2 466
Risques et charges	1 850
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-46 541</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-606
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 270
Décotes sur crédits restructurés	-176
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	
Autres produits	
<b>Coût du risque</b>	<b>-46 053</b>

### 4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>205</b>	<b>545</b>
Plus-values de cession	228	749
Moins-values de cession	(23)	(204)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	-	-
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>205</b>	<b>545</b>

### 4.12 Impôts

#### ***Charge d'impôt***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Impôts courants	(39 001)	25 254
Charge d'impôt différé	1 975	13 491
<b>Total charge d'impôt</b>	<b>(37 026)</b>	<b>38 745</b>

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	151 850	34,43%	(52 282)
Effet des différences permanentes			(695)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			934
Effet de l'imposition à taux réduit			3 719
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			(4 296)
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>24,38%</b>	<b>(37 026)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale

additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2017

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	138 424	34,43%	47 659
Effet des différences permanentes			296
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			276
Effet de l'imposition à taux réduit			(4 727)
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			10 033
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>27,99%</b>	<b>38 745</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale

additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

### DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	-
Ecart de réévaluation de la période	-
Transfert en résultat	-
Autres variations	-
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	(2)
Ecart de réévaluation de la période	(2)
Transfert en résultat	-
Autres variations	-
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	1 528
Ecart de réévaluation de la période	1 528
Transfert en résultat	-
Autres variations	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	(393)
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités</b>	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	1 133
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	852
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	-
Ecart de réévaluation de la période	-
Transfert en réserves	-
Autres variations	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	(114 429)
Ecart de réévaluation de la période	(114 038)
Transfert en réserves	(391)
Autres variations	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	4 403
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités</b>	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	(109 174)
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	(108 041)
Dont part du Groupe	(108 041)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	<b>0</b>
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
<b>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>36 389</b>
Ecart de réévaluation de la période	40 984
Transfert en résultat	-4 596
Autres variations	1
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>55</b>
Ecart de réévaluation de la période	55
Transferts en résultat	
Autres variations	
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>1 213</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>37 657</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-1 898
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	247
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>-1 651</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>36 006</b>
Dont part du Groupe	36 006
Dont participations ne donnant pas le contrôle	

## VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPOTS

En milliers d'euros	31/12/2017					01/01/2018					31/12/2018						
	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables					Variation					Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables						
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe		Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur actifs disponible à la vente	101 619	(10 730)	90 889	90 889	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(16 351)	4 231	(12 150)	(12 150)	2	(1)	1	(1)	(1)	(2)	1	(1)	(1)	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	(16 351)	4 231	(12 150)	1 134	1 134	1 526	(394)	1 134	1 134	(14 853)	3 837	(11 016)	(11 016)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers liés à l'approche par superposition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	85 238	(6 499)	78 739	78 739	(16 379)	4 230	(12 149)	(12 149)	(12 149)	1 526	(393)	1 133	1 133	(14 853)	3 837	(11 015)	(11 015)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>85 238</b>	<b>(6 499)</b>	<b>78 739</b>	<b>78 739</b>	<b>(16 379)</b>	<b>4 230</b>	<b>(12 150)</b>	<b>(12 149)</b>	<b>(12 149)</b>	<b>1 526</b>	<b>(393)</b>	<b>1 135</b>	<b>1 133</b>	<b>(14 853)</b>	<b>3 837</b>	<b>(11 015)</b>	<b>(11 016)</b>
<b>Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(9 758)</b>	<b>2 520</b>	<b>(7 238)</b>	<b>(7 238)</b>	<b>(9 758)</b>	<b>2 520</b>	<b>(7 238)</b>	<b>(7 238)</b>	<b>(7 238)</b>	<b>852</b>	<b>(220)</b>	<b>632</b>	<b>632</b>	<b>(8 906)</b>	<b>2 300</b>	<b>(6 606)</b>	<b>(6 606)</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	338 619	(11 690)	326 729	326 729	326 729	(114 429)	4 623	(109 806)	(109 806)	224 190	(7 267)	216 923	216 923
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(9 758)	2 520	(7 238)	(7 238)	328 861	(9 370)	319 491	319 491	319 491	(113 577)	4 403	(109 174)	(109 174)	215 264	(4 967)	210 317	210 317
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(9 758)</b>	<b>2 520</b>	<b>(7 238)</b>	<b>(7 238)</b>	<b>328 861</b>	<b>(9 370)</b>	<b>319 491</b>	<b>319 491</b>	<b>319 491</b>	<b>(113 577)</b>	<b>4 403</b>	<b>(109 174)</b>	<b>(109 174)</b>	<b>215 264</b>	<b>(4 967)</b>	<b>210 317</b>	<b>210 317</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>75 480</b>	<b>(3 979)</b>	<b>71 501</b>	<b>71 501</b>	<b>312 482</b>	<b>(5 140)</b>	<b>307 341</b>	<b>307 342</b>	<b>307 342</b>	<b>(112 051)</b>	<b>4 010</b>	<b>(108 059)</b>	<b>(108 041)</b>	<b>200 431</b>	<b>(1 130)</b>	<b>199 302</b>	<b>199 301</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 5 Informations sectorielles

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine exerce uniquement le métier de banque de proximité en France.

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisses	40 211	-	43 196	-
Banques centrales	48 915	-	39 695	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>89 126</b>	-	<b>82 891</b>	-

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 037
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	297 061
Instruments de capitaux propres	11 922
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	285 139
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>302 098</b>
Dont Titres prêtés	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 107
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 107</b>
Dont Titres prêtés	-

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
<b>Instruments de capitaux propres</b>	-
Actions et autres titres à revenu variable	-
<b>Titres de dettes</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-
OPCVM	-
<b>Prêts et créances</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-
Créances sur la clientèle	-
Titres reçus en pension livrée	-
Valeurs reçues en pension	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>5 037</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 037</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>0</b>
Actions et autres titres à revenu variable	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-
<b>Prêts et avances</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	-
Créances sur la clientèle	-
Titres reçus en pension livrée	-
Valeurs reçues en pension	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>4 107</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 107</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

### Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
Actions et autres titres à revenu variable	9 008
Titres de participation non consolidés	2 914
<b>Total instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>11 922</b>

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

### Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
<b>Titres de dettes</b>	<b>284 947</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 274
OPCVM	279 673
<b>Prêts et créances</b>	<b>192</b>
Créances sur les établissements de crédit	-
Créances sur la clientèle	192
Titres reçus en pension livrée	-
Valeurs reçues en pension	-
<b>Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	<b>285 139</b>

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 087	7 042
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 087</b>	<b>7 042</b>

### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	6 087	7 042
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 087</b>	<b>7 042</b>

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4  
« Comptabilité de couverture ».

## 6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 659 237	234 453	(10 263)
<b>Total</b>	<b>1 659 237</b>	<b>234 453</b>	<b>(10 263)</b>

### Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Néant

### Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

En milliers d'euros	31/12/2018			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
Actions et autres titres à revenu variable	2 357	24	-	(5)
Titres de participation non consolidés	1 656 880	234 429	(10 263)	(114 033)
<b>Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 659 237</b>	<b>234 453</b>	<b>(10 263)</b>	<b>(114 038)</b>
Impôts		(7 267)	-	4 611
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)</b>		<b>227 186</b>	<b>(10 263)</b>	<b>(109 427)</b>



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Placements dans des instruments de capitaux propres par titre

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2018
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>6 257</b>
Autres	6 257
<b>Titres de participation non consolidés</b>	<b>1 652 980</b>
SAS Rue la Boétie	886 897
Sacam Mutualisation	638 200
Autres	127 883
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 659 237</b>

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a classé les instruments de capitaux propres à la juste valeur

par capitaux propres non recyclables selon les motifs suivants :

<b>Actifs à la Juste valeur par capitaux propres non recyclables :</b>	
<b>correspondant à des titres fédéraux et nationaux des Caisses régionales valorisés en central ;</b>	<b>dont la détention s'inscrit dans le cadre d'un pôle d'activité stratégique pour l'entreprise</b>
C2MS	FONCIERE DU MAINE
SACAM AVENIR (B for B)	UNI INVEST ANJOU-MAINE
SACAM DEVELOPPEMENT	ACTICAM
SACAM IMMOBILIER	ANJOU AMORCAGE
SACAM PARTICIPATIONS	CA GRAND OUEST CAPITAL AMORCAGE
SAS MIROMESNIL	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA SEINE
SAS SEGUR	UNEXO (ex UNI EXPANSION OUEST)
SNC CREDIT AGRICOLE TITRES	UNEXO FINANCEMENT SAS
SACAM FIRECA	FI VENTURE
SACAM INTERNATIONAL	CA INNOVATIONS ET TERRITOIRES
SAS LA BOETIE	PROCIVIS MAYENNE
SACAM ASSURANCES CAUTIONS	PROCIVIS CIPA - CIV
SCICAM	COFILMO
SAS DELTA	CTCAM
CA INNOVE	FERME BIO THORIGNE ANJOU
FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS	INF'AGRI 72
SNC CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES	INF'AGRI 49
RADIAN	SAFER MAINE-OCEAN
SACAM MUTUALISATION	ALTER CITES
	SEM LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS
	SAEM SECOS
	SEM ANJOU DEV. ECONOMIQUE
	SEM ANJOU ENERGIES RENOUVELABLES
	SEM LA FERTOISE
	SEM LOCALE CENTRE EXPO MANS
	SETRAM
	SIRCA
	SICA HABITAT RURAL DES PAYS DE LA LOIRE
	CA CHEQUES
	sas Square Achat
	sas Credit Agricole Assurances Solutions
	SIDEL SNC
	ANGERS PARC EXPOSITIONS
	ANGERS PARC EXPOSITIONS
	SA HLM LOGIS FAMILIAL MAYENNAIS
	SCIC SARL MAINE ET LOIRE BOIS ENERGIE
	STE COOP HLM MAYENNE LOGIS

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Placements dans des instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
<i>En milliers d'euros</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Titres de participation non consolidés	760	402	(11)
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>760</b>	<b>402</b>	<b>(11)</b>
Impôts		(13)	1
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)</b>		<b>389</b>	<b>(10)</b>

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Au cours de l'exercice, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a procédé à la cession du titre Finances Val de Loire pour 381K€. Cette cession résulte de la décision de se désengager de l'activité et de C2MS

pour 353K€ pour rééquilibrage du capital en fonction de l'activité réalisée avec la Caisse régionale.

## Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	31/12/2017		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	114 185	22 895	
Obligations et autres titres à revenu fixe	131 000	6 491	
Actions et autres titres à revenu variable (2)	33 431	3 742	-46
Titres de participation non consolidés	1 434 674	69 707	-1 173
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>1 713 290</b>	<b>102 835</b>	<b>-1 219</b>
Créances disponibles à la vente			
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>1 713 290</b>	<b>102 835</b>	<b>-1 219</b>
Impôts		-10 737	6
<b>Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)</b>		<b>92 098</b>	<b>-1 213</b>

(1) Dont 30 189 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 646 346 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 6.5 Actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	795 030
Prêts et créances sur la clientèle	15 140 627
Titres de dettes	849 589
<b>Valeur au bilan</b>	<b>16 785 246</b>

### *Prêts et créances sur les établissements de crédit*

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
<b>Etablissements de crédit</b>	
Comptes et prêts	8 028
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	7 861
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	-
Valeurs reçues en pension	-
Titres reçus en pension livrée	190 102
Prêts subordonnés	-
Autres prêts et créances	-
<b>Valeur brute</b>	<b>198 130</b>
Dépréciations	-
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>198 130</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	
Comptes ordinaires	130 519
Titres reçus en pension livrée	-
Comptes et avances à terme	466 381
Prêts subordonnés	-
<b>Total prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>596 900</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>795 030</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
<b>Etablissements de crédit</b>	
<b>Titres de dettes</b>	<b>0</b>
Titres non cotés sur un marché actif	
<b>Prêts et avances</b>	<b>201 143</b>
Comptes et prêts	10 615
dont comptes ordinaires débiteurs sains	5 416
dont comptes et prêts au jour le jour sains	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	190 528
Prêts subordonnés	
Autres prêts et créances	
<b>Valeur brute</b>	<b>201 143</b>
Dépréciations	
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>201 143</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	
<b>Titres de dettes</b>	<b>0</b>
Titres non cotés sur un marché actif	
<b>Prêts et avances</b>	<b>646 271</b>
Comptes ordinaires	94 073
Comptes et avances à terme	552 198
Prêts subordonnés	0
<b>Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>646 271</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>847 414</b>

### *Prêts et créances sur la clientèle*

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
<b>Opérations avec la clientèle</b>	
Créances commerciales	12 847
Autres concours à la clientèle	15 361 824
Valeurs reçues en pension	-
Titres reçus en pension livrée	-
Prêts subordonnés	-
Avances en comptes courants d'associés	12 671
Comptes ordinaires débiteurs	64 699
<b>Valeur brute</b>	<b>15 452 041</b>
Dépréciations	(311 414)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>15 140 627</b>
<b>Opérations de location-financement</b>	
Location-financement immobilier	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-
<b>Valeur brute</b>	<b>-</b>
Dépréciations	-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>-</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>15 140 627</b>

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	
<b>Titres de dettes</b>	<b>4 429</b>
Titres non cotés sur un marché actif	4 429
<b>Prêts et avances</b>	<b>14 574 238</b>
Créances commerciales	15 174
Autres concours à la clientèle	14 477 216
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	13 165
Comptes ordinaires débiteurs	68 683
<b>Valeur brute</b>	<b>14 578 667</b>
Dépréciations	-330 907
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>14 247 760</b>
<b>Opérations de location-financement</b>	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
<b>Valeur brute</b>	<b>0</b>
Dépréciations	
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>14 247 760</b>

### Titres de dettes

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
Effets publics et valeurs assimilées	702 121
Obligations et autres titres à revenu fixe	147 730
<b>Total</b>	<b>849 851</b>
Dépréciations	(262)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>849 589</b>

### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance au 31/12/2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>
Effets publics et valeurs assimilées	614 287
Obligations et autres titres à revenu fixe	184 622
<b>Total</b>	<b>798 909</b>
Dépréciations	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>798 909</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

➤ Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018

	Actifs transférés relatant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de rentite		
	Actifs transférés					Passifs associées					Actifs et passifs associées		
	Valeur comptable	Dont titrisation (non consolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	Dont titrisation (non consolidant e)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisés (implication continue)	Valeur des passifs associés
<b>En milliers d'euros</b>													
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	284 361	49 191	235 170	-	293 115	285 302	43 260	242 042	-	285 302	7 813	-	-
Titres de dettes	235 170	-	235 170	-	241 250	242 042	-	242 042	-	242 042	(792)	-	-
Prêts et créances	49 191	49 191	-	-	51 865	43 260	43 260	-	-	43 260	8 605	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	284 361	49 191	235 170	-	293 115	285 302	43 260	242 042	-	285 302	7 813	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFERES</b>	284 361	49 191	235 170	-	293 115	285 302	43 260	242 042	-	285 302	7 813	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord domant lieu aux passifs associées se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D(d)).

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## ➤ Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2017

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité						
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisé (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés			
	Valeur comptable	Dont titrisation (non consolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	Dont titrisation (non consolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)					Juste valeur nets (2)		
<b>En milliers d'euros</b>																	
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>																	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>																	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	24 505	24 505	-	-	25 645	21 438	21 438	-	-	21 438	4 207	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	24 505	24 505	-	-	25 645	21 438	21 438	-	-	21 438	4 207	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	50 821	-	50 821	-	50 260	-	-	-	-	-	(1 317)	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	50 821	-	50 821	-	50 260	-	-	-	-	-	(1 317)	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	75 326	24 505	50 821	-	75 905	21 438	21 438	-	-	73 015	2 890	-	-	-	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFERES</b>	75 326	24 505	50 821	-	75 905	21 438	21 438	-	-	73 015	2 890	-	-	-	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

## Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018

Au titre de l'exercice, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

## Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2017

Au titre de l'exercice, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

## 6.7 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au

bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine au risque souverain sont les suivantes :

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Activité bancaire

31/12/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En milliers d'euros</i>							
Arabie Saoudite							
Autriche							
Belgique							
Brésil							
Chine							
Espagne							
Etats-Unis							
France				630 625	630 625		630 625
Grèce							
Hong Kong							
Iran							
Irlande							
Italie				71 275	71 275		71 275
Japon							
Lituanie							
Pologne							
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Turquie							
Ukraine							
Venezuela							
Yémen							
Autres pays		352 038			352 038		352 038
<b>Total</b>		<b>352 038</b>		<b>701 900</b>	<b>1 053 938</b>		<b>1 053 938</b>

31/12/2017	Expositions nettes de dépréciations							
	(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne						0	0	0
Arabie Saoudite						0	0	0
Belgique						0	0	0
Brésil						0	0	0
Chine						0	0	0
Espagne						0	0	0
Etats-Unis						0	0	0
France	540 360	114 185				654 545		654 545
Grèce						0	0	0
Hong Kong						0	0	0
Irlande						0	0	0
Italie	73 926					73 926		73 926
Japon						0	0	0
Maroc						0	0	0
Portugal						0	0	0
Royaume-Uni						0	0	0
Russie						0	0	0
Syrie						0	0	0
Ukraine						0	0	0
Venezuela						0	0	0
Yémen						0	0	0
<b>Total</b>	<b>614 286</b>	<b>114 185</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>728 471</b>	<b>0</b>	<b>728 471</b>

## Activité d'assurance

Néant

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 6.8 Passifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
Dettes envers les établissements de crédit	9 778 541
Dettes envers la clientèle	4 728 247
Dettes représentées par un titre	1 221 748
<b>Valeur au bilan</b>	<b>15 728 536</b>

### ***Dettes envers les établissements de crédit***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	982	1 433
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	-	-
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	431 860	190 852
<b>Total</b>	<b>432 842</b>	<b>192 285</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Comptes et avances à terme	9 345 699	9 249 884
Titres donnés en pension livrée	-	-
<b>Total</b>	<b>9 345 699</b>	<b>9 249 884</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 778 541</b>	<b>9 442 169</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

### ***Dettes envers la clientèle***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 549 350	3 289 870
Comptes d'épargne à régime spécial	62 612	62 744
Autres dettes envers la clientèle	1 116 285	1 060 685
Titres donnés en pension livrée	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 728 247</b>	<b>4 413 299</b>

### ***Dettes représentées par un titre***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	1 178 146	1 095 227
Emprunts obligataires	43 602	21 438
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 221 748</b>	<b>1 116 665</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	37 424	-	37 424	29 486	-	7 938
Prises en pension de titres	190 102	-	190 102	190 102	-	-
Prêts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>227 526</b>	<b>-</b>	<b>227 526</b>	<b>219 588</b>	<b>-</b>	<b>7 938</b>

	31/12/2017					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	59 466	-	59 466	53 454	-	6 012
Prises en pension de titres	241 105	50 577	190 528	190 528	-	0
Prêts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>300 571</b>	<b>50 577</b>	<b>249 994</b>	<b>243 982</b>	<b>-</b>	<b>6 012</b>

### Compensation – Passifs financiers

	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	137 109	-	137 109	29 486	101 940	5 683
Mises en pension de titres	431 860	-	431 860	190 102	-	241 758
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>568 969</b>	<b>-</b>	<b>568 969</b>	<b>219 588</b>	<b>101 940</b>	<b>247 441</b>

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

	31/12/2017					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	176 637	-	176 637	53 399		123 238
Mises en pension de titres	241 429	50 577	190 852	190 528	-	324
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>418 066</b>	<b>50 577</b>	<b>367 489</b>	<b>243 927</b>	<b>-</b>	<b>123 562</b>

### 6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants	3 264	13 670
Impôts différés	37 353	36 127
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>40 617</b>	<b>49 797</b>
Impôts courants	990	861
Impôts différés	17	17
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>1 007</b>	<b>878</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

	31/12/2018	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<i>En milliers d'euros</i>		
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>58 508</b>	-
Charges à payer non déductibles	362	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	32 679	-
Autres différences temporaires	28 134	2 667
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>(1 903)</b>	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	7 267
Couverture de flux de trésorerie	3 837	-
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 527	-
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>(19 252)</b>	<b>17</b>
<b>Total impôts différés</b>	<b>37 353</b>	<b>17</b>

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>50 923</b>	<b>0</b>
Charges à payer non déductibles	367	
Provisions pour risques et charges non déductibles	26 236	
Autres différences temporaires	24 320	
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>-3 076</b>	<b>0</b>
Actifs disponibles à la vente	-9 316	
Couvertures de Flux de Trésorerie	4 231	
Gains et pertes sur écarts actuariels	2 009	
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>-11 721</b>	<b>17</b>
<b>Total Impôts différés</b>	<b>36 127</b>	<b>17</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan.

### 6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

#### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Autres actifs</b>	<b>324 673</b>	<b>331 554</b>
Comptes de stocks et emplois divers	-	-
Débiteurs divers (1)	324 655	331 498
Comptes de règlements	18	56
Capital souscrit non versé	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>89 203</b>	<b>164 649</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	346	73 334
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	20 163	20 178
Produits à recevoir	62 073	62 241
Charges constatées d'avance	418	588
Autres comptes de régularisation	6 203	8 308
<b>Valeur au bilan</b>	<b>413 876</b>	<b>496 203</b>

(1) dont 1,278 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Comptes de régularisation et passifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>186 627</b>	<b>171 626</b>
Comptes de règlements	-	-
Créditeurs divers	184 765	169 587
Versement restant à effectuer sur titres	1 862	2 039
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>218 555</b>	<b>244 570</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	29 539	45 739
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	20 262	21 228
Produits constatés d'avance	76 685	72 581
Charges à payer	78 486	71 203
Autres comptes de régularisation	13 583	33 819
<b>Valeur au bilan</b>	<b>405 182</b>	<b>416 196</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

## 6.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Néant

## 6.13 Co-entreprises et entreprises associées

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine détient des participations dans une entreprise dont le pourcentage de détention se situe entre 20 et 50%.

Il s'agit de la SNC SIDEL détenue à 50% dont les seuils significatifs ne sont pas atteints.

## 6.14 Immeubles de placement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	1 432	1 432	-	217	(63)	-	-	1 586
Amortissements et dépréciations	(620)	(620)	-	(57)	32	-	-	(645)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>812</b>	<b>812</b>	<b>-</b>	<b>160</b>	<b>(31)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>941</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Valeur brute	1 291	-	324	(183)	-	-	1 432
Amortissements et dépréciations	(665)	-	(43)	88	-	-	(620)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>626</b>	<b>-</b>	<b>281</b>	<b>(95)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>812</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est établie «à dire d'expert».

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2018	31/12/2017
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	-	-
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	1 582	-
<b>Valeur de marché des immeubles de placement</b>		<b>1 582</b>	-

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

## 6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	274 033	274 033	-	59 079	(48 322)	-	-	284 790
Amortissements et dépréciations (1)	(132 141)	(132 141)	-	(15 026)	5 979	-	-	(141 188)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>141 892</b>	<b>141 892</b>	-	<b>44 053</b>	<b>(42 343)</b>	-	-	<b>143 602</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	6 234	6 234	-	8	(82)	-	-	6 160
Amortissements et dépréciations	(6 225)	(6 225)	-	(14)	82	-	-	(6 157)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	-	<b>(6)</b>	-	-	-	<b>3</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	268 231	-	43 158	(37 356)	-	-	274 033
Amortissements et dépréciations (1)	(138 171)	-	(15 406)	21 437	-	(1)	(132 141)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>130 060</b>	-	<b>27 752</b>	<b>(15 919)</b>	-	<b>(1)</b>	<b>141 892</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	6 216	-	18	-	-	-	6 234
Amortissements et dépréciations	(6 207)	-	(18)	-	-	-	(6 225)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9</b>	-	-	-	-	-	<b>9</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

## 6.16 Ecarts d'acquisition

Néant

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 6.17 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement	19 820	19 820	-	939	-	(348)	-	1	20 412
Risques d'exécution des engagements par signature	8 173	8 173	-	12 680	-	(14 470)	-	15 066	21 449
Risques opérationnels	3 186	3 186	-	1 383	-	(1 386)	-	-	3 183
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	9 315	9 315	-	113	(109)	(365)	-	(1 405)	7 549
Litiges divers	145	145	-	41	-	(32)	-	-	154
Participations	-	-	-	1 051	-	-	-	-	1 051
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	5 509	5 509	-	2 354	(2 051)	(749)	-	491	5 554
<b>TOTAL</b>	<b>46 148</b>	<b>46 148</b>	<b>-</b>	<b>18 561</b>	<b>(2 160)</b>	<b>(17 350)</b>	<b>-</b>	<b>14 153</b>	<b>59 352</b>

(1) Dont 5 989 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 560 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Risques sur les produits épargne-logement	28 359	-	14	-	(8 553)	-	-	19 820
Risques d'exécution des engagements par signature	7 571	-	3 068	-	(2 466)	-	-	8 173
Risques opérationnels	3 611	-	2 127	(161)	(2 391)	-	-	3 186
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	8 108	-	194	(116)	(308)	-	1 437	9 315
Litiges divers	178	-	169	(28)	(174)	-	-	145
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	8 101	-	1 630	(3 025)	(1 197)	-	-	5 509
<b>TOTAL</b>	<b>55 928</b>	<b>-</b>	<b>7 202</b>	<b>(3 330)</b>	<b>(15 089)</b>	<b>-</b>	<b>1 437</b>	<b>46 148</b>

(1) Dont 7 737 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 578 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

### ***Provision épargne-logement :***

#### **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	<b>304</b>
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-	<b>1 271</b>
Ancienneté de plus de 10 ans	-	<b>1 954</b>
Total plans d'épargne-logement	-	<b>3 529</b>
Total comptes épargne-logement	-	<b>341</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	-	<b>3 870</b>

258

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2018 pour les données au 31 décembre 2018 et à

fin novembre 2017 pour les données au 31 décembre 2017.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	-	5
Comptes épargne-logement	-	33
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	-	<b>38</b>

## Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	1
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-	10
Ancienneté de plus de 10 ans	-	9
Total plans d'épargne-logement	-	20
Total comptes épargne-logement	-	-
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	-	<b>20</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	20	20	-	-	-	20
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-	-
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	-	-	-	<b>20</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe

« Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.18 Dettes subordonnées

### Emissions de dettes subordonnées

Néant

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 6.19 Capitaux propres

### Composition du capital au 31 décembre 2018

La Caisse régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 01/01/2018	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2018	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>					<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
Dont Caisses Locales					0,00%	0,00%
Dont part du Public					0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation					0,00%	0,00%
Dont part autodétenue					0,00%	0,00%
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>4 283 975</b>			<b>4 283 975</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
Dont Caisses Locales					0,00%	0,00%
Dont part du Public	821 500			821 500	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.					0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	3 462 475			3 462 475	0,00%	0,00%
<b>Part sociales</b>	<b>219 236 819</b>	<b>24 849 942</b>	<b>20 677 920</b>	<b>223 408 841</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,00%</b>
Dont 93 Caisses Locales	219 236 793	24 849 942	20 677 919	223 408 816	100,00%	0,00%
Dont 21 administrateurs de la Caisse régionale	25		1	24	0,00%	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.					0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1			1	0,00%	0,00%
Dont Autres					0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>223 520 794</b>	<b>24 849 942</b>	<b>20 677 920</b>	<b>227 692 816</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,00%</b>

La valeur nominale des titres des administrateurs et des CCA est de 15,25 euros et celle des parts

sociales des Caisses locales est de 1,50 euros. Le montant du capital est de 411 107 milliers d'euros.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Actions de préférences

Néant

## Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'Assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

## Dividendes

Au titre de l'exercice 2018, le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 29/03/2019 le paiement d'un dividende par part sociale de 0,445 euros et par CCA de 2,11 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale

## Dividendes

Le plafond de rémunération des parts sociales émises par les coopératives correspond à la moyenne du TMO, sur les 3 dernières années civiles précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle, majorée de 200 points de base (loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016).

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2015		2,470	0,275
2016		2,280	0,491
2017		1,960	0,450
Prévu 2018		2,110	0,445

## Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes versés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 13 662 milliers d'euros en 2018.

## Affectations du résultat et fixation du dividende 2018

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2018 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine du 29/03/2019.

Le texte de la résolution est le suivant :

- Conformément à l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir, ainsi que suit, les excédents de l'exercice 2018 qui s'élèvent, après apurement du report à nouveau, à 97.289.104,38 € :
- rémunération des parts sociales au taux de 2,95 % 4.259.705,07 €
  - rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés 9.039.187,25 €.
  - affectation à la réserve légale 62.992.660,00 €
  - affectation à la réserve facultative 20.997.552,06 €

## Instrument financiers à durée indéterminée

Néant

261

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 6.20 Participations ne donnant pas le contrôle

### Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Montants non significatifs

## 6.21 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

En milliers d'euros	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	89 126					<b>89 126</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	67	185	386	9 673	291 787	<b>302 098</b>
Instruments dérivés de couverture			29 531	3 887		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					1 659 237	<b>1 659 237</b>
Actifs financiers au coût amorti	992 818	1 704 680	6 081 159	7 994 049	12 540	<b>16 785 246</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	47 275					<b>47 275</b>
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 129 286</b>	<b>1 704 865</b>	<b>6 111 076</b>	<b>8 007 609</b>	<b>1 963 564</b>	<b>18 916 400</b>
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	404	162	386	4 730	405	<b>6 087</b>
Instruments dérivés de couverture	992	391	23 647	106 397		<b>131 427</b>
Passifs financiers au coût amorti	5 345 078	3 675 139	4 005 793	2 702 526		<b>15 728 536</b>
Dettes subordonnées						
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>5 346 474</b>	<b>3 675 692</b>	<b>4 029 826</b>	<b>2 813 653</b>	<b>405</b>	<b>15 866 050</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

(en milliers d'euros)	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	82 891					82 891
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	64	179	674	3 190		4 107
Instruments dérivés de couverture			41 725	13 698		55 423
Actifs financiers disponibles à la vente	1	882	6 951	106 423	1 599 033	1 713 290
Prêts et créances sur les établissements de crédit	113 171	263 903	165 090	305 154	97	847 414
Prêts et créances sur la clientèle	766 977	1 411 430	5 181 625	6 887 729		14 247 760
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	30 899					30 899
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	25 616	19 381	260 278	493 634		798 909
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>1 019 619</b>	<b>1 695 775</b>	<b>5 656 343</b>	<b>7 809 828</b>	<b>1 599 130</b>	<b>17 780 693</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 668	179	674	4 139	382	7 042
Instruments dérivés de couverture	331	1 302	22 368	145 986		169 987
Dettes envers les établissements de crédit	1 070 999	2 142 679	3 527 437	2 701 054		9 442 169
Dettes envers la clientèle	3 676 807	143 127	557 407	35 958		4 413 299
Dettes représentées par un titre	320 750	684 851	89 626	21 438		1 116 665
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>5 070 555</b>	<b>2 972 138</b>	<b>4 197 512</b>	<b>2 908 575</b>	<b>382</b>	<b>15 149 162</b>

## 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	(82 696)	83 460
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(8 886)	9 022
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(3 194)	3 389
Autres charges sociales	(27 024)	26 985
Intéressement et participation	(14 622)	12 440
Impôts et taxes sur rémunération	(16 247)	16 140
<b>Total charges de personnel</b>	<b>(152 669)</b>	<b>151 436</b>

### 7.2 Effectifs de la période

Effectif moyen	31/12/2018	31/12/2017
France	1 938	1 946
Etranger		0
<b>Total</b>	<b>1 938</b>	<b>1 946</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment

d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### Variation dette actuarielle

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>37 827</b>		<b>37 827</b>	<b>36 112</b>
Écart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	2 353		2 353	2 304
Coût financier	517		517	490
Cotisations employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variations de périmètre	(80)		(80)	(17)
Prestations versées (obligatoire)	(948)		(948)	(1 758)
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	828		828	543
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(227)		(227)	153
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>40 270</b>		<b>40 270</b>	<b>37 827</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

### Détail de la charge comptabilisée au résultat

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	2 353		2 353	2 304
Charge/produit d'intérêt net	58		58	61
<b>Impact en compte de résultat au 31/12/N</b>	<b>2 411</b>		<b>2 411</b>	<b>2 365</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1</b>	<b>9 757</b>		<b>9 757</b>	<b>7 860</b>
Écart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(1 452)		(1 452)	1 201
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	828		828	543
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(227)		(227)	153
Ajustement de la limitation d'actifs				
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N</b>	<b>(851)</b>		<b>(851)</b>	<b>1 897</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

## Variation de juste valeur des actifs

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	<b>30 089</b>		<b>30 089</b>	<b>29 512</b>
Écart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	459		459	429
Gains/(pertes) actuariels	1 452		1 452	(1 201)
Cotisations payées par l'employeur	3 310		3 310	3 124
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variations de périmètre	(80)		(80)	(17)
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	(948)		(948)	(1 758)
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>34 282</b>		<b>34 282</b>	<b>30 089</b>

## Position nette

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>40 270</b>		<b>40 270</b>	<b>37 827</b>
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	(34 282)		(34 282)	(30 089)
<b>Position nette (passif)/ actif fin de période</b>	<b>(5 988)</b>		<b>(5 988)</b>	<b>7 738</b>

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Information sur les actifs des régimes – allocations d'actifs (1)

En milliers d'euros	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	9,79%	3 356		0,00%			9,79%	3 356	
Obligations	82,99%	28 450		0,00%			82,99%	28 450	
Immobiliers	7,22%	2 476		0,00%			7,22%	2 476	
Autres actifs	0,00%			0,00%			0,00%		

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

### 7.5 Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine au titre de ces engagements

sociaux s'élèvent à 1 560 euros à la fin de l'exercice 2018.

### 7.6 Paiements à base d'actions

Néant

### 7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine comprendra l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et des membres du Comité de Direction.

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes d'administration est de 413 milliers d'euros et à l'ensemble des membres des organes de direction est de 2 258 milliers d'euros.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 185 643</b>	<b>6 612 954</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 472 412</b>	<b>1 434 148</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	1 472 412	1 434 148
Ouverture de crédits confirmés	744 993	786 898
Ouverture de crédits documentaires	2 611	3 757
Autres ouvertures de crédits confirmés	742 382	783 141
Autres engagements en faveur de la clientèle	727 419	647 250
<b>Engagements de garantie</b>	<b>713 231</b>	<b>654 006</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	370 057	360 176
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	370 057	360 176
Engagements d'ordre de la clientèle	343 174	293 830
Cautions immobilières	15 012	979
Autres garanties d'ordre de la clientèle	328 162	292 851
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à livrer		
<b>Engagements reçus</b>	<b>4 328 045</b>	<b>3 994 385</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>30 032</b>	<b>44 997</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	30 032	44 997
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 298 013</b>	<b>3 949 388</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	244 629	246 736
Engagements reçus de la clientèle	4 053 384	3 702 652
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	667 069	603 135
Autres garanties reçues	3 386 315	3 099 517
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à recevoir		

(1) Dont 360 176 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 935 674 milliers d'euros.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Instruments financiers remis et reçus en garantie

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	4 506 380	4 524 800
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	431 860	190 852
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>4 938 240</b>	<b>4 715 652</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie		
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	292 627	293 188
Titres vendus à découvert		
<b>Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>292 627</b>	<b>293 188</b>

Dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a versé un dépôt de 121 919 milliers d'euros en amendement des précédents dépôts versés depuis le 2 janvier 2014 pour 315 959 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2018, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement dans le cadre de la gestion des réserves de liquidité.

### Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2018, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a apporté 4 506 380 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 524 800 milliers d'euros en 2017. Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a apporté :

- 3 114 786 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 3 346 496 milliers d'euros en 2017 ;

- 230 312 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) contre 228 318 milliers d'euros en 2017 ;
- 1 161 282 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 949 986 milliers d'euros en 2017.

### Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 189 379 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 189 819 milliers d'euros au 31 décembre 2017, et des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 109 322 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 111 463 milliers d'euros au 31 décembre 2017, les garanties détenues par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de son activité.

## 9 Reclassements d'instruments financiers

### **Principes retenus par le groupe Crédit Agricole S.A**

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

### **Reclassements effectués par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine**

Le groupe Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'a pas opéré en 2018 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## 10 Juste valeur des instruments financiers

**La juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment

des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

### 10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>15 935 657</b>	<b>15 970 453</b>		<b>800 738</b>	<b>15 169 715</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>795 030</b>	<b>788 233</b>		<b>788 233</b>	
Comptes ordinaires et prêts JJ	138 380	138 380		138 380	
Comptes et prêts à terme	466 548	466 548		466 548	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	190 102	183 305		183 305	
Prêts subordonnés					
Autres prêts et créances					
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>15 140 627</b>	<b>15 182 220</b>		<b>12 505</b>	<b>15 169 715</b>
Créances commerciales	12 806	12 807			12 807
Autres concours à la clientèle	15 072 290	15 114 046			15 114 046
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Avances en comptes courants d'associés	12 671	12 505		12 505	
Comptes ordinaires débiteurs	42 860	42 862			42 862
<b>Titres de dettes</b>	<b>849 589</b>	<b>890 015</b>	<b>888 670</b>	<b>1 345</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	701 900	734 559	734 559		
Obligations et autres titres à revenu fixe	147 689	155 456	154 111	1 345	
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>16 785 246</b>	<b>16 860 468</b>	<b>888 670</b>	<b>802 083</b>	<b>15 169 715</b>



## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

	Valeur au bilan au 31/12/2017	Juste valeur au 31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>15 090 745</b>	<b>15 106 453</b>		<b>850 883</b>	<b>14 255 570</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>847 414</b>	<b>838 613</b>		<b>838 613</b>	
Comptes ordinaires et prêts JJ	99 489	99 490		99 490	
Comptes et prêts à terme	557 397	557 398		557 398	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	190 528	181 725		181 725	
Prêts subordonnés					
Autres prêts et créances					
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>14 243 331</b>	<b>14 267 840</b>		<b>12 270</b>	<b>14 255 570</b>
Créances commerciales	15 133	15 134			15 134
Autres concours à la clientèle	14 170 652	14 195 325			14 195 325
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	12 435	12 270		12 270	
Comptes ordinaires débiteurs	45 111	45 111			45 111
<b>Titres de dettes</b>	<b>798 909</b>	<b>831 396</b>	<b>830 496</b>	<b>900</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	614 287	634 971	634 971		
Obligations et autres titres à revenu fixe	184 622	196 425	195 525	900	
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>15 889 654</b>	<b>15 937 849</b>	<b>830 496</b>	<b>851 783</b>	<b>14 255 570</b>

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

*Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur*

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>9 778 541</b>	<b>9 798 033</b>		<b>9 798 033</b>	
Comptes ordinaires et emprunts JJ					
Comptes et emprunts à terme	9 346 681	9 348 326		9 348 326	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	431 860	449 707		449 707	
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 728 247</b>	<b>4 728 247</b>		<b>4 665 635</b>	<b>62 612</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 549 350	3 549 350		3 549 350	
Comptes d'épargne à régime spécial	62 612	62 612			62 612
Autres dettes envers la clientèle	1 116 285	1 116 285		1 116 285	
Titres donnés en pension livrée					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>1 221 748</b>	<b>1 221 406</b>	<b>43 260</b>	<b>1 178 146</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>					
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>15 728 536</b>	<b>15 747 686</b>	<b>43 260</b>	<b>15 641 814</b>	<b>62 612</b>

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

	Valeur au bilan au 31/12/2017	Juste valeur au 31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>9 442 169</b>	<b>9 459 940</b>		<b>9 459 940</b>	
Comptes ordinaires et emprunts JJ					
Comptes et emprunts à terme	9 251 317	9 249 030		9 249 030	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	190 852	210 910		210 910	
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 413 299</b>	<b>4 413 299</b>		<b>4 350 555</b>	<b>62 744</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 289 870	3 289 870		3 289 870	
Comptes d'épargne à régime spécial	62 744	62 744			62 744
Autres dettes envers la clientèle	1 060 685	1 060 685		1 060 685	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>1 116 665</b>	<b>1 116 665</b>	<b>21 438</b>	<b>1 095 227</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>					
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>14 972 133</b>	<b>14 989 904</b>	<b>21 438</b>	<b>14 905 722</b>	<b>6</b>

### 10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

**Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement

par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de

défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>5 037</b>		<b>5 037</b>	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	5 037		5 037	
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>297 061</b>	<b>285 491</b>	<b>7 196</b>	<b>4 374</b>
<b>Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>11 922</b>	<b>7 060</b>	<b>4 862</b>	
Actions et autres titres à revenu variable	9 008	7 060	1 948	
Titres de participation non consolidés	2 914		2 914	
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>285 139</b>	<b>278 431</b>	<b>2 334</b>	<b>4 374</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	192		192	
Titres de dettes	284 947	278 431	2 142	4 374
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 274		900	4 374
OPCVM	279 673	278 431	1 242	
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
<b>Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>1 659 237</b>		<b>1 659 237</b>	
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 659 237		1 659 237	
Actions et autres titres à revenu variable	2 357		2 357	
Titres de participation non consolidés	1 656 880		1 656 880	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>33 418</b>		<b>33 418</b>	
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 994 753</b>	<b>285 491</b>	<b>1 704 888</b>	<b>4 374</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>				

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>4 107</b>	<b>0</b>	<b>4 107</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	4 107		4 107	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>1 468 105</b>	<b>28 146</b>	<b>1 439 959</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1 468 105	28 146	1 439 959	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	1 468 105	28 146	1 439 959	
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>245 185</b>	<b>245 185</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	114 185	114 185		
Obligations et autres titres à revenu fixe	131 000	131 000		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	0			
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>55 423</b>		<b>55 423</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>1 772 820</b>	<b>273 331</b>	<b>1 499 489</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Y compris 66 682 milliers d'euros de titres SAS  
Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	6 087		6 087	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	6 087		6 087	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	131 427		131 427	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	137 514		137 514	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	7 042	0	7 042	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	7 042		7 042	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	169 987		169 987	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	177 029	0	177 029	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		0	0	0

### Changements de modèles de valorisation

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1 et 2

### Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Il n'y a pas d'instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

277



➤ Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 |

✓ Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction										Instruments dérivés
	Total	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrés	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction				Instruments dérivés	
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable		
<b>En milliers d'euros</b>											
<b>Solde d'ouverture (01/01/2018)</b>	<b>4 521</b>										
Gains / pertes de la période	(170)										
Comptabilisés en résultat	(170)										
Comptabilisés en capitaux propres	-										
Achats de la période	23										
Ventes de la période	-										
Emissions de la période	-										
Dévaluations de la période	-										
Reclassements de la période	-										
Variations liées au périmètre de la période	-										
Transferts	-										
Transferts vers niveau 3	-										
Transferts hors niveau 3	-										
<b>Solde de clôture (31/12/2018)</b>	<b>4 374</b>										

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																				
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option											
	Autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes		Effets publics et assimilés	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes						
							Effets publics et assimilés	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes				Effets publics et assimilés	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes	
En milliers d'euros																				
Solde d'ouverture (01/01/2018)							4 321	4 321		4 321										
Gains (pertes) de la période (1)							(170)	(170)		(170)										
Comptabilisés en résultat							(170)	(170)		(170)										
Comptabilisés en capitaux propres																				
Achats de la période								23		23										
Ventes de la période																				
Emissions de la période																				
Déroulements de la période																				
Reclassements de la période																				
Variations liées au périmètre de la période																				
Transferts																				
Transferts vers niveau 3																				
Transferts hors niveau 3																				
Solde de clôture (31/12/2018)							4 374	4 374		4 374										4 374

	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				Instruments dérivés de	
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit			Créances sur la clientèle
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Solde d'ouverture (01/01/2018)</b>						
Gains /pertes de la période (1)						
Comptabilisés en résultat						
Comptabilisés en capitaux propres						
Achats de la période						
Ventes de la période						
Emissions de la période						
Dénouements de la période						
Reclassements de la période						
Variations liées au périmètre de la période						
Transferts						
Transferts vers niveau 3						
Transferts hors niveau 3						
<b>Solde de clôture (31/12/2018)</b>						

1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

	(170)
<b>Gains/pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>(170)</b>
Comptabilisés en résultat	(170)
Comptabilisés en capitaux propres	-

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Néant

## 10.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

Néant

## 11 Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Néant

## 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

### *Date de clôture*

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du Groupe Crédit Agricole

### 12.2 Composition du périmètre

#### 12.1 Information sur les filiales

##### *12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées*

Néant

##### *12.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées*

Néant

##### *12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés*

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine consolide un fond commun de titrisation, le fond dédié « Anjou-Maine » Gestion et une solieté foncière « Foncière du Maine ».

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) soit placés dans le marché par le Groupe (FCT Crédit Agricole Habitat 2017 et FCT Crédit Agricole Habitat 2018).

Au 31 décembre 2018 le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat 2015, Crédit Agricole Habitat 2017 et Crédit Agricole Habitat 2018 a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

N° de Caisse locale	Nom	Adresse	Président
2	BAUGE	71 Place du Marché 49150 BAUGE	BERNARD Patrice
3	BEAUFORT EN VALLEE	1 bis place Notre Dame 49250 BEAUFORT EN VALLEE	BESSONEAU Nathalie
4	BEAUPREAU	36 rue du Maréchal Foch 49600 BEAUPREAU	GODIN Paul
5	CANDE	Boulevard de l'Erdre 49440 CANDE	DAVID Alban
6	CHALONNES SUR LOIRE	16 place de l'Hôtel de Ville 49290 CHALONNES SUR LOIRE	HOUSSAIS Maryline
7	CHAMPTOCEAUX	Place Paul Deltombe 49270 CHAMPTOCEAUX	MAINGUY Jean-Pierre
8	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	1 avenue Charles de Gaulle 49330 CHATEAUNEUF SUR SARTHE	VINCENT Raymond
9	CHEMILLE	Place des Perrochères 49120 CHEMILLE	BAZANTE Antoine
11	DOUE LA FONTAINE	2 place du Champ de Foire 49700 DOUE LA FONTAINE	BRAULT François
12	DURTAL	19 rue des Déportés 49430 DURTAL	TRICHET Sandrine
13	GENNES	17 rue de la Cohue 49350 GENNES	GOISNARD Annie
14	LE LION D'ANGERS	Quai d'Anjou 49220 LE LION D'ANGERS	HETEAU Christiane
15	LONGUE	2 avenue du Maréchal Foch 49160 LONGUE	LAMBERT Jean-Denis
16	LE LOUROUX BECONNAIS	7 rue de Candé 49370 BECON LES GRANITS	BABIN Thomas
17	MONTREUIL BELLAY	Rue de la Mairie 49260 MONTREUIL BELLAY	ARDRIT Stéphane
18	MONTREVAULT	Avenue de Bon Air 49110 ST PIERRE MONTLIMART	ABLIN Jean-Michel
19	NOYANT	32 Grande Rue 49490 NOYANT	LASCAUD Anthony
20	AUBANCE LAYON	8 rue du Maréchal Joffre 49320 BRISSAC QUINCE	ASSERAY Denis
21	POUANCE	1 boulevard du Champ de Foire 49420 POUANCE	GALISSON Philippe
22	SAINT MACAIRE EN MAUGES	Le Pont de Moine 49230 MONTIGNE SUR MOINE	BRETAUDEAU Régis
23	ST FLORENT LE VIEIL	27 rue de la Bellière 49410 ST FLORENT LE VIEIL	CHAUVIN Luc
24	ST GEORGES SUR LOIRE	26 rue Maurice Lair 49170 ST GEORGES SUR LOIRE	BIZARD Luc
25	SAUMUR	21-23 rue Beaurepaire 49400 SAUMUR	DUVEAU Patrice
26	SEGRE	7 rue David d'Angers 49500 SEGRE	LERIDON René
27	BONNETABLE	51 Rue du Maréchal Joffre 72110 BONNETABLE	GOSNET Didier
28	THOUARCE	9 place du Champ de Foire 49380 THOUARCE	MILLASSEAU Philippe
29	TIERCE	Rue de Longchamp 49125 TIERCE	PERDREAU Michel
30	VIHIERS	19 place du Général de Gaulle 49310 VIHIERS	TESTARD Xavier
31	BOULOIRE	1 Place du Château 72440 BOULOIRE	FROGER Claude

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

N° de Caisse locale	Nom	Adresse	Président
32	CHATEAU DU LOIR	5 Place de l'Hôtel de Ville 72500 CHATEAU DU LOIR	DELANOUE Catherine
33	LOUE	4 Rue du Gal Dunlap 72540 LOUE	JANVIER Annick
35	BALLON	34 rue du Gal Leclerc 72290 BALLON	TRIGER Florence
36	MONTFORT LE GESNOIS	62 Grande Rue 72450 MONTFORT LE GESNOIS	PLANCHE Malika
37	MAROLLES LES BRAULTS	6 Rue de Bonnétable 72260 MAROLLES LES BRAULTS	COSME Annie
39	CONNERRE	2 Avenue de Verdun 72160 CONNERRE	DUPONT Véronique
41	LE MANS PONTLIEUE	38 Bis Avenue du Dr Jean Mac 72000 LE MANS	GAY Chantal
42	SILLE LE GUILLAUME	18 Rue du Coq Hardi 72140 SILLE LE GUILLAUME	VALETON Catherine
43	BRULON	Boulevard de la Gare 72350 BRULON	JARDIN Pierre-Louis
44	ECOMMOY	20 Place de la République 72220 ECOMMOY	COCHETEUX Eric
45	CERANS - LA SUZE SUR SARTHE	21 Place du Marché 72210 LA SUZE SUR SARTHE	LAMY Régis
46	LES PORTES DU MAINE ET DE PERSEIGNE	40 Av. Rhin et Danube 61000 ALENCON	FOUSSARD Yves
47	VIBRAYE	46 Rue Xavier COUTET 72320 VIBRAYE	COCHELIN Nadine
48	LA CHARTRE SUR LE LOIR	27 Rue François Coudrieux 72340 LA CHARTRE SUR LE LOIR	LECLERC Guy
49	PARIGNE L'EVEQUE	34 bis Rue Abel Tirand 72250 PARIGNE L'EVEQUE	LEDUC Corinne
50	MAMERS	28 Place de la République 72600 MAMERS	TRUBERT Agnès
52	MAYENNE EST	1, Place du 9 Juin 53100 MAYENNE	LECOQ Stéphanie
53	MAYENNE OUEST	1, rue Henri Gandais 53100 MAYENNE	BRIDIER Patrice
54	AMBRIERES LES VALLEES	1 place Anne Leclerc 53300 AMBRIERES LES VALLEES	COUTARD Daniel
55	GREZ EN BOUERE - MESLAY DU MAINE	5, Place de la Poste 53170 MESLAY DU MAINE	SALMON Jean-Marie
56	BAIS - VILLAINES LA JUHEL	27, Place de Rochard 53160 BAIS	BEDOUET Marc
58	MONTSURS	89, rue St Céneré 53150 MONTSURS	COME Raphael
59	LE BOURGNEUF LA FORET	6, Place des Acacias 53410 LE BOURGNEUF LA FORET	LAMBERT Véronique
60	LA FERTE BERNARD	5 Promenade du Grand Mail 72400 LA FERTE BERNARD	PRUDHOMME Sylvie
61	JAVRON - PRE EN PAIL	8, Place du Monument 53140 PRE EN PAIL	BLANCHARD Michel
62	LA FLECHE/LA CHAPELLE D'ALIGNE	4 Grande Rue 72200 LA FLECHE	PEAN Pascal
63	FRESNAY SUR SARTHE	21 Av. du Dr Riant 72130 FRESNAY SUR SARTHE	CALBO-JULIENNE Catherine
64	BEAUMONT SUR SARTHE	31 Place des Halles 72170 BEAUMONT SUR SARTHE	MAUDET Jean-Pascal
65	CHAILLAND	16, rue St Hilaire 53420 CHAILLAND	GENDRON Hervé

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

N° de Caisse locale	Nom	Adresse	Président
66	ST AIGNAN SUR ROE	16, rue Pierre Boisramé 53390 SAINT AIGNAN SUR ROE	GUERIN Eric
71	LE MANS CHASSE ROYALE	64 Rue des Jardins 72000 LE MANS	LETOURNEUR Gontran
72	COSSE LE VIVIEN	18 et 19, Place du Marché 53230 COSSE LE VIVIEN	HOUDIN Florence
73	CRAON	1, Place du 11 novembre 53400 CRAON	FERRON Rémi
74	ERNEE	22, Avenue Carnot 53500 ERNEE	PECULIER Françoise
75	EVRON - VAIGES	1, rue Hertford 53600 EVRON	BOUVET Christophe
77	BOCAGE 53	Rue du Douanier Rousseau 53120 GORRON	LESTAS Bruno
80	LAVAL EST	18, Avenue Robert Buron 53000 LAVAL	BERGUE Hubert
81	BESSE SUR BRAYE	56 Rue Jean Jaurès 72310 BESSE SUR BRAYE	CHARTON Ghislaine
82	LE GRAND LUCE	6 Place du Château 72150 LE GRAND LUCE	LEGEAY Jacques
84	TUFFE	2 Rue des Roses 72160 TUFFE	BIGOT Françoise
85	CONLIE	Route de Cures 72240 CONLIE	PATRY Michel
86	AULNE ET LOIR	18 rue du Bœuf 72800 LE LUDE	PENARD Claudie
88	LASSAY	45, Grande Rue 53110 LASSAY	RIDAME Patricia
89	LOIRON-ST BERTHEVIN	15, rue du Docteur Ramé 53320 LOIRON	CENCIER Martine
90	LAVAL OUEST	18, Place du 11 novembre 53000 LAVAL	CHEVREUIL Guillaume
91	PAYS DE CHÂTEAU-GONTIER	6, rue de Razilly 53200 CHATEAU-GONTIER	GUILAUME Guy
92	MALICORNE	4 Place Aristide Briand 72270 MALICORNE	DOLBEAU Jérôme
95	SAINT CALAIS	11 Place de l'Hôtel de Ville 72120 SAINT CALAIS	DUVEAU Gérard
97	SABLE SUR SARTHE	11 Place Raphaël Elizé 72300 SABLE SUR SARTHE	GAUTIER Annie
98	MAYET	5 Rue Eugène Thermeau 72360 MAYET	CHAPELLIERE Jean-François
102	LE MANS ST LAZARE UNIVERSITE	267 Avenue de la Libération 72000 LE MANS	LEBALLEUR Isabelle
103	NOVAXIS RIVES DE SARTHE	42 Rue Paul Ligneul 72000 LE MANS	TAVANO Annabel
104	LE MANS CENTRE	48 Place de La République 72000 LE MANS	DELAGE Patrick
105	LE MANS LES MAILLETS	147 Rue des Maillets 72000 LE MANS	GRENET François
106	ANGERS LAC DE MAINE	73 Avenue du Général Patton 49000 ANGERS	STEPHAN Béatrice
107	AVRILLE DOUTRE	82 Avenue Pierre Mendès France 49240 AVRILLE	COLAS Frédéric
108	ANGERS COUBERTIN	58 Boulevard Pierre de Coubertin 49000 ANGERS	LEGEAIS Philippe
109	ANGERS MAINE PASTEUR	4 rue du Maine 49100 ANGERS	BENJAMIN Dominique



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

N° de Caisse locale	Nom	Adresse	Président
110	TRELAZE - SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	24 bis avenue Jean Jaurès 49800 TRELAZE	LAVAL Guylaine
111	ANGERS RALLIEMENT	36 rue Lenepveu 49000 ANGERS	ALLAIN Emmanuelle
112	ANGERS SUD - LES PONTS DE CE	50 avenue Winston CHURCHILL 49000 ANGERS	BAUDONNIERE Denis
113	CHOLET NORD	2 rue Guy CHOUTEAU 49300 CHOLET	MENARD Loïc
114	CHOLET SUD	33 Bd Delhumeau Plessis 49300 CHOLET	CUNCHINABE Philippe

La Caisse régionale de l'Anjou et Maine consolide aussi le fonds dédié Anjou Maine Gestion et la SASU Foncière du Maine.

## 13 Participations et entités structurées non consolidées

### 13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 1 668 802 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 1 803 088 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

#### 13.1.1 Entités exclues du périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable qui ont été exclues du périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2018	31/12/2017	
RESTAGRI	France	66	66	Entité non significative
SCI DU 2 RUE GOIN	France	20	20	Entité non significative
SIDEL	France	50	50	Entité en gestion extinctive
UNI INVEST ANJOU MAINE	France	100	100	Entité non significative
FINANCE VAL DE LOIRE	France	0	100	Entité cédée

#### 13.1.2 Titres de participations significatifs non consolidés

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice
		31/12/2018	31/12/2017		
UNEXO	France	13,90%	14,00%	181 639 134	4 652 758
SAFER PAYS DE LA LOIRE	France	15,90%	21,00%	5 726 710	339 362
COFILMO	France	19,16%	19,00%	9 260 334	600 790
ACTICAM	France	13,90%	14,00%	875 852	220 691
CA GRAND OUEST CAPITAL AMORCAGE	France	12,50%	13,00%	1 717 098	-12 808
UNEXO FINANCEMENT	France	13,00%	13,00%	510 659	10 659

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## 13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

### *Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus*

Au 31 décembre 2018, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

#### Fonds de placement

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la

gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

### *Informations sur les risques associés aux intérêts détenus*

#### Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2018, et au 31 décembre 2017 l'implication du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dans les tableaux ci-dessous :

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

	31/12/2018															
	Titrication				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
Exposition maximale au risque de perte		Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition maximale au risque de perte		Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit				
En milliers d'euros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vie-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs reconnus vie-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements par	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de vie-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total bilan des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	8 803	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	388	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentant pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note "Exposition au risque de crédit" et dans la note "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structurées dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

31/12/2017

	Termination				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Perte maximale		Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Perte maximale		Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Perte maximale		Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Perte maximale		Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte
	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres réductions de crédit			Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres réductions de crédit			Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres réductions de crédit			Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres réductions de crédit		
En milliers d'euros																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	67 950	-	67 950	-	67 950	-	67 950	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des émetteurs structurés non consolidés	-	-	-	-	-	-	67 950	-	67 950	-	67 950	-	67 950	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des émetteurs structurés non consolidés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signataire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de vis-à-vis des émetteurs structurés non consolidés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total bilan des émetteurs structurés non consolidés	-	-	-	-	-	-	2 443 553	-	2 443 553	-	2 443 553	-	2 443 553	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note "Exposition au risque de crédit" et dans la note "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas garant et des émetteurs de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

### *Exposition maximale au risque de perte*

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de credit default swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant

du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

## 14 Événements postérieurs au 31 décembre 2018

Néant

## Rapport des commissaires aux comptes

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8.320.000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
Le Compans - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
B.P. 98536  
31685 Toulouse cedex 6  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine**  
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

**Informations relatives à l'opinion**

### ☐ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### ☐ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés relative à l'application rétrospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

## Justification des appréciations relatives à l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Ⓜ Dépréciation des crédits sur une base individuelle

#### Risque identifié

Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.

Comme indiqué dans les notes 1.2 et 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés, la caisse régionale constitue, conformément à la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers », des dépréciations sur les créances en défaut (Bucket 3) faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré. Le montant de ces dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés à maturité actualisés.

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de la caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles qui s'élève à M€ 227,4 présentées dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Notre réponse

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.

Nous avons en particulier :

- ▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ;
- ▶ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- ▶ analysé le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit ;
- ▶ effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.



# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

## ■ Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur expositions non-défaut dans le contexte de la première application de la norme IFRS 9

### Risque identifié

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la caisse régionale applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers », qui définit en particulier une nouvelle méthodologie de dépréciation des actifs financiers.

Les effets de la première application de la norme IFRS 9 sont détaillés dans les « Notes annexes sur les effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 » de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans ce cadre, la caisse régionale constitue des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss) portant sur les expositions qui ne sont pas en défaut, en distinguant :

- ▷ les expositions n'ayant pas subi de dégradation significative du risque de crédit, pour lesquelles les corrections de valeur représentent l'estimation des pertes de crédit attendues à un an (Bucket 1) ;
- ▷ les expositions ayant subi une dégradation significative du risque de crédit pour lesquelles les corrections de valeur représentent l'estimation des pertes de crédit attendues à maturité (Bucket 2). La dégradation significative du risque de crédit a donné lieu à la définition d'un cadre méthodologique reposant sur plusieurs critères.

Ces corrections de valeur représentant en cumul sur les prêts et créances sur la clientèle et sur les engagements par signature au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et au 31 décembre 2018 respectivement un montant de M€ 77,7 et M€ 96,3 comme détaillé dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les corrections de valeur sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole, en tenant compte de données macro-économiques prospectives (« Forward Looking ») appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au regard, le cas échéant, de paramètres propres aux expositions de la caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés tant pour la première application de la norme IFRS 9 que pour le 31 décembre 2018 en raison de :

- ▷ l'importance des changements induits par la mise en œuvre pour la première fois de cette nouvelle norme ;

### Notre réponse

Pour apprécier la mise en œuvre de la norme IFRS 9 et les effets de son application dans les comptes de la caisse régionale tant au 1<sup>er</sup> janvier 2018 qu'au 31 décembre 2018, nous avons réalisé les travaux suivants :

- ▷ pris connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :
  - ▷ les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles,
  - ▷ la qualité des données utilisées pour calibrer les paramètres utilisés dans les modèles (PD, LGD),
  - ▷ la gouvernance des modèles au regard des modalités de détermination et de changement des paramètres, du processus de validation indépendante et des modalités de back-testing,
  - ▷ la réalisation de tests applicatifs ciblés sur les principales fonctionnalités de l'outil national utilisé pour déterminer les corrections de valeur ;
- ▷ testé par sondages la qualité des données des expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ;
- ▷ testé la correcte application des principes retenus en matière de segmentation des expositions entre les catégories d'expositions homogènes de risques (Bucket 1 et Bucket 2) ;
- ▷ contrôlé le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ;
- ▷ apprécié les hypothèses et la documentation fournie par la caisse régionale sur la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du Forward Looking ;
- ▷ analysé l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2018.

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

- ▷ l'importance des zones de jugement entrant dans la détermination des modèles, des risques liés à la qualité des données qui les alimentent et des risques liés à leur insertion opérationnelle ;
  - ▷ l'importance des crédits à la clientèle dans le bilan, et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation...), dont par exemple des informations prospectives (*Forward Looking* central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (Bucket 1 et Bucket 2).
- Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations données dans les annexes aux comptes consolidés, au regard des exigences de la norme IFRS 9 tant au 1<sup>er</sup> janvier 2018 qu'au 31 décembre 2018.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### Informations relatives à d'autres obligations légales et réglementaires

#### ▣ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine par votre assemblée générale du 28 novembre 1997.

Au 31 décembre 2018, nos cabinets étaient dans la vingt et unième année de leur mission sans interruption.

### Responsabilité de la direction de nos entreprises constituées en sociétés anonymes d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilité des comptes consolidés de la caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Anjou et du Maine

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

# RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▷ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▷ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▷ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▷ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▷ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▷ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## 📄 Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



## RAPPORT FINANCIER 2018 : Comptes consolidés

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Toulouse, le 7 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Matthew Brown

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

**RAPPORT FINANCIER 2018 :**  
**Rapport spécial sur les conventions réglementées**

**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL**  
**DE L'ANJOU ET DU MAINE**

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre  
V du Code monétaire et financier au capital de 211 210 929,25 euros  
Siège social : 77, avenue Olivier Messiaen 72083 LE MANS  
414 993 998 R.C.S LE MANS

**RAPPRT SPECIAL**  
**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31/12/2018



# RAPPORT FINANCIER 2018 :

## Rapport spécial sur les conventions réglementées

CAISSE REGIONALE  
DE CREDIT  
AGRICOLE MUTUEL  
DE L'ANJOU ET DU  
MAINE

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31/12/2018*

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



# RAPPORT FINANCIER 2018 :

## Rapport spécial sur les conventions réglementées

CAISSE REGIONALE  
DE CREDIT  
AGRICOLE MUTUEL  
DE L'ANJOU ET DU  
MAINE

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31/12/2018*

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

#### Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### *1) Signature de l'avenant n°2 à la convention multipartite de prestations de services avec la S.N.C. Crédit Agricole Titres*

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 23 février 2018, a autorisé la signature d'un avenant n° 2 à la convention multipartite de prestations de services assurées par la S.N.C. Crédit Agricole Titres dans le cadre du dispositif de mobilité inter Caisses Régionales dénommé « FACILIT ». Cet avenant est destiné à compléter le périmètre de ce dispositif à l'ensemble des produits d'épargne bancaire (livrets réglementés et non réglementés, plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, ...) et aux titres (comptes titres et plans d'épargne en actions).

#### **Administrateur et dirigeant concerné**

Monsieur Hugues Brasseur, Directeur général de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, est membre du Conseil de surveillance de la S.N.C. Crédit Agricole Titres.

#### *2) Signature d'un nouveau mandat de tenue de compte-conservation et de réception-transmission d'ordres confié par la Caisse Régionale à la S.N.C. Crédit Agricole Titres*

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 23 février 2018, a autorisé la signature d'un nouveau mandat avec la S.N.C. Crédit Agricole Titre pour prendre en compte des modifications législatives et réglementaires telles que la Directive MIFID II du 15 mai 2014 (identification des investisseurs et reporting à l'A.M.F. des transactions sur les instruments financiers, avis et information aux titulaires des comptes titres), la réforme du droit des obligations (modification du code civil), le règlement européen relative à la protection des données personnelles, des évolutions de la réglementation fiscale internationale et le dispositif actualisé du Groupe sur le respect des sanctions internationales.

#### **Administrateur et dirigeant concerné**

Monsieur Hugues Brasseur, Directeur général de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, est membre du Conseil de surveillance de la S.N.C. Crédit Agricole Titres.

# RAPPORT FINANCIER 2018 :

## Rapport spécial sur les conventions réglementées

### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### *1) Signature de l'avenant n°1 à la convention multipartite de prestations de services avec la S.N.C. Crédit Agricole Titres*

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 30 mai 2017, a autorisé la signature d'un avenant à la convention multipartite de prestations de services assurées par la S.N.C. Crédit Agricole Titres dans le cadre du dispositif de mobilité inter Caisses Régionales dénommé « FACILIT ». Cet avenant est destiné à compléter le périmètre de ce dispositif pour couvrir le transfert des contrats d'assurances PACIFICA et PREDICA.

#### **Administrateur et dirigeant concerné**

Monsieur Hugues Brasseur, Directeur général de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, est membre du Conseil de surveillance de la S.N.C. Crédit Agricole Titres.

#### *2) Transfert et suspension du contrat de travail de Monsieur Hugues Brasseur, Directeur général et mandataire social de la Caisse Régionale*

Votre Conseil d'administration dans sa séance du 30 novembre 2016, a autorisé la signature d'une convention avec Crédit Agricole S.A. relative au transfert et à la suspension du contrat de travail de Monsieur Hugues Brasseur.

#### **Motifs justifiant la convention**

A la suite de la nomination de Monsieur Hugues Brasseur en tant que Directeur Général, dirigeant effectif et mandataire social de votre Caisse Régionale, cette convention vise à ce qu'il puisse bénéficier des avantages acquis en qualité de salarié à raison de sa carrière au sein du groupe Crédit Agricole.

#### **Administrateur et dirigeant concerné**

Monsieur Hugues Brasseur, Directeur général de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine.

## RAPPORT FINANCIER 2018 :

### Rapport spécial sur les conventions réglementées

#### 3) *Convention avec la S.A.F.E.R. Pays de La Loire portant sur le financement du foncier non bâti pour l'installation de jeunes agriculteurs*

Votre Conseil d'administration dans sa séance du 24 juillet 2015, a autorisé la signature d'une convention relative au financement du foncier non bâti pour l'installation de jeunes agriculteurs aidés ou non avec la S.A.F.E.R Pays de La Loire.

La convention vise à ce que la S.A.F.E.R Pays de La Loire achète le foncier au prix du marché et le loue au jeune agriculteur dans le cadre d'une convention d'occupation provisoire pour une durée minimale de 5 ans renouvelable annuellement dans la limite de 10 ans. La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine finance l'acquisition du foncier pour une période de 10 ans.

La Caisse Régionale est le principal actionnaire de la S.A.F.E.R Pays de La Loire avec 15,89% des actions.

#### **Administrateur et dirigeant concerné**

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, représentée par Monsieur François Drouin, est membre du conseil d'administration de la S.A.F.E.R. Pays de La Loire.

*Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 7 mars 2019,*

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG Audit**



**Frank Astoux**

**MAZARS**



**Matthew Brown**